


Crescat Scientia Vita Excolatur

“ LES SAINTS ”

Saint Antonin

(1389-1459)

par

ALEXANDRE MASSERON

DEUXIÈME ÉDITION

Victor Lecoffre

Saint Antonin

“LES SAINTS”

Collection fondée par M. Henri JOLY, membre de l'Institut

DERNIERS VOLUMES PARUS :

Sainte Marie-Madeleine de Pazzi, par M. M. Vaussard.
Sainte Lydwine de Schiedam, par Hubert Meuffels. *2e édition.*
Le Bx Pierre Canisius, par l'abbé Cristiani. *Deuxième édition.*
Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, par le Baron J. Angot des Rotours. *Onzième édition.*
Saint Pierre Claver, par Gabriel Ledos. *Deuxième édition.*
Le Bx Robert Bellarmin, par le R. P. J. Thermes. *2e édition.*
Saint Jean, par l'abbé Louis Pirot. *Quatrième édition.*
Saint Albert de Louvain, par Dom B. Del Marmol. *2e édition.*
Saint Norbert, par l'abbé E. Maire. *Deuxième édition.*
Saint Bonaventure, par le R. P. Eusèbe Clop. *Deuxième édition.*
Saint Paul, par le R. P. F. Prat. *Onzième édition.*
Saint Jean Berchmans, par le R. P. Hippolyte Delehaye. *6e édition.*
Saint Grégoire VII, par Augustin Fliche. *Troisième édition.*
Les Bses Ursulines de Valenciennes, par l'abbé J. Loridan. *3e édit.*
Saint Sigisbert, par l'abbé Guise. *Deuxième édition.*
Les Martyrs de Septembre, par Henri Welschinger. *2e édition.*
Sainte Radegonde, par l'abbé R. Aigrain. *Troisième édition.*
Sainte Paule, par le R. P. Génier. *Troisième édition.*
Sainte M.-M. Postel, par S. G. Mgr Georges Grente. *6e édition.*
Saint Nicolas de Myre, par l'abbé Marin. *2e édition.*
Sainte Claire d'Assise, par Maurice Beaufreton. *Quatrième édit.*
Saint Jean de la Croix, par Mgr Demimuid. *Quatrième édition.*
Saint Pie V, par S. G. Mgr Georges Grente. *Troisième édition.*
Les Bses Filles de la Charité d'Arras, par L. Misermont. *4e édit.*
Saint Justin, par le R. P. Lagrange. *Deuxième édition.*
Saint François Régis, par Joseph Vianey. *Sixième édition.*
Saint Athanase, par l'abbé G. Bardy. *Troisième édition.*
Saint Cyprien, par Paul Monceaux. *Deuxième édition.*
Saint Césaire, par l'abbé M. Chaillan. *Deuxième édition.*
La Vénérable Émilie de Rodat, par Mgr Ricard. *Quatrième édition.*
Sainte Marguerite-Marie, par Mgr Demimuid. *Huitième édition.*
Saint Charles Borromée, par Léonce Celier. *Cinquième édition.*
Le Bx Urbain V, par l'abbé M. Chaillan. *Deuxième édition.*
La Bse Louise de Marillac, Mlle Le Gras, par E. de Broglie. *6e édit.*
Saint Patrice, par M. l'abbé Riguet. *Deuxième édition.*
La Vénérable Catherine Labouré, par Edmond Crapez. *9e édition.*
Saint Léon le Grand, par Adolphe Régnier. *Deuxième édition.*
Saint Léger, par le R. P. Camerlinck. *Deuxième édition.*
Saint Ferdinand III, par Joseph Laurentie. *Deuxième édition.*
Saint Sidoine Apollinaire, par Paul Allard. *Deuxième édition.*
Sainte M. S. Barat, par Geoffroy de Grandmaison. *Neuvième édit.*
La Vénérable A.-M. Javouhey, par V. Caillard. *Quatrième édition.*
Saint Thomas Becket, par Mgr Demimuid. *Deuxième édition.*
Saint Benoît-Joseph Labre, par M. Mantenay. *Cinquième édition.*

***Chaque volume se vend séparément. Broché:* 5 fr.**
***Avec Reliure spéciale.* 10 fr.**

“ LES SAINTS ”

Saint Antonin

(1389-1459)

par

ALEXANDRE MASSERON

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
J. GABALDA, Éditeur
RUE BONAPARTE, 90
1926

PERMIS D'IMPRIMER

Brest, 17 juin 1925.
† ADOLPHE,
Év. de Quimper et de Léon,



A LA MÉMOIRE

DE CELUI QUI FUT

LE GUIDE DE MA JEUNESSE

LE CHANOINE MICHEL-MARIE GRALL

CURÉ-DOYEN DE PLOUDALMÉZEAU

JE DÉDIE CE LIVRE

CONSACRÉ A UN SAINT

DONT IL A IMITÉ LES VERTUS

INTRODUCTION

LES SOURCES DE LA BIOGRAPHIE DE SAINT ANTONIN

La vie de saint Antonin, archevêque de Florence de 1446 à 1459, a été écrite par trois de ses contemporains, dont le premier a vécu dans son intimité et les deux autres dans sa fréquentation : son secrétaire, son libraire, son notaire.

La biographie écrite par le secrétaire, Francesco da Castiglione, devint, aussitôt connue, la source courante, à laquelle puisèrent abondamment les hagiographes plus tardifs, à laquelle puisa même le notaire, Baldovino Baldovini, qui ne se contenta que trop souvent de traduire du latin en italien : il aurait dû imiter plutôt l'exemple du libraire, Vespasiano da Bisticci, qui sut nous raconter, avec autant de bonne grâce que de décousu, des souvenirs personnels infiniment précieux.

Tel est le premier stade. Le second est marqué par le procès de canonisation, et les biographies officielles écrites à cette occasion. Le troisième, par une littérature hagiographique qui, à quelques détails près, peut être négligée. Le quatrième enfin, par les travaux, extrêmement remarquables à tous

les points de vue, du R. P. P. Mandonnet[1] et de l'abbé Raoul Morçay, qui a consacré à saint Antonin et à l'une de ses œuvres les deux thèses du doctorat ès lettres[2].

Les recherches que ce dernier historien a menées dans les grands dépôts d'archives d'Italie, avec une méthode et une patience admirables, lui ont permis de retrouver et de publier, — en appendice à sa thèse principale, — un nombre considérable de documents, qui mettent en pleine lumière l'œuvre de réforme de saint Antonin. Ces documents, il a su les interpréter, avec un sens critique très averti et une exacte connaissance de l'histoire du Quattrocento. Sa belle et solide biographie de l'archevêque de Florence est un chef-d'œuvre hagiographique. Et je ne saurais jamais dire assez combien mon petit livre lui est redevable.

Quelques documents qui semblaient contenir des renseignements nouveaux, — en particulier le manuscrit 1999 de la bibliothèque de l'Université de Bologne qui renferme une chronique inédite des Maîtres Généraux de l'Ordre des Prêcheurs, écrite vers la fin du xve siècle par le Dominicain G. Borselli[3], — ne m'ont en réalité rien révélé d'intéressant.

1. *Dictionnaire de théologie catholique* de A. Vacant et E. Mangenot, t. I, col. 1450; Paris, 1903.

2. *Saint Antonin, fondateur du couvent de Saint-Marc, archevêque de Florence*, 1389-1459; Paris et Tours, 1914; — *Chroniques de Saint Antonin, fragments originaux du titre XXII*, 1378-1459; Paris, 1913.

3. Cf. A. Sorbelli, *Una raccolta poco nota d'antiche vite di Santi e Religiosi Domenicani, estratto dal rendiconto*

Je me bornerai donc à renvoyer aux bibliographies du R. P. P. Mandonnet et de l'abbé Morçay, et je ne donnerai ici que quelques très brefs renseignements.

La biographie de Francesco da Castiglione, écrite moins d'un an après la mort de saint Antonin, a été plusieurs fois éditée[1]. Les *Additiones* du Dominicain Leonardo di ser Uberto, postérieures d'une dizaine d'années, fournissent quelques indications sur la vie privée de l'archevêque et sur ses vertus[2]. Les pages, d'allure un peu traînante, que l'excellent Vespasiano, aimable et vieux bavard à l'affût de toutes les nouvelles, a consacrées à saint Antonin, sont celles qui nous font le mieux comprendre quelle était la véritable physionomie de l'archevêque de Florence; car ce charmant bonhomme avait le don naturel de faire vivre ses personnages[3]. Quant à la biographie de Baldovino Baldovini, elle ne contient que quelques passages originaux[4].

A l'occasion du procès de canonisation de saint Antonin, commencé en 1515, deux nouvelles biographies, que le P. D. Papebroch appelle *Vita secunda* et *Vita tertia*, furent composées par les

delle sessioni della R. Accademia delle scienze dell' Istituto di Bologna, classe di scienze morali, serie seconda, vol. VI, 1921-1922; Bologne, 1922.

1. En particulier dans les *Acta Sanctorum,* par le P. D. Papebroch, mai, t. I, 3e éd., p. 317; Paris, 1866.

2. *Ibid.*, p. 330.

3. *Vite di uomini illustri del secolo XV*, éd. L. Frati, t. I, p. 171; Bologne, 1892.

4. Edités par l'abbé R. Morçay, livre cité, p. 427.

Dominicains Roberto Ubaldini et Vincenzo Mainardi[1].

Le tome VII des *Acta Sanctorum* de mai reproduit, en appendice[2], une traduction latine de quelques extraits d'une *Vie* italienne de saint Antonin, publiée à Florence en 1569, par le chanoine Frosino Lapini. Son œuvre, où il a utilisé des souvenirs de vieillards dont les pères avaient connu Antonin, nous est précieuse sur un point essentiel : la nomination du Saint à l'archevêché de Florence.

Les biographies postérieures sont à peu près sans intérêt[3].

En 1903, le R. P. Mandonnet attira l'attention sur les *Chroniques,* à ce moment inédites[4], de San Marco de Florence et de San Domenico de Fiesole, et il mit au point, en quelques brèves et claires

1. Publiées respectivement en 1519 et 1525 ; le P. D. Papebroch en a donné des extraits, *Acta Sanctorum*, *loc. cit.*

2. 3e éd., p. 544; Paris, 1867.

3. Par S. Razzi (Florence, 1589), D. Maccarani (Florence, 1708), G. Bartoli (Florence, 1782). — Les études de S. M. Loddi, publiées à Florence de 1731 à 1744, fournissent d'intéressants renseignements sur la généalogie de saint Antonin.

4. La *Chronique* de San Marco a été publiée, en sa partie la plus ancienne, par l'abbé R. Morçay, dans l'*Archivio storico italiano, disp. Ia del 1913,* et en tirage à part, Rome, 1913 ; — quant à la *Chronique* de Fiesole, de nombreux passages en ont été publiés dans l'ouvrage du R. P. Mortier dont il sera question plus loin, et dans la biographie de l'abbé R. Morçay. Le R. P. P. Mandonnet en possède une copie manuscrite partielle qu'il a bien voulu me communiquer.

notes, la question si complexe des œuvres de saint Antonin.

Ces œuvres ne sont pas, il faut le reconnaître, d'un accès facile. Exception faite pour l'*Opera a ben vivere*, récemment rééditée et traduite en français, il n'est guère possible de les trouver que chez des spécialistes de l'histoire dominicaine ou dans quelques grandes bibliothèques.

En voici une bibliographie très sommaire.

I. *Confessionale.*

1. — *Omnis mortalium cura* ou *Specchio di coscienza*; Bologne, 1472, etc.

2. — *Curam illius habe* ou *Medicina de la anima*; Bologne, 1472, etc.

3. — *Defecerunt* latin ou *Summa confessionis*, *Summa confessionalis*, etc.; éditions sans lieu ni date; Florence, 1473, etc.

4. — *Defecerunt* italien ou *Interrogatorio sopra la confessione*; édition sans lieu ni date; Florence, 1496; en espagnol, Burgos, 1492, etc.

II. *Responsiones Antonini ad LXIX quaesita F. Dominici de Cathalonia, O. P.*; publié à la suite du *Defecerunt* latin dans les éditions de Venise 1497 et de Lyon 1502.

III. *Trialogus de duobus discipulis euntibus in Emaus*; édition sans lieu ni date; Florence, 1480, etc.

IV. *Summa theologica*; quatre volumes auxquels, à partir de 1485, est souvent joint un cinquième volume de Tables composées par Jean Molitor; Nuremberg, 1477, etc.; une bonne édition, malheureusement inachevée, est celle de Mamachi et Remedelli, *Sancti Antonini, Archiepiscopi Florentini, Ordinis Praedicatorum, Opera omnia ad autographorum fidem nunc primum exacta...*; Florence, 1741. — De nombreux traités de la *Somme*, dont quelques-uns ont d'ailleurs été composés avant cet ouvrage et y ont ensuite été incorporés par l'auteur, ont été publiés à part.

V. *Chronicorum opus*; trois volumes, Nuremberg, 1484, etc. Pour les *Fragments originaux du titre XXII*, voir ci-dessus.

VI. *Opera a ben vivere*; édition de Francesco Palermo; Florence, 1858; édition du R. P. Lodovico Ferretti; Florence, 1923; traduction de Mme Thiérard-Baudrillart, sous le titre : *Une règle de vie au XVe siècle, la mère de Laurent le Magnifique à l'école de Saint Antonin*, préface de Mgr Baudrillart, de l'Académie française; Paris, 1921.

VII. *Lettere*.

1. — Vingt-quatre lettres de direction, publiées en 1859 à Florence, par les P. P. V. Marchese et I. Corsetto, O. P. : *Lettere di Sant' Antonino, arcivescovo di Firenze, precedute dalla sua vita scritta da Vespasiano Fiorentino.* — Dix-sept de ces lettres se trouvent dans : Biscioni, *Lettere di Santi e Beati fiorentini*; Florence, 1736.

2. — Lettre à Ginevra de' Cavalcanti, femme de Lorenzo de' Medici, publiée partiellement par Palermo à la suite de l'*Opera a ben vivere* et complètement à Florence, en 1866, sous le titre de *Regola di vita cristiana.*

2. — Lettres de caractère administratif, publiées dans les pièces justificatives de la thèse de l'abbé R. Morçay.

VIII. Plans de *Sermons*, inédits.

Qu'il me soit permis d'adresser ici mes meilleurs remercîments à tous ceux qui ont bien voulu me guider dans mon travail : au premier rang, ce m'est le plus agréable des devoirs de citer le R. P. P. Mandonnet, et mon cher et éminent ami Henry Cochin, qui m'ont aidé de leurs conseils avec une bonne grâce inlassable, et aussi M. C. Frati, Directeur de la bibliothèque de l'Université de Bologne.

SAINT ANTONIN

CHAPITRE PREMIER

GIOVANNI DOMINICI ET LA RÉFORME DOMINICAINE

Antonio di ser Niccolo Pierozzi reçut deux surnoms : un frêle corps mérita le premier; la sagesse du moine, le second. Antonio devint Antonino, « le petit Antoine ». Et Antonin fut appelé « Antonin des conseils ».

Le diminutif a passé à la postérité. Antonin, il est vrai, signait Antoine. Mais Eugène IV, par la bulle du 10 janvier 1446, nommait « le petit Antoine » archevêque de Florence. Et c'est « le petit Antoine » encore qu'Adrien VI inscrivit au catalogue des saints le 31 mai 1523. Nous ne connaissons plus que saint Antonin : un saint « de petite taille, soutenu par des nerfs et des os, bien plus que par de la chair ».

L'autre surnom, « Antonin des conseils », caractérise d'un mot l'œuvre qui fut la vie tout entière de ce Dominicain : la réforme. Il réforma

ses frères en religion, qui en avaient bien besoin; il réforma le clergé séculier; il réforma les laïcs; et quand il lui advint, fort rarement d'ailleurs, de se mêler des affaires publiques, c'est qu'il jugeait encore que les mœurs politiques de son temps étaient détestables : ce en quoi elles ne différaient point des mœurs politiques de notre époque. La première réforme était pour lui la réforme de l'homme intérieur. Aussi a-t-on pu, récemment, traduire en français une de ses œuvres en la nommant : *Une règle de vie au XVe siècle; la mère de Laurent le Magnifique à l'école de Saint Antonin*[1]. Le sous-titre justifierait peut-être quelques réserves; le titre est excellent : saint Antonin n'a vécu que pour donner des « règles de vie ». Mais la sienne, la règle de vie qu'il s'est appliquée à lui-même, dans sa jeunesse de qui l'a-t-il reçue?

Antonin a vécu soixante-dix ans. Ces soixante-dix années se subdivisent en deux périodes, que les historiens ont fort différemment traitées : avant et après la nomination à l'archevêché de Florence; cinquante-sept ans d'une part, treize de l'autre. Ici, les documents abondent : Antonin était un grand personnage. Là, ils ne font que trop souvent défaut : des années entières demeurent ensevelies dans un oubli irréparable. De l'enfance d'Antonin et de sa jeunesse, de sa formation religieuse, de son œuvre même comme prieur, comme vicaire général de l'Observance, nous ne savons positi-

1. Cf. *Introduction*, p. 12.

vement qu'assez peu de chose. Il nous faut essayer de deviner : quelques conjectures prudentes sont parfois nécessaires à combler de lourdes lacunes.

Par bonheur, Antonin, sur un point essentiel, est venu lui-même à notre secours. Il aimait à répéter à son secrétaire et à ses amis le nom de l'homme, éminent en sainteté et en dignité, dont la prédication avait dirigé ses jeunes pas vers le cloître de saint Dominique. Et de ce Bienheureux, que l'Église honore d'un culte public, il nous a laissé, dans ses *Chroniques,* un portrait qui commence par cette solennelle déclaration :

« Je pourrais être convaincu d'ingratitude, si on trouvait que j'ai oublié cet homme, qui a fait de grandes choses et qui mérite en tout d'être loué, qui, par la doctrine de sa prédication, me conduisit à la vie religieuse dont je parle en ce chapitre, je veux dire Monseigneur frère Giovanni Dominici de Florence, cardinal de Raguse, qui, plus encore que par sa très haute dignité dans l'Église de Dieu, brilla par la science, et par la sagesse de sa parole, et par la sainteté de ses mœurs. »

Saint Antonin fut le fils spirituel de Giovanni Dominici et le continuateur de son œuvre. A l'âge où les impressions sont les plus vives, il subit son influence profondément, peut-être même exclusivement; il ne s'en dégagea jamais; il n'essaya point de s'en dégager; il la corrigea seulement par son expérience personnelle : il y ajouta la mesure, dont il avait le sens le plus vif et le plus délicat.

Physiquement, le maître et le disciple ne se res-

semblaient pas : Dominici était grand. Et, d'autre part, son éloquence grave et majestueuse, que servait « une voix sonore comme une trompette », remportait des triomphes éclatants, et tels que saint Antonin ne semble point en avoir connus. On raconte que les mères redoutaient l'influence qu'exercerait sur leurs filles ce pourvoyeur austère de couvents; et une lettre de la République florentine à Grégoire XII nous montre bien dans quel étonnement tout le peuple était plongé par ses sermons. Le bon notaire de Prato ser Lapo Mazzei avait l'enthousiasme plus pittoresque; il répète à satiété qu'à « ce bienheureux frère Giovanni, tout le monde lui court après »; car « il arrache les âmes toutes vives de leur corps »; on croit « entendre un des disciples de saint François ressucité ». Une fois cependant Mazzei trouve « qu'il parle trop vite et qu'il a fait une prédication furibonde, quoique utile aux bonnes et dévotes oreilles [1] ».

Antonin ne résista point à cet entraîneur d'hommes, énergique et persuasif : il mit ses pas dans les siens. Et il nous a tracé un portrait de Dominici, où la plupart des traits s'appliquent au pein-

1. Voir les textes cités dans les notes de la préface mise par le Dr Antonio Ceruti, de l'Ambrosienne, à son édition de *Il libro d'amore di carità di Fiorentino B. Giovanni Dominici dell' Ordine de' Predicatori*, notamment p. IX, X, XII; Bologne, 1889. Les lettres de ser Lapo Mazzei ont été éditées à Florence, en 1889, par Cesare Guasti. — Cf. préface de Donato Salvi à la *Regola del governo di cura famigliare compilata dal Beato Giovanni Dominici*, p. XII et XVIII; Florence, 1860.

tre aussi bien qu'à son modèle. Puis il expose quelle fut l'œuvre essentielle de Giovanni Dominici avant sa promotion, par Grégoire XII, au cardinalat :

« Ce Giovanni fut le premier à ressusciter en Italie l'Observance régulière qui était bien déchue dans l'Ordre des Prêcheurs; il commença son œuvre dans le couvent de San Domenico de Venise, avec quelques personnes qui s'attachaient à lui dans son saint projet. L'odeur de leur vie se répandit si bien qu'avec le temps les couvents se multiplièrent et qu'un grand nombre furent réformés à la vie régulière, dans la province romaine, dans celles de Lombardie supérieure et inférieure, et dans le royaume de Sicile. Le couvent de San Domenico, dans le diocèse de Fiesole, près de Florence fut aussi fondé par lui. Le complément nécessaire pour achever la construction fut toutefois fourni par un legs de six mille florins fait par noble homme Bernabo degli Agli, marchand. Il fit élever aussi dans la cité de Venise le monastère des moniales du même Ordre, dans lequel des religieuses vivent en grand nombre, servant pieusement le Seigneur, et qui s'appelle le monastère du Corps du Christ. »

Puisque saint Antonin ne s'explique que par Dominici et que son activité ne fut longtemps qu'un reflet, chaque jour plus lumineux et puissant, de l'activité de son maître, il paraît tout à fait indispensable de rappeler d'abord en quelques mots ce que fut à son origine cette réforme domi-

nicaine, où le futur cardinal de Raguse et le futur archevêque de Florence devaient jouer un rôle de tout premier plan.

Il ne peut s'agir évidemment ici que d'un aperçu très aride : des considérations d'ordre matériel s'opposent à de longs développements; d'ailleurs voici qui est plus grave : Giovanni Dominici et la réforme dominicaine attendent encore leur historien[1].

L'affirmation de saint Antonin, que Dominici « fut le premier à ressusciter en Italie l'observance régulière », ne doit pas être interprétée avec une rigueur excessive. Elle est vraie surtout de l'application pratique faite au couvent vénitien de San Giovanni e Paolo. Mais l'idé remonte plus haut : à Raymond de Capoue, élu, le 22 mai 1380, au chapitre de Bologne, XXIIIe Maître Général de l'Ordre des Prêcheurs[2]. Et Raymond avait été façonné lui-même par son illustre pénitente, sainte Catherine de Sienne. Dans la cellule sacrée de Fontebranda a jailli la source mystique. Ce n'est

1. L'histoire de la réforme dominicaine a cependant été ébauchée excellemment et, — pour mon modeste dessein, — d'une manière plus que suffisante par le R. P. Mortier, O. P., dans sa monumentale *Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, tomes III et IV; Paris, 1907 et 1909. Sur Dominici, on peut consulter l'étude du R. P. Augustin Rösler, C. S. S. R., *Cardinal Johannes Dominici, O. Pr., 1357-1419, ein Reformatorenbild aus der Zeit des grossen Schisma*; Fribourg-en-Brisgau, 1893.

2. P. H.-M. Cormier, O. P., *Le Bienheureux Raymond de Capoue, XXIIIe Maître Général de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, p. 96; Rome et Paris, 1899.

pas en vain que la fille du teinturier avait entendu Dieu lui dire :

« Sujets, pasteurs, clercs et religieux ne s'inquiètent plus que de savoir comment ils pourront satisfaire leurs désirs déréglés qui ne visent qu'au plaisir. Hélas! ma douce fille, où est l'obéissance des religieux? Etablis dans la sainte religion comme des anges, ils sont pires que des démons.... Toutes leurs délices consistent à parer leurs corps et leurs cellules, et à se promener en bavardant par les villes. Et il advient d'eux comme du poisson, qui meurt lorsqu'il est hors de l'eau. Ainsi meurent ces religieux qui, hors de leur cellule, mènent une vie vaine et déréglée..... Ils ne veulent engraisser qu'eux-mêmes et leurs animaux; et une bête nourrit l'autre; et son pauvre frère meurt de froid et de faim. Et après qu'il est bien fourré et qu'il a eu une bonne pitance, ce religieux ne pense plus à son frère et ne veut plus se retrouver avec lui à la pauvre table du réfectoire. Son plaisir est de pouvoir demeurer là où il peut se remplir de viande et rassasier sa gourmandise. Impossible à un tel religieux d'observer le troisième vœu de continence, car le ventre plein ne fait pas l'esprit chaste. Des mouvements désordonnés rendent lascifs ces religieux; et ainsi ils vont de mal en pis, et la propriété les conduit à des maux innombrables. Car s'ils n'avaient pas de quoi dépenser, ils ne vivraient pas dans un tel désordre, ils n'auraient point de ces amitiés suspectes : quand il n'y a rien à donner, l'amour et l'amitié ne durent pas, qui ne

sont pas fondés sur la charité parfaite, mais sur l'amour des dons et sur la jouissance et le plaisir que l'un tire de l'autre. Les misérables, en quelle misère leurs vices les ont fait tomber! En quelle dignité cependant ne les avais-je pas élevés! Ils fuient le chœur comme un poison. Et s'ils y vont, ils crient de la bouche, mais leur cœur est bien loin de moi; s'ils vont à la table de l'autel, c'est sans aucune préparation par une habitude qu'ils ont prise, comme ils iraient à une table ordinaire[1]! »

Les couleurs du tableau ne sont point chargées au noir. Franciscains, et Dominicains, et autres religieux, rivalisaient de relâchement. Cette molle discipline avait plusieurs causes. On se recrutait au hasard. Déjà, en 1344, le chapitre général du Puy s'alarmait chez les Prêcheurs : les aptitudes des candidats, la formation des novices, nul ne s'en inquiétait; les résultats de ce système tournaient au désastre : « Nous voyons se multiplier dans notre Ordre les frères ignorants, dissolus, scandaleux, hélas, et rebelles, déchirant les flancs de leur religion maternelle comme une couvée de vipères. » Après la fameuse peste de 1348, la peste du *Décaméron*, toute sélection fut abandonnée : entrait qui voulait. Des épidémies éclatèrent encore en 1363 et en 1374. Les derniers freins furent rompus. La chasse aux dignités ecclésiastiques, sources abondantes d'exemptions, accumulait d'autres ruines. Le système de l'affermement des *Termes*, ou

1. *Dialogue,* chap. cxxv.

territoires dont le ministère était réservé à certains religieux, développait la propriété privée avec ses pires conséquences. La pauvreté n'était plus qu'un mot, vide de toute signification. La corruption des Ordres religieux était telle qu'il n'y avait guère de différence, ainsi que le constate un biographe de Dominici, entre les moines et les hommes du siècle[1]. Là-dessus se déchaîna le grand Schisme d'Occident, qui n'était pas encore commencé lorsque sainte Catherine écrivait le *Dialogue*. La décadence se précipita. Les Dominicains, comme tous les religieux, et d'ailleurs comme toute la chrétienté, prirent parti ou pour le pape de Rome, ou pour le pape d'Avignon. Et lorsque l'un de ses supérieurs déplaisait à un moine, celui-ci n'avait qu'à changer d'obédience pour se débarrasser de ce maître indésirable. L'anarchie sapait les derniers fondements encore solides de l'édifice bâti par saint Dominique.

La réforme germa, peu de temps après la mort de Catherine, — 29 avril 1380, — du grain même qu'avait semé la Tertiaire de Fontebranda. Clara Gambacorta et Raymond de Capoue furent les ouvriers de la première heure.

« A Monna Tora, fille de Messire Pietro Gambacorta, de Pise », mariée toute jeune à Simone Massa et veuve à quinze ans, Catherine avait écrit au moins deux fois.

1. *Vita auctore Fr. Johanne Caroli Florentino,* dans *Act. Sanctorum,* juin II, 3e éd., p. 393.

Et son appel fut entendu. Monna Tora entra au monastère San Martino de l'Ordre de Sainte-Claire. Elle en fut arrachée. Mais elle ne subit pas jusqu'au bout le sort de cette charmante et mélancolique Piccarda Donati, que Dante a immortalisée[1]. Elle prit de nouveau le voile, cette fois sous la règle des Prêcheurs, à Santa Croce de Fossa Banda. Et, en 1382, elle put fonder, avec la Bienheureuse Marie Mancini et quatre autres religieuses, le couvent réformé de San Domenico qui fut définitivement constitué en 1385. La réputation de sainteté de cette maison austère se répandit rapidement : les moniales affluèrent. Une bulle d'Urbain VI du 25 juillet 1387 sanctionna la réforme et établit une rigoureuse clôture[2]. L'exemple fut suivi par de très nombreux monastères de femmes. Il n'y a pas, par bonheur, que le mal qui soit contagieux.

Les Dominicains prirent vaillamment le second rang : « Ils furent fortement secoués par le généreux exemple donné par le sexe faible », comme dit le Père V. Marchese[3], qui paraît interpréter ici une ancienne vie de la Bienheureuse Clara Gambacorta : « Les hommes étaient confondus de voir que les femmes les dépassaient en vertu, car il n'y

1. *Paradis*, III.

2. N. Zucchelli, *la Beata Chiara Gambacorta, la chiesa ed il convento di S. Domenico*, p. 61; Pise, 1914.

3. *San Marco, convento dei Padri Predicatori in Firenze*, Florence, 1853; étude reproduite dans le premier volume des *Scritti vari*; 3e éd., Florence, 1892; c'est cette dernière édition qui est citée, p. 43.

avait guère de couvent à cette époque qui observât les règles de la vie commune. »

Le Père Mortier a fort bien indiqué quels avaient été, pendant tout le cours du XIV[e] siècle, les efforts tentés contre le relâchement par les Maîtres Généraux. Une série d'échecs les avait couronnés, dont il n'y a pas lieu d'indiquer ici les causes diverses. Cependant des Frères, plus ou moins isolés, avaient senti renaître dans leur âme la ferveur primitive et n'étaient point demeurés insensibles aux appels angoissés de leurs chefs. Un texte officiel de 1387, où il est fait allusion à la fois « aux réformés et aux non réformés », indique qu'à cette date la renaissance religieuse avait déjà reçu, chez les Dominicains, un commencement d'organisation ; l'origine du mouvement est donc antérieure[1].

Le 13 juin 1389, Raymond de Capoue écrivait à Conrad de Prusse une lettre sur la réforme du couvent de Colmar, où une trentaine de Dominicains de vie exemplaire s'étaient réunis sous les ordres de ce religieux[2]. C'est l'année même de la

1. Masetti, *Monumenta et antiquitates veteris disciplinae Ordinis Praedicatorum*, p. 348 ; Rome, 1864 ; cité par l'abbé R. Morçay, *Saint Antonin*, p. 18, n. 1.

2. *B. Raymundi Capuani, XXIII magistri generalis Ordinis Praedicatorum, opuscula et litterae*, p. 117 ; Rome, 1895. — Cf. *Thomae Antonii Senensis*, *Historia disciplinae regularis instauratae in Coenobiis Venetis Ordinis Praedicatorum,...* dans *Ecclesiae Venetae antiquis monumentis... illustratae authore Flaminio Cornelio, decadis undecimae pars prior* (tome VII), p. 169 ; Venise, 1749 ; — R. P. Mortier, livre cité, III, p. 527.

naissance de saint Antonin. Au Chapitre Général de 1390, Raymond fit décider que, dans chaque province de l'Ordre, un couvent au moins serait établi où l'on tiendrait en vigueur l'observance régulière.

Au mois de septembre 1391, l'intervention de Giovanni Dominici commença à se faire sentir avec vigueur. Il fut nommé lecteur à Venise; et la cité des doges devint un des centres les plus ardents de la réforme dominicaine. Il y avait là deux monastères de Prêcheurs : le couvent de San Giovanni e Paolo et le vicariat subordonné de San Domenico de Castello. C'est à ce petit couvent de moindre importance, *qui tunc erat desolatus ex toto,* écrit Tommaso de Sienne[1], que Dominici appliqua ses premiers efforts. Le Père Ajutamicristo de Pise, propagateur zélé de l'observance, en devint prieur dès le début de l'année 1392. Dominici étendit bientôt la réforme au couvent de Chioggia; puis il partit continuer son œuvre à Città di Castello. Quand il revint à Venise, les progrès étaient tels, que, sur l'intervention même du doge, le grand couvent de San Giovanni e Paolo suivit l'exemple donné par le petit monastère de San Domenico. En mai 1393, Raymond de Capoue nomma Dominici son vicaire pour les couvents de Venise, de Chioggia et de Città di Castello ; et enfin, le 20 no-

1. *Thomae Antonii Senensis,... loc. cit.,* p. 170. — Voir aussi, dans le même tome de l'*Ecclesiae Venetae...*, les traités *De Monasterio Sanctorum Joannis et Pauli et De Monasterio Sancti Dominici de Castello.*

vembre 1393, il l'éleva à la dignité de vicaire général de tous les monastères réformés d'Italie : « Vous, lui écrit-il, qui m'inspirez une si grande confiance par votre piété singulière, l'austérité de vos mœurs, et votre zèle pour l'Ordre, je vous fais, par les présentes, mon vicaire général, pour les couvents déjà conquis et pour ceux que vous leur adjoindrez dans toute l'Italie, avec pleine et entière puissance... de faire ce que je pourrais faire moi-même si j'étais présent dans les dits couvents[1]. » Ainsi Dominici devenait le maître de la réforme.

Son œuvre de prédilection fut la fondation du couvent vénitien des moniales du *Corpus Domini* ou *Corpus Christi*. Il y jeta toute son âme, enfiévrée d'amour divin. Dans les lettres qu'il adressa à ces religieuses, chez qui était entrée sa mère, la charité qui l'embrasait se répand en accents d'une spontanéité et d'une ardeur incomparables, flamme dévorante dont aucun obstacle ne saurait vaincre la puissance. Il écrit au jet du cœur, tout absorbé en Dieu, sans le piètre souci des irrégularités de la phrase, et avec des images parfois violentes, d'une étrange beauté : dialogue direct, d'âme à âmes, et singulièrement émouvant. Par exemple : « Si quelqu'une des bien-aimées est passée de cette vie en ces jours, réjouissez-vous, car elle s'en

1. F. D. Concina, *Dissertatio historica de origine Disciplinae Regularis primum in Ordine Praedicatorum per B. Raymundum de Vineis (vulgo de Capua)... instauratae*, p. 120; Venise, 1742.

est allée à la fête de l'Époux avec une grande joie. Soyez bonnes, croissez en vertu, suivez humilité et patience; et plus vous êtes dans les adversités, plus vous devez vous réjouir, car elles sont pleines de fruits. » Ou encore : « Votre Procureur adoré, jaloux de ses épouses bien-aimées ne m'inspire pas actuellement autre chose à vous écrire, sinon que vous devez toutes exulter en esprit en lui, ne lui enlevant rien de sa part : et il ne se contente pas de moins que du tout. » Ou enfin : « Levez-vous sur la pointe des pieds et sautez même un peu, tenant les mains et les bras tendus, prêts à embrasser, et si vous pouvez vous pendre au cou du Christ bien-aimé, placez la bouche à son côté ouvert, sucez le sang qui enivre et, comme des sangsues gloutonnes, ne vous détachez point jusqu'à ce que l'âme ne soit rassasiée[1]. »

L'histoire du couvent du *Corpus Domini* nous est connue par la chronique de l'une de ses moniales, Bartholomaea Riccobona, celle-là peut-être que Giovanni Dominici appelle *la Teologa* et dont il lui importe de connaître l'opinion sur ses œuvres. Elle écrivait en vénitien[2].

1. *De monasterio Corporis Domini* dans *Ecclesiae venetae... decas prima,* pages 133, 135, 146.

2. La chronique de Riccobona, traduite en latin dans le traité cité à la note précédente, a été partiellement publiée, en original vénitien, par le F. J. F. B. M. de Rubeis dans *De rebus Congregationis sub Titulo Beati Jacobi Salomonii in provincia S. Dominici Venetiarum erectae Ordinis Praedicatorum commentarius historicus,* pages 36 et suiv. ; Venise, 1751 ; et aussi dans l'édition citée de la *Regola di governo di cura*

Le couvent du *Corpus Domini* avait été primitivement fondé, au lieu appelé en vénitien *Cao de Zirada*, où au XVIIIe siècle on construisait les navires, par une noble jeune femme, Lucia Theupolo, entrée à onze ans au monastère de Santa Maria degli Angeli dans l'île de Murano. La règle y était d'abord la règle bénédictine. Lorsque Dominici vint, lecteur d'Écriture Sainte, à San Giovanni e Paolo, il décida Lucia à changer d'Ordre. L'exemple qu'il voulait proposer aux moniales vénitiennes, c'était celui des Pisanes groupées autour de Clara Gambacorta : tant il est vrai que la Bienheureuse, disciple de Catherine, se retrouve constamment à l'origine de la réforme dominicaine. Son ancienne biographie nous dit en effet que, « dans le monastère du *Corpus Christi*, Dominici avait tout fait sur l'exemple du monastère que dirigeait cette B. Chiara ». Et il avait appelé, à son couvent, « comme des Mères, pour ainsi dire, et comme des règles vivantes », quelques moniales du monastère de San Domenico de Pise, « lesquelles portèrent bientôt le nouveau monastère de Venise à être la merveille de cette illustre capitale ».

Après quelques années éclata la fameuse affaire des *Bianchi*, cet extraordinaire mouvement de foules, dont il semble bien que l'origine et l'histoire n'aient pas encore été définitivement établies[1].

famigliare, pages CXXVIII et CXXIX. — Il n'est pas exact que Dominici réforma le couvent de Fiesole : il le fonda; voir chap. II.

1. Sur les *Bianchi*, voir notamment la bibliographie

Des bandes immenses de Pénitents, armés du seul Crucifix, revêtus de cagoules, chantant des *laude*, criant « miséricorde ! » s'en allaient de ville en ville et suscitaient sur leur passage un enthousiasme indescriptible : les querelles s'apaisaient, les factions se pacifiaient, le monde ne semblait plus vivre que de pénitence. A Florence se levèrent quarante mille personnes, dont vingt mille allèrent jusqu'à Arezzo. Cela se passait en 1399. Et quand les « Blancs » défilèrent aux rives de l'Arno, il y avait là un petit enfant de dix ans qui les regardait avec une piété ardente où se mêlait quelque étonnement, et qui certainement priait avec eux : « miséricorde, miséricorde »! Saint Antonin ne devait point oublier ce spectacle; sa jeune imagination en avait été trop frappée : « ... une chose presque incroyable, dira-t-il plus tard, si je ne l'avais vue de mes propres yeux ».

Les « Blancs » marchèrent sur Venise. Dominici avait d'eux la meilleure opinion; il jugeait utile ce mouvement pacifique qui « humiliait les orgueilleux » et ramenait les pécheurs endurcis à la pénitence, « faisait couler les larmes, domptait les corps et enflammait les cœurs à la louange du Sauveur[1] ». Et il disait encore : *Bona fuit vestis Alborum*. Mais le Conseil des Dix n'était pas de cet avis. Quand les « Blancs » se trouvèrent à

publiée par G. M. Monti dans *Un laudario umbro quattrocentista dei Bianchi;* Todi, 1920.

1. *Itinerarium devotionis*, passage cité dans la préface de D. Salvi à son édition de la *Regola*..., p. CXXVII.

Chioggia, la Sérénissime les fit prier officiellement d'y rester ou de retourner à leurs affaires. Dominici passa outre. Il organisa la procession à Venise. Il célébra la messe à San Geremia; et l'immense cortège partit pour San Zanipolo, avec des chants, avec des cris. Un officier des Dix intervint, flanqué de forces de police. S'ensuivit une bagarre : ... *desfexe la procession con molti hobrobrj e villanie,* dit Riccobona. Le 21 novembre, une sentence d'exil était prononcée, par le Conseil, contre Dominici promoteur de cette manifestation jugée inopportune. Il partit. Le 1er décembre, il était à Città di Castello, et il écrivait à ses chères filles du *Corpus Christi: Filiae Jerusalem nolite flere*[1]...

Cette condamnation nous a été, en un certain sens, fort utile : car nous lui devons la correspondance de Dominici avec ses moniales, toutes ces *pistole consolatorie, e de gran ammaestramento,* dont nous parle Riccobona, qui furent pieusement recopiées par les Dominicaines et dont elles firent un livre. Et il leur envoyait encore son *Itinéraire,* un recueil perdu de commentaires sur les *Psaumes* et le *Cantique des Cantiques,* dont saint Antonin nous a conservé des citations abrégées, et dont la chronique du *Corpus Christi* nous dit qu'il fut ainsi appelé parce que l'exilé le composa lorsqu'il allait « pérégrinant par le monde ».

1. D. Salvi, *loc. cit.,* p. XVI. — De nombreuses lettres de Dominici, comme de saint Antonin, ont été éditées par Biscioni dans *Lettere di Santi e Beati Fiorentini,* Florence, 1736, et Milan, 1839.

Dominici continua son œuvre après avoir quitté Venise. Ce ne fut pas sans quelques traverses. Le 4 mars 1400, il était cassé, par Boniface IX, de sa charge de vicaire général. Et les Observants voyaient leurs privilèges supprimés en bloc par la bulle *Romanus Pontifex* du 27 avril 1402 : ils retombaient sous la juridiction des provinciaux. Le 21 mai 1401, à Udine, l'élection avait désigné le successeur du Bienheureux Raymond, XXIV[e] Maître Général de l'Ordre : Tommaso da Fermo, Provincial de la Lombardie inférieure ; ce n'était pas un Observant ; mais il déclara solennellement, le jour où il fut proclamé, qu'il défendrait les partisans de la réforme et qu'au besoin il ferait justice de leurs adversaires : une « demi-protection », comme dit justement le Père Mortier.

Nommé, après son retour à Florence, vicaire du couvent de Santa Maria Novella, Giovanni Dominici fut en 1403 officiellement chargé de commenter l'Écriture Sainte au *Studio*. Son cours devait durer trois ans et commencer à la Saint-Luc de la même année. La Seigneurie craignant de le perdre, — et quel sentiment serait un plus magnifique éloge? — demandait, par une lettre du 2 juin adressée à Tommaso da Fermo, qu'il lui enjoignît de ne point quitter la ville sans l'autorisation des fonctionnaires chargés de la direction de l'Université. Le 23 février 1404, nouvelle lettre, lettre d'envoi d'une supplique ; cette fois, le désir s'est accrû : il ne s'agit plus de trois ans, mais de cinq ; et ce n'est plus au Maître Général que la Sei-

gneurerie s'adresse, — peut-être n'avait-elle point reçu de lui une réponse favorable à sa première requête, — mais au Pape : il faut que l'autorité pontificale intervienne, on ne demande rien moins, pour que, cinq années durant, aucune autre autorité, aucune, — il y a une belle énumération ! — ne puisse écarter Dominici des murs de la ville qui veut s'attacher à la robe blanche du plus éloquent de ses fils. Le religieux ne relèvera plus de ses supérieurs, mais du Pape seul, et ce nonobstant toutes les constitutions, toutes les règles, tous les privilèges contraires : suit une seconde énumération, qui, pour être au moins partiellement une clause de style, n'en est pas moins assez impressionnante : toutes les précautions sont prises, et avec quel soin, pour que Dominici soit prisonnier des honneurs dont ses compatriotes veulent l'accabler !

Ce Capitole devait, suivant une coutume bien établie chez les peuples, avoir sa roche Tarpéienne : après que Dominici, nommé cardinal par Grégoire XII, eut joué dans l'affaire du grand schisme un rôle de premier plan, qui a été fort diversement apprécié, saint Antonin pouvait écrire qu'il était devenu un objet de dérision pour le peuple de Florence, *cui prius fuerat acceptissimus*.....

Mais en 1404 Giovanni Dominici était précisément l'*acceptissimus*, l'homme accueilli avec ces transports, dont on vient de trouver l'écho dans les documents officiels de la Seigneurie. Et un

autre écho, d'une nature plus intime celui-là, c'est Antonin lui-même qui va nous l'apporter, un écho qu'après un demi-siècle environ il entend résonner encore au plus profond de son âme : « Parmi les carêmes qu'il prêcha, il y en eut un, dans l'église cathédrale de Florence, où il exposa toutes les règles de droit que contient le sixième livre des Décrétales; il parlait deux fois par jour, le matin et le soir, devant un grand concours de peuple, prenant son thème à l'Évangile ou à l'Épître de la messe et le développant à l'admiration de tous. » La forme un peu froide du chroniqueur ne doit pas nous tromper : c'est une vocation qui se décide.

Il ne paraît point douteux qu'il s'agit ici du carême de 1404 : car il est à peu près démontré que c'est en cette année-là que se place la première rencontre de Dominici et du « petit Antoine ». Le sujet de leur conversation nous est en effet connu et nous y voyons précisément apparaître les Décrétales.

L'éloquence grave et majestueuse, mais plus encore ardente de Dominici, le moine à la vaste science, à la sûre doctrine, à l'âme embrasée d'amour divin, savait « amollir même les cœurs endurcis ». Elle n'eut point tant de peine à orienter pour toujours la destinée du fils de ser Niccolo Pierozzi.

CHAPITRE II

SAINT ANTONIN A L'ÉCOLE DE GIOVANNI DOMINICI

Voici donc la rencontre décisive du maître de la réforme dominicaine, célèbre et dans la force de l'âge, et de l'enfant de quinze ans. Il faut s'y arrêter. C'est un des très rares épisodes qui nous permettent de soulever un coin du voile épais que le temps et l'indifférence des biographes nous ont jeté sur la jeunesse de saint Antonin : nous sommes curieux de tout ce qui peut nous aider à comprendre la formation de l'homme et du Saint. Le sympathique Vespasiano da Bisticci n'était pas de cet avis; lui qui aurait pu si facilement se renseigner sur l'adolescence de son archevêque s'en tire en une ligne : après quoi il accumule les superlatifs; nous lui gardons quelque rancune de sa paresse.

Castiglione, par bonheur, nous a conservé comme un procès-verbal de la scène. Et il l'a évidemment écrit sur les souvenirs mêmes du Saint, auxquels il vient de faire allusion. On supplée très facilement ce qu'il néglige de nous rapporter. Do-

minici, grand et robuste, contemple le frêle gamin qui vient lui demander l'habit de son Ordre. Il sonde cette jeune âme qui s'ouvre. Mieux que tout autre, il sait quelle chose grave est d'accepter un novice, et de quelles minutieuses précautions il convient de s'entourer : il ne s'agit plus de retomber dans les errements qu'il a consacré sa vie à combattre. L'enfant est intellectuellement bien doué et d'esprit ouvert; sa formation religieuse excellente; édifiante sa piété; mais ce corps! des nerfs et des os : jamais, ainsi bâti, ce petit Florentin ne pourra supporter les austérités de la vie religieuse. Une précaution s'impose à la prudence du moine : laisser à cet enfant le temps de se développer, et d'étoffer un peu cette maigre charpente. Il l'ajourne donc. Mais au cours de l'interrogatoire, il s'est informé de ses lectures et de ses études. Antonin lui a répondu qu'il fait ses délices du recueil des Décrétales de Gratien! Il est permis de supposer que Dominici éprouva, de cette réponse, quelque surprise, la compilation du docte Camaldule ne passant point pour un ouvrage divertissant; mais qu'il comprit aussi quel attrait ses propres sermons avaient exercé sur cette jeune âme. Quoi qu'il en soit, il ne laissa point échapper la balle : « Quand tu sauras, dit-il, le *Decretum* par cœur, tu reviendras, et je te donnerai l'habit de l'Ordre. » Et Dominici pensa sans doute que l'épreuve était bonne et qu'il y en aurait pour quelque temps : le recueil était lourd au poids du parchemin et totalement indigeste; l'enfant profiterait

de ce répit, pris en famille avec Gratien, pour se développer physiquement, ce qui était d'abord nécessaire. Le grand réformateur disait volontiers : « Combien de prêcheurs parlent bien; mais combien il y en a peu qui sèment! » En ce temps-là, Giovanni Dominici avait bien semé.

Le « petit Antoine » revint au bout d'un an. Il passa l'examen : avec un succès triomphal. Les témoins qui racontèrent ensuite cette histoire, au procès de canonisation, — car Castiglione nous rapporte que, de ce point particulier, saint Antonin ne parlait pas, — y virent un miracle : ce qui signifie surtout qu'ils étaient absolument incapables d'en faire autant; nous ne sommes point obligés de les suivre jusqu'au bout; et il nous suffit de conclure que le jeune Antonin, doué d'une prodigieuse mémoire, était lui aussi un « bœuf de travail », et qu'il montrait, pour les sciences juridiques, une aptitude spéciale, qu'il avait vraisemblablement acquise dans ce que nous appellerions aujourd'hui « l'étude paternelle ».

Encore que nous ignorions tout à fait le rôle joué par ser Niccolo Pierozzi dans l'instruction d'Antonin, ce n'est point risquer une hypothèse trop téméraire que de supposer que l'honnête notaire florentin donnait des leçons de droit à son fils. Il y a toujours eu un juriste chez le futur archevêque de Florence : il avait commencé de bonne heure. D'autre part, un des vieux hagiographes fait remarquer, avec beaucoup de sens, qu'apprendre le *Decretum* par cœur, comme disent les témoins, est

une expression qui ne doit pas être prise au pied de la lettre.

La question est, après tout, d'un intérêt assez maigre. Et il nous importerait infiniment plus d'être renseignés, avec moins d'indigence que nous ne le sommes, sur l'enfance de saint Antonin.

Il naquit à Florence, ce point est sûr ; d'ingénieux calculs permettent d'essayer de préciser que ce fut dans une maison qui était située au sud de la cathédrale et sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui le *palazzo dei Canonici.* Il est vraisemblable que ce fut le 1er mars 1389.

Son père, ser Niccolo Pierozzi, était notaire ; et il exerça les plus hautes fonctions dans cet « art », dont Vincenzo Mainardi a bien raison de nous dire « qu'il n'était point méprisable à Florence ». Les notaires, en ce temps-là, étaient souvent des lettrés, et les juristes des poètes, ainsi qu'il advint un peu plus tôt à Cino da Pistoia. On ne saurait trop déplorer la perte du livre de *Ricordanze*, de souvenirs domestiques, de ser Niccolo, où l'on aurait sans doute trouvé, sur lui-même et sur le « petit Antoine », les plus précieuses indications. Il se maria trois fois et il eut sept enfants : deux filles seulement, avec Antonin, lui survécurent, Francesca et Niccolosa. C'est de sa seconde femme, Madonna Tommasa di Cenni di Nuccio, que naquit le futur archevêque de Florence. Il connut à peine sa mère qui mourut en 1395, comme il n'avait que cinq ou six ans. L'excellent ser Niccolo ne fut pas plus inconsolable de ce second

veuvage qu'il ne l'avait été du premier : il se remaria, l'année même, avec Madonna Sandra di Nuccio di ser Cione. De cette digne matrone nous ne savons rien qui soit pour nous de quelque intérêt. Aucune influence féminine ne peut être sûrement décelée sur les jeunes années d'Antonin.

Nous devinons seulement, à la profession du père, la formation lointaine du prudent conseiller et du directeur de conscience qui, en voyant appliquer autour de lui à des cas concrets les règles du droit, s'initiait à la méthode, apprenait à se poser clairement les problèmes, à les décomposer en leurs éléments, à en dégager les données essentielles, à ne point être dupe des apparences, à chercher et à trouver la solution exacte et rigoureuse : gymnastique nécessaire au juriste comme au maître de théologie morale.

Ceci nous importe encore bien plus : la piété était fort en honneur dans la famille de ser Niccolo, qui était fidèle, en cela aussi, aux saines et vigoureuses traditions de la bourgeoisie florentine. Plusieurs de ses membres entrèrent en religion : une tante d'Antonin, un de ses frères, une de ses sœurs; une autre, mariée, était Tertiaire Dominicaine. Tout semble nous permettre d'affirmer que, dans la maison paternelle, l'enfant ne pouvait recevoir que de bons exemples et de bons conseils.

Sur sa piété et son amour précoce de la prière, voire même de la contemplation, comme dit Castiglione, un trait conservé par les anciens biographes nous édifiera avec exactitude. L'enfant avait cou-

tume d'aller chaque matin se prosterner « devant l'image du Crucifix qui est placée dans l'église de Saint-Michel dans le jardin »; et là, à genoux, abîmé en son oraison, il demeurait si longtemps, — une heure, nous dit un témoin du procès de Florence, — que bien des fidèles en étaient émus et admiraient une dévotion et une constance peu en rapport avec son âge. Il demandait en particulier la force nécessaire pour triompher des tentations de la chair, et l'archevêque, sur son lit de mort, laissa entendre qu'il avait été exaucé. Les Florentins, et plus encore les Florentines, qui allaient faire leurs dévotions devant la Vierge conservée au tabernacle d'Orcagna, s'interrogeaient sans doute, en sortant de la toute neuve église d'Or San Michele, sur ce que serait un jour le fils du notaire, ser Niccolo Pierozzi.

Il n'est pas indifférent pour nous que ce soit vers le charmant sanctuaire de « Saint-Michel dans le jardin », où le *Saint-Georges* de Donatello allait dresser quelques années plus tard sa juvénile silhouette, qu'Antonin enfant se soit dirigé tous les matins; car ce n'est peut-être pas risquer une trop aventureuse hypothèse que de voir dans ce choix une trace de l'influence paternelle : or San Michele est l'église des corporations, et ser Niccolo, qui ne séparait point ses devoirs de chrétien de ses devoirs professionnels, dut y conduire lui-même son fils : c'était la maison de Dieu; c'était aussi la maison des travailleurs, des travailleurs manuels et des travailleurs intellectuels, des

marchands et de ceux-là mêmes qui, comme saint Mathieu avant sa conversion, faisaient le commerce de l'argent.

Ce maigre « petit Antoine » était taciturne et doux, modeste et grave : grave dans ses gestes, grave dans ses rares discours, grave dans ses mœurs, d'une gravité précoce de vieillard, *gravitas immensa*, finit par déclarer Castiglione, qui a répété plusieurs fois le mot *gravis* dans le premier paragraphe de sa biographie. C'est évidemment l'un de ses traits les plus caractéristiques, un de ceux qui le distinguent le plus nettement d'un autre réformateur, d'un autre Saint, son contemporain, Bernardino degli Albizzeschi : saint Antonin, dans sa jeunesse, n'a point respiré l'air de Sienne.

Il n'était point enjoué et, à l'école, il ne jouait pas. Castiglione a interrogé là-dessus ceux de ses condisciples qui lui ont survécu. La réponse a été unanime : il ne se conduisait pas comme un enfant. Excellent élève d'ailleurs et, pourrait-on dire, le premier de sa classe : intelligence ouverte et éveillée; mémoire prodigieuse ; travail soutenu. Mais l'étude qui lui plaisait le plus c'était celle des choses religieuses. Et ses délassements consistaient à suivre les processions, les processions des Dominicains surtout. Il ne manquait pas un sermon : la parole de Dominici tombait en bonne terre.

Nous aimerions à savoir ce qu'était cette école, ce *ludus litterarius*, où fréquentait le « petit Antoine ». Il faut avouer que nous en sommes à peu près réduits à des conjectures. Le seul point

sur lequel nous soyons fixés, c'est ce que le maître n'était pas très fort. Saint Antonin en a passé l'aveu dans le chapitre liminaire de la *Somme théologique :* le pédagogue qui lui enseigna ce que l'on appelait alors « la grammaire » y est qualifié de *debilis.* Traduisons librement : un pauvre diable qui gagnait sa vie en apprenant aux autres ce qu'il ne savait pas lui-même. Avec quelques leçons de dialectique, d'ailleurs espacées, voilà tout le bagage que saint Antonin reçut de l'enseignement : en bref, un autodidacte.

Tel était l'enfant, d'une quinzaine d'années, à qui Giovanni Dominici imposa, très probablement au début de 1405, la robe blanche des Prêcheurs. L'histoire ne nous dit point quel fut, au point de vue du développement physique de l'élève, le résultat du temps d'épreuve imposé par le maître. Nous pouvons soupçonner qu'il ne fut point brillant, car l'enfant, pour se préparer aux austérités de la vie religieuse, se privait de viande, ce qui n'a jamais passé pour un moyen de prendre des forces.

Le couvent, auquel le maître de la réforme destinait le novice qu'il venait de recevoir, était l'œuvre et comme la chose personnelle de Giovanni Dominici. Ce n'est pas au hasard que saint Antonin, dans un texte déjà cité des *Chroniques*, a rappelé en même temps la fondation de San Domenico de Fiesole et du *Corpus Christi* de Venise ; ces monastères sont la plus parfaite réalisation de l'idéal de son maître ; l'un pour les religieuses, l'autre pour les moines, il les avait animés de son souffle créateur.

Dominici, lecteur au *Studio* de Florence et pour longtemps attaché à sa patrie, avait naturellement rêvé d'y rétablir l'observance. Ce n'était point une entreprise d'une exécution facile. Santa Maria Novella était une puissante maison; et il y avait là beaucoup de religieux déjà vieux, qui avaient la faiblesse de tenir à leurs petites habitudes et qui n'éprouvaient qu'un enthousiasme médiocre pour des moyens trop énergiques de sanctification[1].

La « fille » ne lui paraissant point favorable à ses austères projets, Dominici l'abandonna, à son sort et à sa déchéance, et se retourna vers la « mère » : de la plaine de Florence, coupée par l'Arno, il monta vers l'aimable colline et les vignes de Fiesole, vers le berceau légendaire de la cité magnifique, que le plus illustre de ses enfants a maudite en lui rappelant son origine :

quell' ingrato popolo maligno,
Che discese di Fiesole ab antico,
E tiene ancor del monte e del macigno[2]...

Il s'arrêta d'ailleurs à mi-route, là où une inscription, près de la villa Martini, nous dit encore : *A matre et filia aeque disto;* c'était cependant sur le

1. ... *conventus S. Mariae Novellae qui iam ad relaxationem tendebat*... *Chronique* de Fiesole, fol. 1.

2. *Enfer*, XV, 61-63 : ... ce peuple ingrat et méchant, qui *ab antico* descendit de Fiesole et tient encore de sa montagne et de ses rochers...

territoire de la « mère », où il devait trouver un puissant appui[1].

L'évêque de Fiesole, Jacopo Altoviti, d'une noble famille florentine, était un Prêcheur. Il avait même donné l'habit à Giovanni Dominici. Élu provincial de Rome en 1380, il fut nommé évêque par Urbain VI en 1389. Il voulait fonder dans son diocèse une maison de l'Observance. Mais il y fallait l'autorisation directe du pape ; car sans elle on risquait de se heurter, de par les Constitutions mêmes de l'Ordre, à des difficultés que le zèle médiocre des Dominicains hostiles ou indifférents à la réforme aurait pu rendre insurmontables. Altoviti, envoyé au début de l'année 1405 à Rome, par la République de Florence pour féliciter Innocent VII de son élection à la papauté, profita de son ambassade pour régler cette affaire particulière. Puis « le 9 novembre 1405, dit la *Chronique* de Fiesole, en la fête du Bienheureux Théodore martyr, après avoir pris le conseil favorable des chanoines de son église cathédrale, il concéda de vive voix, Frère Giovanni Dominici acceptant, à l'Ordre des Frères Prêcheurs, pour édifier le couvent une portion de vigne située près de l'abbaye de San Bartolomeo de l'Ordre des Chanoines réguliers, aux conditions et stipulations qui seraient indiquées dans l'acte public à dresser par devant notaire ».

La donation ne fut en effet régularisée qu'un an

1. Sur la fondation de San Domenico, voir Lodovico Ferretti, O. P., *la Chiesa e il Convento di San Domenico di Fiesole*; Florence, 1901.

plus tard, le 20 novembre 1406, par ser Giovanni, notaire de la curie épiscopale. Giovanni Dominici est qualifié de « commissaire » du Maître Général. Les conditions étaient rigoureuses; mais, comme l'a fait justement remarquer le Père Mortier, elles étaient « plutôt une garantie pour l'observance ». Nous croyons deviner qu'Altoviti n'avait en Santa Maria Novella qu'une confiance limitée.

Donc, le 1er mars 1406, fut posée la première pierre. Les Florentins, qui avaient d'ailleurs demandé eux-mêmes la fondation de ce couvent réformé, parce qu'ils ne voyaient sans doute qu'avec quelque mépris le relâchement du grand monastère, furent généreux, et les aumônes abondèrent. Comme d'ailleurs on construisait pauvre, la messe put être chantée, sur un autel provisoire dressé devant la porte, le 4 août de la même année, fête de saint Dominique. Et parmi les Frères qui avaient été immédiatement appelés par Dominici, du couvent de Cortone, pour le nouveau couvent de Fiesole, la *Chronique* cite : *Fr. Antonius quondam Nicolai de Florentia postea Archiepiscopus Florentinus* (*deinde a papa Adriano canonizatus*).

C'est à Cortone en effet que saint Antonin avait été envoyé faire son noviciat : San Domenico de Fiesole n'existait pas encore ; et, aux yeux du maître de la réforme, pour former un religieux, Santa Maria Novella n'existait plus. Cortone était la seconde maison de la Province romaine où Dominici avait introduit l'observance ; la première, comme on l'a vu, avait été Città di Castello.

Essayons donc de suivre quelques instants le jeune Antonin, vers la vieille cité montagneuse, où il allait s'initier, dans le silence, le travail et la prière, à la règle des Dominicains, à la règle véritable, et non point à cette contrefaçon de règle, que l'indignation sainte de Catherine avait dénoncée au monde par l'intermédiaire de Clara Gambacorta et de Raymond de Capoue.

Essayons de le suivre. Mais reconnaissons que ce ne sera pas chose facile et que les plus élémentaires précisions vont nous manquer continuellement. La faute, il n'y a pas à le dissimuler, incombe à Castiglione. Réglons donc d'abord nos comptes avec ce prêtre humaniste, docteur en théologie, ex-professeur de grec, et par suite dix fois plus coupable qu'aucun autre, de s'être tiré d'affaire avec des phrases. La rhétorique banale de l'hagiographie ne nous offre plus aujourd'hui qu'une satisfaction fort atténuée.

Castiglione vient de nous raconter que saint Antonin a reçu l'habit de Saint-Dominique, après une année environ d'épreuve où il a appris le *Decretum* et où il s'est exercé, en cachette, à se passer de viande. Il continue immédiatement : « Il me serait facile d'exposer, même en un bref discours, combien, en religion, il fut doux envers les Frères et aimé de tous, combien obéissant aux anciens, combien assidu à la prière et à l'étude, combien enfin observateur rigoureux de ces règles qu'on appelle les Constitutions. Mais je pense qu'il faut ici couper beaucoup, pour ne pas ennuyer par des

longueurs ceux qui me liront. Ses vertus ayant donc été remarquées, il fut aussitôt choisi par les Maîtres de l'Ordre pour gouverner les autres Frères et devint prieur en de nombreuses villes d'Italie... » Suit une énumération sur laquelle il y aura lieu de revenir. Mais pour le moment il suffira de noter que ces quelques lignes de Castiglione résument une dizaine d'années de la vie de saint Antonin : nous aurions volontiers souffert d'être ennuyés par quelques longueurs; et nous nous demandons, avec une certaine inquiétude, si c'est son ignorance ou sa paresse que le digne secrétaire de l'archevêque de Florence essaie de nous dissimuler ici sous des fleurs de rhétorique.

Tâchons donc de suppléer un moment au silence de Castiglione, silence désastreux quelle qu'en soit la cause.

« Saint Antonin, a écrit Henry Cochin, paraîtra à chaque pas dans l'histoire de Frà Angelico. Il le précédera sans cesse dans la vie, comme il l'a précédé au couvent. Il est à la fois son compagnon et son maître, son patron et son ami, son père et son frère .» Et comme le peintre mystique a fait lui aussi deux ans plus tard son noviciat à Cortone, et comme les documents nous renseignent aussi mal sur l'un que sur l'autre, et que nous en sommes réduits à des généralités applicables à tous les jeunes religieux qui, à cette époque, ont passé dans ce couvent, nous nous servirons, pour nous aider à imaginer Antonin se préparant à la profession, du tableau, aux lignes d'une harmonieuse précision,

que Henry Cochin nous a tracé dans son *Frà Angelico* : on y devine tous les gestes du novice, tous les gestes de son corps et tous les mouvements de son âme ; le visage seul demeure dans l'ombre, le capuchon du moine est toujours rabattu : est-ce la silhouette, qui passe là-bas, du futur peintre de San Marco, ou bien est-ce la silhouette du futur archevêque de Florence ?

Le Maître des novices leur devait d'abord la science, « cette perle très précieuse ». Il leur devait la science sacrée, mais non encore la théologie et l'Écriture Sainte, car le novice n'étudie que les éléments. Le Maître doit leur apprendre surtout à dire et à chanter l'office divin. Dans la science profane de même, il s'en tiendra aux principes ; il perfectionnera ses élèves dans la grammaire, c'est-à-dire le latin et les autres connaissances élémentaires (*in primitivis*). Il les dirigera pas à pas avec un souci éternel. « Des novices, comme des nouvelles plantes nouvellement écloses, il faut avoir un grand soin. »

« La discipline est naturellement assez sévère. Le novice ne peut sortir sans l'autorisation du Maître. De plus, on nous apprend qu'il ne peut sans la même autorisation se livrer à aucune occupation qui puisse nuire à ses études... Il se levait le matin en disant *Ave Maria* et récitait l'office de la Vierge. Il restait silencieux, les yeux baissés ; il parlait quand la règle était de parler, mais alors il avait soin « de ne jamais parler d'un absent si ce n'est pour en dire du bien ». Il s'asseyait à table et y

buvait en tenant sa tasse des deux mains. Il se soumettait avec joie aux austérités et aux douloureuses disciplines. Et de même pour ses innocentes fautes, il acceptait en humilité douce les pénitences symboliques du cloître...

« Mais il faudra ajouter pour être complet que les maîtres mystiques dont les leçons étaient enseignées à nos jeunes novices, étendaient comme un ciel lumineux, au-dessus de toutes les austérités et des dures obéissances de la vie religieuse, une auréole immense de joie et même de gaîté... On vantait parmi les mérites des moines la bonne grâce, *amicabilitatem*. Jacques de Voragine, l'auteur de la *Légende Dorée*, aimait à citer ce texte de l'Écriture : « *Cor gaudens exhilarat faciem*, un cœur heureux égaie le visage », et il enseignait que l'expression de la figure d'un saint doit être *jucunditas* [1] .»

Voilà Frà Angelico à Cortone en 1407 ; et voilà aussi Frà Antonino : de deux ans plus jeune dans la vie; de deux ans plus âgé en religion. Soumis aux mêmes disciplines, ils ont élevé leur âme au même idéal, dans une ascension parallèle. Mais chez l'enfant du Mugello les puissances de rêve étaient les plus fortes; et sur la couche austère du jeune novice se penchaient déjà de radieuses images : les ailes vibrantes des Anges passaient, comme une caresse virginale, sur son sommeil, et l'austérité de la vie monacale disparaissait pour lui devant la

1. Henry Cochin, *Le Bienheureux Frà Angelico de Fiesole*, 6e éd., p. 74 et suiv.; Paris, 1919.

promesse précise des récompenses futures, devant la vision du Paradis, où les Élus dansent, d'un rythme harmonieux, parmi la fraîcheur des gazons éternels.

Le petit Florentin, le fils du notaire, n'était pas un tel poète ; et c'est de science, et non point d'art, que son âme, ardente ainsi que celle de l'Angelico, demeurait avide ; les règles précises de la direction des consciences, — de sa conscience à lui-même tout d'abord, — le préoccupaient beaucoup plus que l'harmonie qui préside aux joies du céleste jardin ; et la couleur des robes des Anges lui paraissait chose d'importance très secondaire : comme la fourmi, à qui plus tard il se comparera modestement, il commençait déjà à amasser son butin, en écoutant parler le Maître.

On a cru longtemps que ce Maître était connu : et il nous importerait beaucoup, surtout si sa personnalité était fortement marquée, de savoir son nom : qui a donné à Antonin ces premières et inoubliables leçons où le novice apprend ce qui sera la règle de sa vie entière, et scrute l'idéal où il va se consacrer et auquel il va faire la sacrifice de sa volonté propre ? On disait donc : c'est le Bienheureux Lorenzo da Ripafratta. La notice est rapportée par tous les biographes récents du Saint ; et le Père V. Marchese, qui a consacré à Lorenzo une longue étude, affirme positivement qu'il était à Cortone en 1405 ; la source remonte au moins à Vincenzo Mainardi qui compila la vie officielle approuvée le 7 mai 1525 par Clément VII : « A Cortone, saint Anto-

nin fit de tels progrès, sous la direction de cet homme irréprochable et d'une grande réputation qu'était Lorenzo da Ripafratta (nom d'un village dans la campagne de Pise d'où il était originaire), que déjà il semblait tout rayonnant de doctrine et de sainteté. » Cette dernière formule, il est vrai, sonne assez fâcheusement la rhétorique, comme d'ailleurs l'œuvre totale du Père Mainardi. Cependant l'hagiographe revient quelques lignes plus bas sur son affirmation et dit de saint Antonin qu'il eut Giovanni Dominici et Lorenzo pour *authores et institutores eius vitae, quae est in Christo*[1]. Malgré le silence des documents d'archives, peu favorable à cette tradition[2], on a quelque peine à l'abandonner; Lorenzo da Ripafratta avait joué un rôle trop important dans la réforme dominicaine pour qu'une confusion fût aisée; et il est difficile de comprendre quel intérêt le Père Mainardi, — ou son auteur, — a bien pu avoir à fabriquer une telle légende de toutes pièces.

Pour que d'ailleurs Lorenzo da Ripafratta ait exercé sur un novice de seize ans une influence considérable, il n'est point nécessaire d'admettre

1. P. Vincenzo Marchese, *Cenni storici del Beato Lorenzo da Ripafratta*, dans *Scritti vari*, II, p. 244; Florence, 1892; le texte de Mainardi y est cité en note.

2. Abbé R. Morçay, livre cité, p. 27. — Mais le chanoine Narciso Fabbrini soutient, d'après une chronique manuscrite du séminaire de Cortone, que Lorenzo da Ripafratta était dans cette ville en 1405; *Vita del Beato Pietro Capucci dell' Ordine dei Padri Predicatori e cenni storici sull' antico convento dei Domenicani in Cortona*, p. 16. n. 1; Sienne, 1893.

qu'Antonin ait reçu ses ordres et ses conseils pendant une année entière. Les chefs de la réforme se déplaçaient très facilement; et quelques brèves leçons peuvent marquer une jeune âme d'un sceau indélébile. A chercher dans la lettre que saint Antonin écrivit le 1er octobre 1457, aux Dominicains du couvent de Pistoie, sur la mort du Bienheureux Lorenzo, un reflet demi-séculaire de son noviciat, on risque peut-être une légère erreur historique; mais comme il semble bien que ce document éclaire cinquante années de vie religieuse, commencées à Cortone, il est permis en toute hypothèse de lui attribuer une valeur psychologique de premier ordre.

Il en est de ce portrait comme de celui de Giovanni Dominici : nous l'étudions pour le peintre plus que pour le modèle. Que l'on vécut à Cortone dans la plus stricte observance du vœu de pauvreté, comme le Bienheureux Lorenzo, voilà ce qui pour nous est essentiel.

L'amour de la pauvreté, de la pureté, de la mortification; l'ardeur immense de la charité, il nous faut, dans la lettre de saint Antonin sur la mort de Lorenzo da Ripafratta, noter ces traits. Mais quelques points doivent être marqués plus soigneusement encore, car ils ont un caractère plus particulier; et nous cherchons péniblement quelques précisions parmi le silence des documents et l'indifférence coupable de Castiglione. Le Bienheureux Lorenzo méditait les Écritures et en scrutait le sens mystérieux : c'était un homme d'étude. Le Bien-

heureux Lorenzo entendait continuellement les confessions et, aux heures d'angoisse ou de faiblesse, on avait de toutes parts recours à ses conseils : c'était un directeur de conscience. Le Bienheureux Lorenzo guidait « comme un cocher » les habitants de Pistoia : les individus n'étaient point seuls à solliciter et à suivre ses avis; il était encore le guide des collectivités.

Et si d'aventure il était irréfutablement démontré que saint Antonin, pendant son année de noviciat, n'eut aucun rapport avec Lorenzo, il nous serait encore permis de penser qu'une autre âme de religieux, qui communiait intimement avec celle du Bienheureux, dans les mêmes vertus et la plus austère observance de la Règle, avait commencé à façonner, parmi les pentes rocheuses de Cortone, l'âme du maigre petit novice florentin.

A la Pentecôte de 1406, Antonin revint à Fiesole, appelé par Dominici avec trois autres profès, dont la *Chronique* nous a conservé les noms, en remarquant en même temps que le couvent de San Domenico n'était pas encore habitable. Les religieux reçurent quelques semaines l'hospitalité, un peu plus haut sur la colline, chez les Hiéronymites. Le fondateur de cet ermitage est lui aussi un Bienheureux; il s'appelait Carlo da Monte Granello; et il avait probablement été conseillé à faire cette austère fondation par Dominici lui-même. Puis les Dominicains descendirent, jusqu'au 8 septembre, à la Badia de San Bartolomeo, qui n'était pas encore le majestueux édifice que nous voyons

aujourd'hui. En la fête de la Nativité de la Vierge, ils prirent possession de leur couvent, mais pour y vivre le jour seulement à l'infirmerie; la nuit ils retournaient à l'abbaye voisine. Trois semaines plus tard, chacun eut sa cellule : la vie conventuelle s'organisa dans toute sa rigueur, au jour consacré au Bienheureux Michel Archange. Mais il s'en fallait de beaucoup que le monastère fût achevé; on peut même se demander si la cellule assignée à chaque frère n'était pas un symbole presque autant qu'une réalité : car la *Chronique* ajoute qu'ils habitaient encore l'infirmerie, *tam de die quam de nocte*.

Il faut noter cet empressement et y reconnaître l'ardeur de Dominici. Il suivait la pose des pierres et hâtait pas à pas la réalisation de son vœu. Un jour perdu lui aurait coûté un remords; et les jeunes profès de Cortone, avec beaucoup d'autres choses, apprenaient la valeur du temps. D'autres religieux vinrent à San Domenico; et au Chapitre général qui suivit, la fondation nouvelle fut acceptée par l'Ordre. Le premier prieur fut le frère Marco de Venise.

Dominici quitta Fiesole vers la fin de novembre. Pendant six mois, Antonin vécut dans l'intimité de l'homme qui avait déterminé sa vocation religieuse, et de qui nous savons que l'influence dominatrice était irrésistible. Il avait quelque dix-sept ans. Mais la maturité précoce de son esprit nous a déjà été attestée par ses biographes. Nous sommes sûrs que cette brève période fut l'une des

plus décisives de la vie du futur archevêque de Florence : sans cesse il avait sous les yeux le modèle qu'il s'était choisi ; et il recevait, à chaque heure, l'enseignement de son maître ; non plus cet enseignement jeté à tous du haut de la chaire et qui ne peut être que général ; mais l'enseignement approprié aux besoins de son âme et du travail auquel la Providence l'avait particulièrement destiné : le réformateur de demain préparait ses armes à l'école du réformateur d'aujourd'hui.

Pouvons-nous deviner ce que furent quelques-unes de ces leçons que saint Antonin reçut, en ce temps-là, du Bienheureux Giovanni Dominici ? Antonin étudiera toute sa vie ; il accumulera une énorme masse de matériaux, qu'il mettra en œuvre dans la *Somme* et dans les *Chroniques;* on l'a vu, à Florence, s'assimiler, presque enfant, le *Decretum* avec une merveilleuse rapidité ; au lendemain de sa mort, on trouvera dans son cabinet de travail : 1° *diaragho di san Ghirighoro non finito*[1] ; et la question des études l'inquiétera constamment, comme le prouvent la *Somme* encore et le *Confessionale*. Or, sur cette même question, Giovanni Dominici venait, en 1405 très probablement, de terminer la curieuse *Lucula noctis;* saint Antonin s'en appropriera de longs passages ; et comme c'est un écrit de polémique, et de polémique vigoureuse, il paraît vraiment difficile d'admettre que Dominici n'ait pas inculqué aux jeunes profès, qui travail-

1. Inventaire publié par l'abbé R. Morçay, livre cité, p. 497.

laient sous ses ordres, les idées mêmes qu'il venait d'exposer longuement dans un débat retentissant.

C'était en somme une vieille querelle; et que l'on voit, à différentes périodes de l'histoire littéraire, renaître de ses cendres à peine refroidies, sous une forme médiocrement renouvelée : dans quelle mesure l'étude des auteurs profanes est-elle bonne pour un disciple du Christ et doit-elle lui être permise? Il ne peut évidemment être question d'exposer ici les différentes phases de ce débat sensationnel[1]. Mais il suffira de rappeler qu'au début du Quattrocento, dans la jeune fièvre de la Renaissance, il se posait avec une inquiétude que rendaient plus aiguë les découvertes qui passionnaient alors les esprits, et qu'à Florence, centre de toute la vie intellectuelle, il n'était point de problème qui fût d'une plus brûlante actualité.

Dominici venait de s'y trouver directement mêlé, par une demande de secours émanant de Giovanni da Samminiato. Cet excellent frère, plein d'un zèle qui n'allait pas sans quelque morosité, s'était fait écraser net par le célèbre chancelier de la République florentine Coluccio Salutati; voici dans quelles cir-

1. Cf. pour l'époque qui nous occupe, Rössler, livre cité, p. 63 et suivantes; — préface du R. P. R. Coulon, O. P., à son édition de la *Lucula noctis,* Paris, 1908; — les notes de la très belle édition de l'*Epistolario* de Coluccio Salutati, vol. IV, part. I, p. 170 et suivantes, Rome, 1905; — et enfin l'article d'Henry Cochin sur la *Lucula*, article si clair sur un livre qui ne l'est certes pas! dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, vol. LIII, fasc. 157, p. 89, à propos de la publication du P. R. Coulon.

constances : il s'était mêlé de critiquer assez vivement un certain Angelo Corbinelli, à qui il avait démontré, par des raisons qu'il jugeait irréfutables, que la lecture des poètes païens ne peut conduire qu'à l'immoralité; Ovide, Virgile et toute la séquelle n'étaient que des émissaires plus ou moins mal déguisés du diable : une condamnation sommaire et sans nuances! Or Corbinelli était de la petite cour lettrée de Coluccio; et c'est le vieux chancelier, qui d'ailleurs avait déjà eu maille à partir avec l'âpre Camaldule, qui répliqua par une longue lettre ou plutôt par un traité en bonne et due forme, où il défendait l'action moralisatrice de la poésie, en se couvrant au besoin de l'autorité de saint Augustin, et l'utilité des « livres de la sagesse séculière », en s'abritant derrière saint Jérôme.

Fra Giovanni da Samminiato avait une qualité qui, chez un auteur, est extrêmement rare : c'était un modeste. Au lieu de s'entêter à lutter contre Coluccio, il continua à penser que sa propre cause était excellente, mais qu'il s'en était montré jusque-là un défenseur médiocre; il s'avoua à lui-même qu'il n'était pas de taille à battre le chancelier; et il passa les armes, c'est-à-dire la plume, à Giovanni Dominici : ce fut la *Lucula noctis*, la *Luciole de la nuit*.

Salutati commença à répliquer à son tour, mais le 4 mai 1406 la mort l'arrêta.

Nous supposerons donc, sans trop grande chance d'erreur, que Dominici inculquait à ses jeunes

moines les principes mêmes qu'il avait longuement développés dans ce livre. Il nous semblera que la note de saint Antonin dans les *Chroniques* est un lointain écho des années de Fiesole : Dominici « reprochait aux chrétiens de négliger le culte divin et de s'adonner à l'étude des œuvres des païens, au point presque d'en mépriser les livres inspirés et les ouvrages des Pères ». Cependant l'élève corrigera parfois son maître, non sans quelque hésitation. Ou plutôt il fixera l'attitude conciliante que Dominici n'adoptait que très exceptionnellement : car il aura moins de fougue, mais plus de prudence et de mesure. Cette formation cependant le marquera d'un signe indélébile : on sent que devant un auteur païen, le premier mouvement de saint Antonin sera toujours de méfiance. Mais il tempérera ses prohibitions par des exceptions nombreuses et par de nettes distinctions ; il étudiera le problème d'une humeur égale : et s'il adopte cette attitude, c'est parce qu'il estime qu'elle est juste et bonne. Dominici au contraire se révèle agressif, même lorsqu'il fait des concessions ; et il marque un peu trop durement que ce ne sont que des concessions, auxquelles il est contraint : le principe demeure qu' « il vaut mieux labourer la terre qu'étudier les livres des Gentils ». Si saint Antonin, âgé de dix-sept ans, a souvent entendu son maître vénéré exposer de telles théories, reconnaissons qu'il a fait preuve plus tard d'un grand esprit de modération : la modération sera un de ses traits essentiels.

Nous pouvons encore deviner, à coup sûr, un autre sujet d'ordinaire conversation de Dominici avec le jeune troupeau qu'il guidait, sur les pentes de Fiesole, dans la stricte observance de la Règle : les malheurs de l'Église. Ceci n'avait rien d'une formule. La plus effroyable des tempêtes battait à cette époque la barque de Pierre ; et si elle n'y a point sombré corps et biens, malgré la parole : tout Royaume divisé contre lui-même périra, c'est vraiment que la main divine la soutenait sur les flots. Depuis 1378, le Grand Schisme d'Occident ravageait la chrétienté ; et les Saints eux-mêmes en étaient venus à ne plus savoir où était le droit : Catherine de Sienne tenait pour Rome ; Vincent Ferrier pour Avignon.

Les Dominicains n'étaient pas moins divisés, comme il l'a déjà été indiqué, que le reste de l'Église ; et il y avait deux Maîtres Généraux.

Le schisme constituait, par lui-même, un des obstacles les plus sérieux à la réforme.

Que Dominici fût au premier rang de ceux que torturait une telle situation et qui de toutes parts cherchaient le remède, nous en sommes déjà certains ; mais nous avons ici le témoignage direct d'Antonin et nous pouvons encore saisir dans les *Chroniques* un reflet direct des entretiens de Fiesole : « Lorsque la mort d'Innocent[1] eut été connue à Florence, un religieux de l'Ordre des Prêcheurs, digne de toutes louanges, Frère Giovanni Dominici,

1. Innocent VII, mort le 6 novembre 1406.

excellent prédicateur, puissant devant Dieu et devant le peuple tout entier par ses œuvres et par ses paroles, qui avait prêché à Florence plusieurs carêmes successifs à la cathédrale et à Santa Maria Novella, et qui faisait deux sermons par jour, avec un très grand succès et un très grand fruit, à cause de sa suave odeur de sainteté et de son éloquente sagesse, alla trouver les magistrats de Florence : il brûlait du zèle de rétablir l'unité de l'Église et demeurait alors, avec de nombreux frères, au couvent de San Domenico de Fiesole qu'il avait fondé ; il engagea donc les magistrats à intervenir pour que l'élection du pape fût faite dans des conditions favorables à l'union ; ceux-ci ne firent pas la sourde oreille à ses conseils, et d'un commun accord ils l'envoyèrent comme ambassadeur à la curie, de manière à prévenir la future élection. Cette mission reçue, il partit pour Rome à pied, comme un humble et un pauvre, et quand il y arriva il trouva que les cardinaux étaient déjà rentrés en conclave. »

Lorsque Dominici se mit en route pour Rome, il quittait sans doute Florence dans l'intention d'y revenir bientôt reprendre la direction de son cher couvent de Fiesole. La volonté du nouveau pape Grégoire XII en disposa autrement. Dominici ne quitta point Rome après le conclave, et il y fut encore officiellement chargé de se joindre à l'ambassade qui, probablement au mois de février, se rendit auprès du pape pour le féliciter de son élection, et obtenir que le Concile d'union tînt ses

assises à Florence. Mais ce fut la petite ville de Savone qui fut choisie. Le 3 mai, la Seigneurie rappelait Dominici en l'informant, en termes assez secs, que sa mission était considérée comme terminée et que s'il jugeait à propos de rester à Rome, ce serait à ses frais. Il ne revint pas. Il liait sa fortune à celle du vieux Pontife qui devait l'année suivante le nommer cardinal et qui déjà le retenait près de lui. La petite maison de Fiesole fut certainement informée de cette décision de son fondateur, que saint Antonin dans les *Chroniques* a rapportée en ces termes : « Grégoire qui connaissait la profonde piété du dit Frère Giovanni qu'il avait beaucoup fréquenté à Venise, lorsqu'il y était Mineur, et qui n'ignorait ni sa sagesse, ni son éloquence, ni son habileté à mener les affaires (il avait une telle mémoire qu'il retenait presque entièrement ce qu'il avait seulement parcouru), lui fit mander de n'avoir point à s'éloigner de la curie, où il le faisait fréquemment appeler pour prendre part aux délibérations secrètes. »

Dominici obéit donc. Et à Fiesole, pour guider Antonin, il ne resta plus que son esprit, l'esprit de la réforme dominicaine.

CHAPITRE III

PARMI LES CONVULSIONS DU GRAND SCHISME

Cette séparation définitive du maître et du disciple n'est pas pour nous sans conséquence : nous en perdons, pendant de longues années, à peu près toute trace de saint Antonin; non point toute trace matérielle; car nous suivons assez bien son itinéraire, encore qu'il s'y trouve quelques lacunes d'ailleurs sans grande importance; mais toute trace un peu sûre de sa formation intellectuelle; et, même sur sa formation religieuse et morale, voici que les précisions se dérobent aussi. Nous en sommes réduits à méditer la phrase brève où Castiglione évite de se compromettre : « Ses vertus ayant donc été remarquées, il fut aussitôt choisi par les Maîtres de l'Ordre pour gouverner les autres Frères... » Et de fait nous le trouvons prieur à Cortone au mois de juillet 1418 : il n'avait pas trente ans. Il ne nous est même pas démontré que ce priorat fût la première charge qui lui ait été confiée. En douze ans, le fils spirituel de Dominici était devenu à son tour un maître de la réforme.

Vespasiano da Bisticci va le marquer à son

tour, avec son aimable nonchalance. Lui aussi, le bon libraire, il aurait eu les moyens s'il l'avait bien voulu, d'y aller voir de plus près; mais il ne s'en souciait point : il n'est pas un hagiographe; un bourgeois de Florence seulement à qui sa profession a donné l'occasion de voir *tanti singulari uomini*, et qui aligne ses souvenirs pour qu'ils servent de matériaux à de futurs historiens. « L'archevêque Antonin, commence-t-il, fut d'origine florentine, né de très honorables parents. » Et en voilà pour quinze années !

Mais ce qui suit, encore que sommaire, va nous intéresser davantage pour la période qui nous occupe actuellement : « Il se fit religieux dans l'Obervance de saint Dominique, et il s'y consacra beaucoup, en telle sorte que l'on peut dire que saint Bernardin et l'archevêque Antonin furent ceux qui donnèrent à l'Observance de l'un et de l'autre Ordre la forme qui lui permit de se maintenir et de se développer comme elle est aujourd'hui. » Ici Vespasiano se lance d'une âme sereine dans des considérations sur le fonctionnement de l'Ordre dominicain, dont la précision n'est pas la qualité essentielle. Puis il reprend, après sa petite digression dont il a parfaitement conscience : « Revenant au bienheureux Antonin, il étudia la théologie et devint un très grand théologien. Puis il s'adonna à cette théologie pratique et nécessaire, qui est celle qui s'occupe des cas de conscience : il y excella, comme cela est prouvé par ce qu'il fit dans sa vie et par les œuvres qu'il a composées sur les cas de conscience. Il

s'appliqua à deux exercices fort nécessaires : l'un fut de confesser, l'autre de prêcher; et dans l'un et dans l'autre il obtint de très grands fruits. Il s'appliqua, comme je viens de le dire, aux cas de conscience, en sorte que tous les cas douteux ou importants venaient à lui pour qu'il les juge et pour qu'il en donne son avis. »

Antonin, pendant ces douze années, qui s'écoulent du départ de Dominici à sa nomination comme prieur de Cortone, étudie surtout la théologie morale. Il n'a peut-être pas encore l'intention d'écrire la *Somme* et le *Confessionale* : mais la direction essentielle de son travail intellectuel nous est marquée; le fils du notaire continue à faire du droit, mais du droit divin; à approfondir les fondements de la loi, mais de la loi divine; à se préparer à rendre des sentences, mais les sentences qui peuvent servir à guider les âmes dans la voie de vérité : « J'étais entraîné, dit-il dans la préface de la *Somme*, par l'avidité et la suavité de la vérité, surtout de la sagesse morale... »

Les deux années 1407 et 1408 durent être, autant que nous en pouvons juger, relativement paisibles, au couvent de Fiesole; au *conventino*, comme disaient les Dominicains de Santa Maria Novella, dans un sentiment possible de protection, dans un sentiment plus probable d'ironie : le petit monastère se permettant de donner au grand des exemples, toujours désagréables, d'austérité. Le seul fait à noter pour nous est celui que rapporte la *Chronique* de Fiesole : l'arrivée en 1407 de deux

jeunes gens qui venaient demander l'habit de saint Dominique, et qui firent profession l'année suivante, après le noviciat à Cortone; c'étaient deux frères. La *Chronique* les désigne ainsi; le premier : *Fr. Johannes Petri de Mugello iuxta Vichium;* et elle ajoute qu'il était « un excellent peintre qui peignit en divers lieux beaucoup de fresques et de tableaux ». Mais *Johannes* est son nom de religieux. Son nom de baptême était Guido ; on l'appelait, lui aussi, d'un diminutif : Guidolino, Guidolino di Pietro, le « petit Guido », fils de Pierre. Cela lui fait déjà beaucoup de noms; mais il en a encore un autre ; et c'est celui-là qui porte, pour les siècles, la double auréole de l'art et de la sainteté, le nom le plus simple, le plus harmonieux et le plus doux : Frà Angelico. Quant au second des deux candidats, la *Chronique* le nomme : *Fr. Benedictus Petri de Mugello iuxta Vichium, germanus predicti Fratris Johannis;* il fut un bon miniaturiste et il « notait » aussi « les livres pour le chant ». Ce brave Benedetto est un peu oublié; car il eut, aux yeux de la postérité, le tort d'être le frère d'un homme de génie.

Guidolino ne resta que quelques jours à Fiesole pour y recevoir l'habit, des mains du prieur, Marco de Venise. Il nous plaît d'imaginer la première rencontre, dans le couvent austère, du nouveau venu, qui avait alors vingt ans, et du jeune profès, qui n'en avait que dix-huit. Et le chroniqueur qui nous aurait gardé le souvenir, même le plus fugitif, de cette entrevue et de celles qui la

suivirent, n'aurait point perdu son temps, mais mérité nos plus singulières actions de grâces. Ce chroniqueur, hélas, n'existe point. Sur saint Antonin et Frà Angelico à San Domenico, avant et après le noviciat du peintre à Cortone, nous pouvons faire de beaux rêves : et ce ne seront point les textes qui leur couperont les ailes. Allons donc au cloître de San Marco, et contemplons la fresque où le Christ en pèlerin est reçu par deux jeunes Dominicains : appelons-les le « petit Antoine » et le « petit Guido », et confions à notre fantaisie seule le soin de développer ce thème : rien ne nous empêche de croire qu'elle ne nous servira pas aussi bien qu'un chroniqueur, qui nous aurait peut-être traduit de travers des propos qu'il aurait mal compris...

Heures bénies, heures brèves.

Avec l'année 1409, voici que crèvent les nuages menaçants qui s'amoncelaient à l'horizon. Grégoire XII, à peine élu, avait écrit au pape d'Avignon Benoît XIII : « Ce n'est plus le temps de disputer sur le droit ; c'est le moment au contraire de le faire fléchir devant l'intérêt public. La vraie mère aime mieux renoncer à ses droits que de voir couper en deux son enfant. Je vous offre donc de renoncer à la tiare si, de votre côté, vous consentez à faire la même chose[1]. » Nulle image ne pouvait être plus juste que celle de l'enfant empruntée au fameux jugement de Salomon ; à cette différence près que

1. Cf. L. Salembier, *Le Grand Schisme d'Occident*, 5e éd., p. 226 ; Paris, 1921.

l'enfant ici était déjà coupé, mais qu'on pouvait encore le guérir en rapprochant les deux morceaux. Il n'y fallait que de la bonne volonté. Mais personne n'en avait réellement. Et comme on pouvait déjà se croire au port, la barque de l'union vint se briser tout net sur le récif de Pise.

Grégoire XII avait vite perdu ses bonnes résolutions pour des motifs d'ordre divers, dont le népotisme n'était pas exclu. Et voici qu'il éludait maintenant, par toutes les tergiversations possibles, la rencontre avec le pape d'Avignon. Benoît XIII jouait un jeu différent, mais aussi serré. Les deux compétiteurs avaient fini par arriver, l'un à Porto-Venere, et l'autre à Lucques : il n'y avait plus que quelques pas à faire ; ils ne furent pas faits. Leonardo Bruni, épiloguant avec plus d'esprit que de respect sur la manière dont les papes se déplaçaient, traduisait la situation en disant que Benoît était « un animal de mer qui ne voulait point voyager sur terre », et Grégoire « un animal de terre qui ne pouvait supporter la mer ».

Là-dessus, et comme les deux pontifes étaient en expectative et ne paraissaient plus songer qu'à se bien garder par de savantes manœuvres diplomatiques, Grégoire XII, qui commençait à se méfier de ses cardinaux et qui n'avait probablement pas tort, eut l'idée fâcheuse de faire une nouvelle promotion : il avait solennellement renoncé à ce droit avant son élection. Il passa outre : et parmi les quatre nouveaux élus, se trouvaient deux de ses neveux, dont l'un d'ailleurs sera plus tard le pape

Eugène IV. Il y avait aussi Giovanni Dominici ; il semble bien qu'il n'ait accepté cette dignité qu'à corps défendant. Saint Antonin nous l'affirme expressément.

Les Florentins ne l'entendirent point ainsi : Dominici ne fut plus qu'un intrigant. Saint Antonin dut garder un souvenir très net de l'explosion de mépris et d'injures qui accueillit, au mois de mai 1408, la nouvelle de la promotion de Dominici au cardinalat :... *factus in derisum populo Florentino*. Et il prend immédiatement parti, en défendant son maître d'une phrase énergique et brève : parce que celui-ci, dit-il, « ne voulait pas faire le jeu de certains puissants, — *quorumdam satraparum*, — qui se mêlaient sans être sincères de rétablir l'union ». Nous voyons ici, au vif, les moines du couvent de Fiesole se serrant autour de leur fondateur et par suite autour de Grégoire XII, pour faire front, sur la colline sainte, contre les rumeurs et les cris de dérision qui montaient de la plaine et des rues agitées de Florence.

Partout, les Frères Prêcheurs de l'Observance formaient l'appui suprême du vieux Pontife, successeur de cet Urbain VI qu'avait défendu jusqu'à la mort la Tertiaire de Fontebranda. Le concile de Pise ne pouvait être à leurs yeux qu'une assemblée schismatique. La *Chronique* de Fiesole marquera d'un mot, expressif dans sa tristesse, leur opinion unanime lorsqu'elle dira :... *facto concilio sive potius conciliabulo Pisis per cardinales*...

Le « conciliabule » cependant devait aboutir :

mais seulement à augmenter la confusion. Les deux Sacrés-Collèges s'étaient mis d'accord pour faire l'union, en dehors des deux papes intransigeants ; et ils avaient convoqué l'assemblée de Pise. Lorsque le concile s'ouvrit, le Maître Général des Frères Prêcheurs, Tommaso da Fermo, était présent. Et parmi les théologiens de l'Ordre qui l'accompagnaient, on relève le nom du prieur de Santa Maria Novella. Mais aucun religieux de l'Observance ne prit, évidemment, part aux sessions. Les Dominicains allaient, comme les autres fidèles, se fractionner désormais en trois groupes, au lieu de deux : l'union à contrefil.

Ce qui suivit n'est que trop connu. Le concile de Pise, dans son exaltation, ne reconnaissait plus aucune limite à ses pouvoirs. Il avait cité les deux papes devant lui, un peu comme des coupables à la barre d'un tribunal. Ni Grégoire XII, ni Benoît XIII, n'avaient obéi. Et dans la mémorable séance du 5 juin 1409, ils avaient été proclamés solennellement schismatiques, hérétiques notoires, parjures, etc... Ils avaient été déclarés indignes du Pontificat, déposés de leurs fonctions, chassés de l'Église. C'était beaucoup. Le 26 juin 1409, la chrétienté eut, dans ces conditions, son troisième pape, Pierre Philargi, cardinal de Milan, du titre des Douze Apôtres. C'était un Mineur qui avait professé à l'Univerité de Paris. Il prit le nom d'Alexandre V. Saint Antonin résume très exactement la situation, en rapportant l'ambassade de Dominici auprès de l'Empereur Sigismond Il reprend le terme de

« conciliabule », que l'on a vu employé par la *Chronique* de Fiesole : le terme usuel évidemment parmi les Observants du *conventino* de San Domenico ; et il explique ce mot par l'absence de toute autorité pontificale : *Scisma... non erat ablatum sed augmentatum, ex duobus tribus iam se pro papa gerentibus.* [1]

Le contre-coup de ces événements allait être terrible sur la petite communauté de Dominici. Tommaso da Fermo ordonnait à ses Frères d'obéir à Alexandre V ; le gouvernement de Florence l'appuyait ; le refus des religieux de San Domenico, formel, absolu, entraîna l'arrestation de leur prieur, Antonio della Croce, un Milanais ; il fut bientôt relâché ; une décision rapide fut prise au *conventino* et exécutée dans le plus grand secret ; tout cela n'avait duré que quelques jours.

Pour ne point prendre part à la souillure du schisme, suivant la forte expression de la *Chronique* de Fiesole, — *ne participes fierent coinquinationis schismatis*, — ils partirent tous, de nuit, afin que la route ne leur soit point barrée, leur prieur en tête. Leurs bagages ne les encombraient point : ils n'avaient rien ; ce sont des circonstances où il y a vraiment de grands avantages à être Frère Mendiant. Ils partirent, la prière sur les lèvres, le cœur serré de quitter le monastère misérable dont ils étaient les premiers fils...

Le futur archevêque de Florence part, dans l'obscurité, vers la terre d'exil, chassé, lui Florentin, des rives de l'Arno, pour être demeuré fidèle à celui

que son maître lui désignait, sans hésitation, après Catherine de Sienne, comme le Pontife véritable. Aimons saint Antonin, à cette heure sombre, où il s'en va de sa patrie, parmi les ténèbres de la nuit, qui nous apparaissent comme le symbole des ténèbres qui s'épaississaient sur le monde chrétien : c'est l'heure de l'épreuve qui fortifie les âmes généreuses.

Parmi les ombres qui se glissent avec lui hors du *conventino* bien aimé, faut-il que nous distinguions celle de Frà Angelico? Jadis nous paraissait certaine la réponse affirmative. Et c'était un beau thème à de pieuses méditations d'art. L'érudition impitoyable a contesté l'authenticité de cette scène qui, malgré son caractère douloureux, nous paraît si aimable : Frà Giovanni et Frà Antonino fuyant ensemble, sous le ciel noir, le monastère chéri, que les circonstances cruelles venaient de rendre tout à coup inhospitalier. La plus courtoise des controverses divise, sur ce point, deux savants, qui interprètent différemment le même texte : Henry Cochin tient pour l'opinion traditionnelle que rejette l'abbé Raoul Morçay [1].

1. *Iohannes de Florentia* est-il ou n'est-il pas Frà Angelico? Telle est la question. J'accepterais plutôt la théorie de H. Cochin que celle de l'abbé R. Morçay. Puisque sur le tombeau de Santa Maria sopra Minerva, Frà Angelico est appelé *Iohannes de Florentia*, je ne vois pas pour quelle raison il n'aurait pas pu être désigné sous ce nom au cours de sa vie. — Cf. H. Cochin, livre cité, p. 91 ; abbé R. Morçay, livre cité, p. 37, n. 1. — Voir encore l'article de H. Cochin sur le livre de l'abbé R. Morçay, et l'article de l'abbé R. Morçay sur la

Les fugitifs « gagnèrent Foligno », dit la *Chronique* de Fiesole, qui s'explique immédiatement sur ceux qui les y accueillirent : le seigneur de la ville *Golinus Petriscinus*, et l'évêque *Dominicus Fredericus*, de l'Ordre des Prêcheurs, « qui étaient restés dans la fidélité à Grégoire XII et dans son obédience ». Ces personnages mirent à leur disposition le couvent réformé de Foligno, « où ils demeurèrent plusieurs années, vivant de la vie régulière ».

Saint Antonin vécut donc plusieurs années, à Foligno, « de la vie régulière ». Les belles recherches de l'abbé R. Morçay nous permettent de préciser des dates, et de marquer un séjour à Cortone, dont nous ignorons d'ailleurs l'exacte durée, au cours duquel le jeune Dominicain reçut sans doute la prêtrise. Mais, hélas, ces actes notariés ne peuvent nous rien apprendre de ce qui véritablement nous intéresserait. Sa vie ne semblait différer en rien de celle de ces Frères, que le laconisme de la *Chronique* de Fiesole nous évoque seulement par l'austérité d'un mot. Ce que nous sommes en droit d'imaginer, c'est qu'il travaillait beaucoup plus que les autres ; ou tout au moins avec plus de méthode, encore qu'il n'ait point eu de maîtres à proprement parler. Les œuvres dont nous aurons à nous occuper ultérieurement, surtout la *Somme*, les *Chroniques* et le *Confessionale*, sous ses différentes formes,

sixième édition du livre de Henry Cochin, dans la *Revue des Jeunes*, 25 décembre 1919 et 10 septembre 1920.

supposent, malgré leur caractère partiel de compilations, d'immenses lectures conduites avec ordre. Mais ici encore, sur cette période si importante de sa vie, les renseignements positifs nous manquent; et nous en sommes réduits à méditer, sans aucune indulgence, sur les lacunes inexcusables du savant Castiglione.

Du moins nous est-il permis de chercher, toujours péniblement, à glaner quelques indications sur Antonin, parmi ce que nous savons de ses hôtes, et de Foligno, et de l'état de l'Observance.

Ce seigneur de la ville, dont le nom, latinisé dans la *Chronique*, est Ugolino Trinci, ne nous est point inconnu, non plus d'ailleurs que l'évêque, Frederico Frezzi, un Dominicain réformé, poète par surcroît et dantophile, ou plus exactement imitateur dans Dante, ce qui est peut-être plus inquiétant.

Les Trinci étaient des lettrés et tenaient une petite cour [1]. Ils gouvernaient Foligno, dans une certaine dépendance vis-à-vis du Saint-Siège. Mais ce qui nous importe beaucoup plus, c'est qu'ils étaient des amis très dévoués de la réforme dominicaine. Ils comptent parmi les correspondants de la Benincasa [2] : l'influence lointaine de Catherine de Sienne s'exerça, à toutes les époques de sa vie, sur saint Antonin; et par les voies les plus diverses.

1. M. Faloci Pulignani, *Le Arti e le Lettere alla Corte dei Trinci*, notamment p. 129 et suiv., Foligno, 1888.

2. Lettres CCLIII et CCLXIV, tome IV, p. 92 et 257, édition Tommaseo-Misciattelli des *Lettere di S. Caterina da Siena*; Sienne, 1913.

Le jeune religieux entendit beaucoup parler à Foligno de Tommasuccio, un prophète populaire ombrien, Tertiaire de l'Ordre de Saint-François, un type curieux d'ailleurs dont l'art vigoureux est apparenté à celui de Jacopone da Todi. Il était mort le 15 septembre 1377. Les habitants de Foligno le tenaient en grande vénération, et gardaient pieusement son souvenir. En 1475, son corps était exposé sur l'autel majeur de l'église des Ermites de Saint-Augustin. Sixte IV l'en fit descendre. Saint Antonin rencontra à Foligno de nombreuses personnes qui l'avaient connu et il a rapporté leurs propos dans ses *Chroniques*[1]. Trincio de'Trinci l'avait un jour interrogé sur la durée de sa propre vie, « soit par curiosité, soit par dérision, parce que l'on prétendait communément qu'il était doué d'esprit prophétique ». Tommasuccio lui avait aussitôt répliqué : « Tu vivras aussi longtemps que la cloche de la ville restera en bon état. » Ce qui s'était réalisé de tous points : les révoltés avaient voulu sonner le tocsin, y avaient mis trop d'ardeur, avaient cassé la cloche et tué Messer Trincio. Lequel d'ailleurs ne semble point avoir toujours été un parangon de vertu chrétienne, car saint Antonin nous raconte encore que Tommasuccio le reprenait, sans crainte, de ses excès; lorsque Antonin n'hésitera point à tenir tête plus tard aux puissants, peut-être se souviendra-t-il de l'exemple du Bien-

1. Cf. *Archivum franciscanum historicum*, t. XIV, p. 28; Quaracchi, 1921.

heureux de Foligno. Messer Trincio ne parlait de rien moins que de faire brûler ce censeur désagréable; Tommasuccio lui apporta des charbons ardents dans sa robe inconsumée et lui dit avec une parfaite tranquillité : « Voilà du feu; fais-moi brûler. » Messer Trincio, devant ce prodige, demanda à réfléchir et revint à résipiscence. Sous le style un peu froid des *Chroniques* de saint Antonin, on sent l'impression profonde qu'avaient faite sur l'âme du jeune moine de vingt ans les récits enthousiastes des bonnes gens de Foligno.

Ugolino Trinci, qui était seigneur en 1409, lors de l'arrivée des fugitifs de Fiesole, avait un jour reçu en hommage un étrange poème intitulé le *Quadriregio*. L'auteur n'en était autre que son ami, l'évêque Frederico Frezzi, qui s'était inspiré, pour le composer, de la *Divine Comédie,* avec plus de courage, il faut l'avouer, que de succès. Il n'avait point mené une jeunesse absolument édifiante. Mais, entré dans l'Ordre de Saint-Dominique, il avait résolu de racheter ses fautes passées et on le compte au nombre des premiers et plus actifs ouvriers de la réforme : vers 1380, il avait fait partie de ce fameux groupe de Pise, qui comprenait Dominici et Lorenzo da Ripafratta, et qui subissait l'influence de la Bienheureuse Clara Gambacorta. Puis il avait rempli dans l'Ordre des charges importantes, jusqu'au moment où Boniface IX l'avait, en 1403, nommé évêque de Foligno. C'était un homme très savant; docteur en théologie, il avait professé à Bologne. Il avait fondé dans le couvent

de Foligno, une « Académie des conciles » placée sous la protection de saint Thomas d'Aquin. Le milieu se présentait comme favorable aux études, érudit, voire lettré. Nous pouvons admettre sans difficultés qu'on lisait au couvent le *Quadriregio :* le poème était d'ailleurs très édifiant et même un peu confus; la forme en demeurait celle d'un voyage fort symbolique, à travers des royaumes qui ne l'étaient pas moins; Minerve y jouait le rôle du Virgile dantesque, et le bon évêque ne devait certainement pas cacher à ses hôtes que, pour ne citer qu'un exemple, la tirade.

Ahi, cieca Italia, qual furor t'invoca...

trouvait dans la *Comédie* un prototype fort ressemblant : aujourd'hui on crierait au plagiat; mais en ce bon temps les mœurs littéraires étaient infiniment plus douces [1].

Saint Antonin ne dissimulera pas, dans les *Chroniques*, son admiration pour Dante, encore qu'il n'admette point, évidemment, la théorie de la *Monarchia*, et qu'il refuse, même à un poète, le droit de créer les Limbes des païens, qui n'existent pas. Il est curieux de constater d'ailleurs qu'il discute de mémoire, et sans avoir sous les yeux le texte de la *Comédie :* car il prétend que Dante a mis Pythagore dans les Limbes, ce qui est faux [2].

1. Le *Quadriregio* a été édité par E. Filippini, à Bari, en 1915. — Cf. Elisabetta Cavallari, *La fortuna di Dante nel Trecento*, p. 249 et suiv.; Florence, 1921.

2. *Enfer*, IV, 121-151.

A Foligno, sous l'égide bienveillante des Trinci et de l'auteur du *Quadriregio*, la petite communauté de San Domenico de Fiesole avait donc pu se réformer, et reprendre la vie sainte et austère, imposée par Giovanni Dominici. Quel était à ce moment l'état juridique des Observants? On a déjà vu que l'Ordre des Prêcheurs s'était divisé en trois fractions. La plus importante, qui avait à sa tête Tommaso da Fermo, adhérait au parti d'Alexandre V, à qui succéda Jean XXIII. Les Frères d'Espagne, de Portugal et d'Écosse, soumis à Benoît XIII, avaient pour Maître Général Jean de Puinoix. Les Observants, en révolte ouverte contre Tommaso da Fermo, se trouvaient sans chef. Grégoire XII leur nomma un vicaire général, qui eut en même temps sous sa juridiction les non réformés qui demeuraient fidèles à la cause du pape de Rome : ce fut le Frère Ugolino da Camerino. Maître Tommaso da Fermo l'excommunia immédiatement et le condamna en six ans de prison ; il frappait en même temps, et des mêmes peines, ses complices parmi lesquels nous rencontrons Antonio della Croce, prieur de Fiesole. Ces sentences trouvèrent les condamnés tout à fait indifférents : l'appui de Grégoire XII, avec qui ils demeuraient en parfaite union, leur suffisait. Et puis l'exécution était difficile.

Le séjour de saint Antonin à Foligno, où il avait en 1414 le titre de vicaire, fut interrompu par la peste. La *Chronique* de Fiesole nous renseigne, en quelques mots brefs, sur les ravages de la maladie,

à laquelle succombèrent le prieur et de nombreux religieux. Les survivants se réfugièrent à Cortone, où l'on retrouve saint Antonin le 25 octobre 1414; il y était encore le 17 septembre 1415; puis le 9 juillet 1418 : cette fois il est prieur. Il est assez vraisemblable que pendant ces trois dernières années il est demeuré à Cortone, car on l'y rencontre sous-prieur en 1417. En tout cas, le voici maintenant « élevé au gouvernement des autres Frères », comme dit Castiglione que nous retrouvons ici avec une vive satisfaction. Malheureusement le brave secrétaire de saint Antonin nous énumère les priorats de son maître, sans s'inquiéter le moins du monde de la chronologie : Rome, Naples, Gaëte, Cortone, Sienne, Florence, Fiesole.

Lorsque nous retrouvons saint Antonin prieur de Cortone, en 1418, — soit qu'il ait, soit qu'il n'ait pas, les années précédentes, quitté cette retraite, — de nouveaux événements, heureux cette fois, viennent de se dérouler dans l'histoire de l'Église, qui vont permettre à la réforme dominicaine, presque déracinée par le schisme et par la peste, de reprendre une vigoureuse impulsion. Comme le nom de Giovanni Dominici avait dominé tout le développement de l'Observance en sa première période, désormais c'est saint Antonin qui sera l'âme de ce mouvement salutaire. Sa réputation de science, de prudence et de sainteté, se répand rapidement, jusqu'au jour où il devient le chef officiel des Dominicains réformés.

Le 11 novembre 1417, Odon Colonna, prenant

le nom de Martin V, « s'assit, dit saint Antonin, sur le Siège de Pierre, comme le véritable, l'unique et l'incontestable Pasteur de l'Église ». Le grand Schisme d'Occident était terminé, qui avait commencé à l'élection de Fondi, le 20 septembre 1378.

Les deux Maîtres Généraux de l'Ordre des Prêcheurs étaient présents à Constance : Jean de Puinoix, pour l'obédience de Benoît XIII, et pour celle de Jean XXIII, Leonardo Dati, qui avait été élu le 29 septembre 1414, à la place laissée vide par la mort de Tommaso da Fermo. Quant aux Observants de Grégoire XII, on vient de voir qu'ils n'avaient qu'un vicaire; et comme, avec Dominici, ils s'étaient ralliés au Concile, ils se trouvaient, par cela même, déjà soumis au nouveau Maître qui serait choisi. Ce fut Leonardo Dati.

Le 3 avril 1418, il écrivait aux provinciaux de l'Ordre pour leur annoncer officiellement sa nomination; et il terminait sa lettre en ces termes : « J'ai voulu vous donner connaissance de ces faits, mes très aimés Frères, pour votre paix et votre consolation spirituelle, dans l'espérance que, grâce à vos prières auprès du Très-Haut, la charge qui m'est imposée me sera moins lourde. Car j'ai l'intention de faire tout le possible, selon mes forces, pour réformer notre Ordre et assurer sa conservation. Vous vous en apercevrez au prochain chapitre, qui se célébrera à Cologne, aux fête de la Pentecôte... »

Là aussi l'unité était désormais retrouvée : l'unité de l'Ordre et l'unité de Maître, qui en est la con-

séquence comme le fait remarquer saint Antonin. Il ne restait plus qu'à travailler; mais les ruines étaient immenses. De les relever devait être l'œuvre à laquelle se consacrerait Antonin pendant près de trente ans, c'est-à-dire jusqu'à son élévation à l'archevêché de Florence.

CHAPITRE IV

LES PRIORATS ET LE VICARIAT DE L'OBSERVANCE

Désormais donc, et jusqu'à sa mort, Antonin sera un chef : d'abord comme prieur, depuis 1418 au moins ; ensuite comme vicaire général de l'Observance, à partir d'une date qu'il n'est pas facile de fixer exactement, mais qui se place aux environs de 1435 ; enfin sur le trône archiépiscopal de Santa Maria del Fiore, où il sera appelé en 1446 par Eugène IV, très probablement sur le conseil de Frà Angelico.

Pendant les deux premières périodes, nous suivons assez exactement son itinéraire, au moins dans ses grandes lignes. Mais il faut avouer qu'ici encore, nous ne sommes que trop souvent obligés de deviner son action. Les biographes se taisent et les documents font défaut. Exception faite pour les actes notariés qui n'ont d'autre valeur que de fixer des questions de chronologie, les plus minutieuses recherches n'ont réussi à exhumer qu'un seul document antérieur à l'épiscopat, et encore

n'est-il pas d'un intérêt de tout premier ordre [1].

Nous sentons, plus que nous ne pouvons rigoureusement démontrer, que son influence fut considérable : sur les vocations et les consciences ; aussi sur l'œuvre de réforme. Il eut de fidèles disciples, tel ce charmant Giuliano Lapaccini, le chroniqueur de San Marco, qu'il considérait, nous dit Vespasiano, comme son « fils spirituel ». Il était consulté de toutes parts, et même prié d'écrire des ouvrages de direction. Enfin on notera qu'à vingt-neuf ans le voilà prieur, et qu'à quarante-cinq environ, il occupe une des principales charges parmi les fils de saint Dominique.

Lorsque l'un des plus aimables et des plus savants humanistes de la Renaissance, Ambrogio Traversari, eut été nommé, par Eugène IV, Général de son Ordre, celui des Camaldules, il lui écrivit : « Vous me chargez très Saint Père d'un vieux navire sans gouvernail. » Le pape lui répondit : « Il est plus que vieux ; il est pourri. » Cela n'était pas vrai seulement que des Camaldules ; le reste du clergé, qu'il fût régulier ou séculier, ne valait pas mieux.

Le Maître Général des Prêcheurs Leonardo Dati ne tenait pas spécialement à la réforme pour lui-même ; mais il la jugeait nécessaire à l'Ordre ; et il

1. Abbé R. Morçay, livre cité, p. 432. — C'est une lettre, du 14 juin 1443, d'Eugène IV à Antonin pour le charger d'une enquête. Le pape qui le nommera, deux ans et demi plus tard, archevêque de Florence, lui donne à ce moment une mission de confiance.

commença par rétablir la charge de vicaire de l'Observance. Il y nomma, pour l'Italie, Tommaso da Regno, qui avait été l'un des compagnons de Dominici; cela marquait un retour à l'esprit primitif.

Le Chapitre de Metz, en 1421, prit d'énergiques décisions. Dans un délai d'un an, chaque province devait avoir au moins un couvent de la réforme. Leonardo n'entendit point que ces Capitulaires restassent lettre morte. « Si les inférieurs, disait-il, suivent les supérieurs dans les mêmes fautes, ils les suivront également dans les mêmes vertus. Il est donc important que vous montriez à vos subordonnés ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter, bien plus par vos actes que par vos paroles. » Ce fut précisément le rôle de saint Antonin; et on dirait que le Maître Général a voulu résumer ici toute une époque de la vie du futur archevêque de Florence.

Il y a dans la *Somme théologique*, au titre des *Religieux*, un chapitre essentiel et qui va nous permettre de nous faire une idée, qui ne soit pas trop inexacte, de la manière dont Antonin entendait son rôle de prieur. Il est consacré aux supérieurs des religieux et à l'instruction que doivent recevoir les novices. Sans doute les préceptes qui y sont exprimés n'ont-ils en apparence rien que de banal; l'auteur cite ses sources et ne semble guère sortir de la compilation : mais ces idées semblaient neuves tant elle avaient été oubliées, et ces règles retrouvaient de l'originalité pour ce simple motif qu'elles étaient remises en application.

Le premier devoir du maître des religieux est de donner l'exemple. Il doit rendre compte à Dieu de tous ceux qui lui sont soumis. Et il mérite la mort toutes les fois qu'est mauvais le modèle qu'il leur offre. Il est semblable à une cible vers laquelle les Frères qui relèvent de sa juridiction doivent diriger leurs flèches.

Cela cependant ne suffit point. Le prieur a l'obligation de s'inquiéter de chacun de ses religieux en particulier et de le traiter suivant ses besoins. Qu'il réprimande les agités : combien il y en a dans les couvents de ces Frères qui ne peuvent pas rester tranquilles, qui, par oisiveté ou par curiosité, vont et viennent constamment, bavardant avec l'un, bavardant avec l'autre, et troublant tout le monde. Qu'il soutienne et encourage les timorés, les scrupuleux, ceux qui voient le péché où il n'est pas, et des dangers terribles un peu partout. Qu'il prête son appui aux malades, malades du corps, malades de l'âme ; il y a différentes sortes de maladies qu'on doit passer en revue l'une après l'autre, pour appliquer à chacune le remède convenable ; ceux-ci sont tourmentés par la chair, ceux-là par des doutes contre la foi ; que l'on jette les coléreux et les querelleurs entre les bras de la patience : ce sont des gens qui sont une grande occasion de mérite pour leurs supérieurs et pour leurs confrères ; tout de même, dans certains cas, il est nécessaire de les corriger. Le prieur doit encore user de patience à l'égard de tous, encore qu'il ait une lourde charge et de multiples occupations :

cela l'excite à l'impatience, mais il doit s'en garder; car c'est une source d'injustice; il faut parfois qu'il châtie : il ne doit le faire qu'avec clémence et pour le bien de tous; il est semblable au roi des abeilles, dont on raconte qu'il possède un aiguillon non point pour piquer, mais pour s'insinuer. Le prieur a encore la charge d'expliquer et de faire observer la règle : à la condition d'en être lui-même le premier observateur; il a le pouvoir d'accorder des dispenses, mais qu'il se souvienne qu'il aura un compte à rendre à Dieu des dispenses qu'il a données. Il faut enfin qu'il soit craint, pour que son autorité ne soit pas méprisée; mais l'amour doit passer avant la crainte, et la vertu qui fait que l'on est aimé, c'est la vertu d'humilité : « C'est pourquoi le Bienheureux François exhorte spécialement dans sa règle les supérieurs à l'humilité. » Et ainsi, le conseil que saint Antonin, prieur de Cortone et autres lieux, se donnait à lui-même, avant de le donner aux autres, c'était le conseil d'humilité de saint François d'Assise.

Son souci essentiel comme prieur va être de former de bons novices : car c'est par ceux-ci que l'Observance peut prendre une nouvelle vigueur. Il est plus facile de plier une jeune plante que le tronc d'un arbre robuste; modifier les habitudes fâcheuses de moines déjà vieux n'est point une opération de tout repos.

De l'intérêt profond que saint Antonin portait à l'instruction de ses novices, nous trouvons une démonstration irréfutable dans l'autorité de celui

à qui il emprunte ses règles : son maître vénéré, qui mourait en Bohême, en 1419, Giovanni Dominici, cardinal de Raguse.

Le principe est simple : le maître a le devoir d'agir vis-à-vis des novices, comme le Christ à l'égard de ses disciples « qui furent avec lui comme des novices ». Suivent les préceptes énumérés, dont deux au moins, — il y en a douze, — doivent retenir notre attention : il faut enflammer les novices de l'amour de la règle, de même que Jésus enflamma ses disciples par la prédication des Béatitudes, qui renferment, elles, toute l'austérité de la vie religieuse ; puis, il est nécessaire de remarquer de quelle discrétion le Christ en usait à leur égard, ne les contraignant point, dans leur noviciat, à de durs jeûnes, parce que l'on ne met point le vin nouveau dans de vieilles outres, mais leur laissant prévoir que plus tard il leur faudrait jeûner et supporter bien d'autres choses pénibles pour la défense de la vérité.

Antonin, à l'exemple de Dominici, interprète rigoureusement le précepte de pauvreté : il n'autorise les couvents à conserver des biens que dans la mesure précise où ils sont indispensables aux nécessités de la vie ; le surplus, même provenant d'héritage ou de legs, doit être vendu, — et vendu immédiatement sans attendre que les prix montent, — pour que le prix en soit distribué aux pauvres, ou aux parents du défunt s'il en est dans le besoin, après qu'il aura été pourvu « aux nécessités du couvent, non aux superfluités ».

En 1421, le voici enfin à Fiesole, où bientôt il sera prieur. Des faits importants, pour l'histoire du petit couvent de Dominici, s'y étaient déroulés. Après le départ, en 1409, des Observants, volontairement exilés par leur fidélité à Grégoire XII, les Dominicains de Santa Maria Novella avaient essayé d'occuper le monastère. Mais, sans doute parce qu'ils ne goûtaient point cette demeure d'une austérité sans confortable, ils n'avaient pas persévéré dans ce projet. Et alors avait joué la clause résolutoire de la convention : l'évêque de Fiesole avait repris son bien. Giovanni Dominici, il est vrai, avait obtenu du pape une bulle qui annulait précisément la formule restrictive de la donation; mais cette bulle avait été perdue et le *conventino* avait fait retour à l'évêché. Il s'agissait de le reconquérir. Leonardo Dati négocia : avec succès. Cependant l'évêque exigeait une compensation de 100 florins, sous forme d'un parement d'autel. Les moines n'étaient pas riches; et cela allait présenter quelques difficultés. Saint Antonin reçut à ce moment l'héritage de son père : tout s'arrangea.

Le couvent de Fiesole, abandonné pendant une dizaine d'années, était en ruines. Un legs de 6000 florins, de Bernabo degli Agli, arriva à l'heure opportune. Il y eut seulement des contestations avec les religieux de Santa Maria Novella, qui ne voulaient point laisser passer ces largesses sans en tirer quelque profit. Une transaction intervint, et le patronage des fils de Bernabo fut solennellement reconnu. Sur le tableau d'autel de San Domenico,

peint peu d'années plus tard par Frà Angelico, on voit figurer un saint Barnabé [1], que l'on prend généralement pour un saint Pierre : à tort, car il ne porte qu'un livre et non point des clefs.

Quelques années plus tard, saint Antonin se trouve à Naples, où il est chargé de visiter le couvent de San Pietro Martire. Il y assiste au débarquement de l'armée du roi d'Aragon, et aux difficultés qui s'élevèrent d'abord entre ce prince et la fameuse Jeanne II, sa mère adoptive, de mémoire peu édifiante : il a longuement raconté ces faits dans les *Chroniques*, en s'y donnant expressément pour témoin oculaire.

Un an après ces événements, en 1425, le Maître Général des Prêcheurs, Leonardo Dati, mourut. Il s'était, de son vivant, inquiété de sa tombe et avait eu l'heureuse idée de la faire ciseler par Lorenzo Ghiberti. Ce choix excellent a valu à sa mémoire la célébrité, dans l'esprit même des touristes qui se désintéressent le plus de l'histoire dominicaine. L'admirable plaque de bronze de Santa Maria Novella rappelle aujourd'hui encore la mémoire du vingt-cinquième Maître. L'élection qui suivit sa mort marque une date décisive dans l'histoire de la réforme. Le nouveau Maître Général Barthélemy Texier porta un coup droit aux Dominicains relâchés, en imposant l'observance à l'un des plus importants monastères d'Italie, celui de Bologne,

1. Reproduit dans Frida Schottmüller, *Fra Angelico da Fiesole*, p. 3; Stuttgard et Leipzig, 1911.

qui conserve les reliques du saint fondateur de l'Ordre. La réforme allait désormais faire, dans les cinq provinces dominicaines de l'Italie, des progrès de jour en jour plus considérables.

A cet endroit, il y a quelque confusion dans la chronologie de la vie de saint Antonin. Il se trouvait comme visiteur à San Pietro Martire de Naples en 1424; et nous l'y rencontrons de nouveau, en 1428, mais cette fois comme prieur. Nous ne sommes pas exactement fixés sur les fonctions qu'il a remplies pendant cet intervalle de quatre années.

Mais, en revanche, nous allons être relativement bien renseignés sur son séjour à Naples. Et d'abord voici cet excellent Vespasiano da Bisticci qui se décide à laisser les généralités, d'ailleurs fausses, sur l'Observance, où il s'était nonchalamment complu, pour nous fournir enfin quelques précisions, agrémentées de quelques répétitions et de beaucoup de superlatifs : « Il demeura longtemps à Naples dans un de leurs couvents, — *leurs* se rapporte à *frères observants*, quatorze lignes plus haut ! — dans lequel il acquit une très grande réputation, par la sainteté de sa vie et par ses bonnes mœurs. Sur la demande d'un gentilhomme, il composa à Naples un petit livre qui sous une forme brève renferme beaucoup de choses utiles à la confession. Il y demeura un temps très long et il obtint de très grands fruits par l'autorité qu'il avait en toute chose; il était d'une telle sévérité que dès qu'il avait vu où était la vérité, il s'y tenait ferme et constant, et rien ne pouvait l'en détacher. De Rome et de

beaucoup d'autres lieux d'Italie, on venait lui demander conseil et il répondait à tous : et malgré toutes ses occupations, il ne perdait jamais de temps et composait ses œuvres si remarquables qui ont éclairé le monde et l'éclairent encore. Comme il vivait en cette manière, dans cet ordre religieux, en ces louables conditions, l'archevêché de Florence vint à être vacant, au temps d'Eugène IV... »

Arrêtons-nous ici, et demandons à cet aimable Vespasiano de ne pas aller si vite. Dix-sept années sont franchies en quelques lignes, avec la plus charmante désinvolture : de 1428, date à laquelle la présence de saint Antonin à Naples nous est connue avec certitude, jusqu'à 1445, année de la mort de Zabarella, archevêque de Florence. Il faudra essayer de suppléer un peu au silence de Vespasiano, et de Castiglione, gens souverainement dédaigneux de la chronologie, comme d'ailleurs tous les vieux biographes.

Cette remarque faite, nous devons remercier Vespasiano : car voilà que, pour la première fois, il nous est donné, grâce à lui, de nous rendre compte, sur le vif, de l'influence exercée par saint Antonin. Jusqu'ici, nous avions eu quelque peine à distinguer sa silhouette, dans les cloîtres de ses couvents, de celles des autres Dominicains de l'Observance, enfants spirituels de Giovanni Dominici. Nous l'avions jugé plus austère, plus réfléchi, plus pieux, plus travailleur surtout et plus savant. De bonne heure, nous l'avions vu recevoir de ses supérieurs des charges importantes. Cependant sa répu-

tation ne franchissait pas, ou du moins ne nous paraissait pas franchir, les murs de ses monastères. Il n'était point notamment, comme son maître Dominici, un prédicateur à l'éloquence vibrante et hardie, qui contraignait les foules à se presser autour de la chaire où il montait plusieurs fois par jour. Mais désormais la figure de saint Antonin va se détacher plus précise; nous allons sentir directement l'attrait qu'il exerce sur les hommes de son temps; les foules aussi vont venir vers lui, même des villes plus ou moins lointaines où il ne réside pas : non point pour entendre sa parole publique, — comme orateur, il semble bien qu'il ne dépassera guère une honorable moyenne, — mais pour recevoir ses conseils dans le silence du confessionnal. Saint Antonin, pour ses frères en religion, est essentiellement un réformateur; pour les laïcs, il apparaît surtout comme un directeur de conscience. Pour les uns comme pour les autres, le « petit Antoine » devient « Antonin des conseils ».

Castiglione marque fort bien ce trait dans l'épilogue de sa biographie. Après nous avoir démontré, par l'exemple de saint Ambroise, que nous avons le droit de pleurer un homme de bien, — et à vrai dire nous aurions même pu nous passer sans trop de peine de la démonstration, — il s'écrie : « C'est donc à bon droit que pleurèrent Antonin tous les hommes de bien et tous les religieux, qui venaient si nombreux vers lui le consulter dans les cas douteux et à qui, comme s'il était l'oracle de l'Italie tout entière, il donnait des

avis, très sûrs et inattaquables, basés sur la vérité. »

Et voici encore que, du même coup, nous voyons apparaître son premier livre. Il sera écrit sur la demande d'un gentilhomme, d'un de ses pénitents, qui aura voulu méditer plus à loisir les conseils dont son âme avait tiré profit. C'est le *Confessionale* ou *Specchio di coscienza, Miroir de conscience*, sous la forme destinée aux fidèles. On le désigne généralement par ses premiers mots : *Omnis mortalium cura*. Il fut composé au plus tard en 1429[1]. L'ouvrage, que nous retrouverons plus tard, connut un grand succès, comme le prouve le nombre des manuscrits et des éditions. Antonin, prieur de San Pietro Martire de Naples, écrit, pour une seule personne qui le lui a demandé, un livre qui servira à beaucoup ; l'archevêque de Florence, fidèle à la même méthode, composera pour deux dames l'*Opera a ben vivere*.

Un des plus intéressants témoignages des procès de canonisation, celui d'une noble Napolitaine, nous a conservé un souvenir précis des conversions opérées à Naples par la parole et par l'exemple de saint Antonin : « Il introduisit dans le peuple une grande dévotion. » Notamment, il fit revêtir l'habit religieux à deux sœurs qui vécurent, jusqu'à un âge très avancé, dans une stricte observance de la règle. Elles passaient pour des saintes. Le témoin les a

1. L'abbé R. Morçay a, en effet, trouvé à la Vaticane une copie manuscrite de ce livre terminée le 10 octobre 1429. Cf. livre cité, p. 51, n. 3.

fort bien connues : c'était ses tantes. Et les bonnes vieilles ne tarissaient point d'éloges sur le prieur de San Pietro Martire. Antonin était d'ailleurs resté en relations avec elles ; il leur avait envoyé une petite sculpture représentant la mort et un petit tableau, en leur conseillant de regarder la mort aux heures de tentation, et le tableau aux heures douloureuses : ce qu'elles faisaient, et elles ressentaient immédiatement l'aide de Dieu. Nous déplorons que Frère Giovanni Maria da Valle, O. P.,[1] n'ait pas songé à nous dire ce que représentait le tableau ; nous l'aurions appris avec un vif plaisir : car il était de la main *cujusdam devoti Fratris, Joannis pictoris*. Saint Antonin donnant à deux saintes religieuses une œuvre de Frà Angelico! Cette petite scène nous ravit ; les deux pieuses filles n'y voyaient qu'un tableau de dévotion, qui faisait presque des miracles, des miracles charmants : Dieu consolant des âmes dans leurs tristesses, pendant que les yeux de leur corps se posent sur les harmonies du peintre angélique, qui font rêver du paradis!

Les deux sœurs attribuaient à saint Antonin le don de prophétie. Elles nous le montrent allant un jour visiter une veuve qui était dans le malheur : sans doute à la mort de son mari. Il lui prédit que ses enfants seraient pour elle une source de consolation ; car ils seraient illustres et très savants, ils seraient riches : avouons que ceci nous étonne un peu et que nous nous demandons si l'âge n'avait point un peu troublé les souvenirs des

vénérables religieuses. Toujours est-il que la prédiction se réalisera. Nous préférons un autre miracle, où nous voyons saint Antonin, dans un jardin, soignant un citronnier : cet arbre demeurait vert, parmi les brumes de la mauvaise saison, alors qu'autour de lui on ne découvrait que des branches sèches. Dans le *Confessionale*, comme plus tard dans l'*Opera a ben vivere*, le Saint aime à comparer l'âme à un jardin : le Dominicain, qui sortait de sa cellule ou de la bibliothèque, pour se rendre au confessionnal, savait parfois passer par un jardin et oublier un instant les soucis de la science et la direction des âmes, pour se pencher sur une humble plante.

Il ne dédaignait point les petites douleurs et il compatissait aux misères humaines, même lorsqu'elles se présentaient à lui sous une forme qui, peut-être, nous ferait sourire. Ceci se passa aux environs de Florence, sur les bords du Mugnone, probablement avant que saint Antonin fût archevêque ; d'ailleurs si le fait est postérieur à sa nomination, il n'en est que plus aimable : il plaît de voir un grand personnage compatir au chagrin d'une fillette ! Donc saint Antonin, accompagné d'un Frère de son Ordre, passait près du torrent, en course apostolique : il y trouva une jouvencelle qui, près d'un baquet brisé, répandait des larmes amères. Elle avait été envoyée par sa mère laver du linge au Mugnone et avait cassé son matériel. Elle craignait une rentrée orageuse, dans la maison familiale, et l'intervention brutale de *Frà Bastone*,

comme disait saint Bernardin de Sienne. Elle poussait des clameurs de désespoir : « Oh, malheureuse que je suis... ma mère me tuera ! » Cette dernière crainte nous semble exagérée ; mais la mère, après tout, n'était peut-être qu'une mégère : nous sommes mauvais juges. Saint Antonin s'arrêta à ce spectacle navrant. Il prodigua à la victime des paroles de consolation. L'autre ne voulut rien entendre. Alors le Saint eut recours aux grands moyens : il bénit les morceaux ; le vase de bois se reforma et la fillette écouta cet homme si bienveillant, qui avait à sa disposition des moyens si puissants pour rétablir le matériel : *nec unquam recepit verba consolatoria Patris Antonii nisi vase prius ab illo reintegrato, per suam benedictionem super eodem vase ligneo factam*.

De Naples, où il dirigea pendant un temps assez long, mais dont nous ne connaissons pas exactement la durée, la communauté observante de San Pietro Martire, saint Antonin remonta, directement ou non, à Rome, où nous le voyons en 1430 prieur de la Minerve. Il y trouvait le cher souvenir de celle qui fut la véritable initiatrice de la réforme dominicaine, et dont nous avons vu que l'influence s'était indirectement exercée sur lui à toutes les phases décisives de sa vie : la Benincasa. Saint Antonin fit rendre de nouveaux honneurs aux reliques de sainte Catherine de Sienne, morte à Rome le 29 avril 1380, et il a tenu à nous en conserver le souvenir dans ses *Chroniques* : « Comme j'étais, écrit-il, prieur du couvent de

Santa Maria sopra Minerva, je fis, vers l'an du Seigneur 1430, faire la translation du corps de cette vierge dans un lieu plus éminent de la même église, dans la chapelle qui se trouve près du maître-autel; je le fis mettre dans un tombeau de marbre, car il était en poussière et il ne demeurait que les os. »

Il est probable qu'Antonin était encore prieur de la Minerve au mois de février 1431, lorsque mourut le pape Martin V. Le conclave se tint précisément au couvent des Dominicains, ainsi qu'il l'est rapporté dans ses *Chroniques*.

Le 3 mars, après un bref conclave, le Vénitien Gabriele Condulmer, cardinal de Sienne, neveu de Grégoire XII, qui lui avait donné la pourpre, était élu pape. Augustin, de mœurs austères, ami de Giovanni Dominici et du pieux et savant Camaldule Ambrogio Traversari, il était tout acquis à la réforme. Saint Antonin nous dit qu'il aimait les bons religieux et que l'affection qu'il leur témoignait se traduisait par un appui d'ordre pratique : *Religiosos Deum timentes eximio favebat affectu pariter et effectu.*

Eugène IV saura, sans doute aidé par Frà Angelico, reconnaître les vertus et la valeur d'Antonin, puisqu'il l'appellera, quinze ans plus tard, à l'archevêché de Florence. Mais il rendra à la sainteté du Dominicain un autre hommage, moins éclatant, plus intime : au moment d'aller rendre à Dieu des comptes qui, pour un Pontife, doivent être plus rigoureux que pour le commun des fi-

dèles, c'est de la main de saint Antonin qu'il voudra recevoir les derniers sacrements.

Il est vraisemblable que c'est vers cette époque que saint Antonin fut nommé vicaire général de l'Observance. D'un texte assez peu clair, de l'*Obituaire* du couvent de San Domenico de Pistoia, on pourrait peut-être conclure qu'il exerçait déjà ces fonctions en 1432. En tout cas, la *Chronique* de San Marco est plus explicite : « L'an de l'Incarnation du Seigneur 1435, comme les Frères de saint Dominique étaient à Fiesole et que Frère Cipriano de Florence était prieur dudit couvent, et que le Révérend Père Frère Antonin de Florence était vicaire général de l'Ordre des Prêcheurs en deçà des Alpes, les Frères furent unanimement d'avis, sollicités d'ailleurs en cela par de nombreux citoyens qui étaient leurs amis, qu'il leur serait utile et même nécessaire de se procurer une habitation, c'est-à-dire un couvent dans la ville. »

Les travaux du P. Mortier ont démontré que, sous le Maître Général Barthélemy Texier, les observants d'Italie avaient plusieurs vicaires généraux, encore qu'il ne soit pas très exactement établi à quelle date furent organisés les différents groupes. On trouve en Sicile Pierre Gerenia, vicaire en 1428. L'autorité d'Antonin, malgré la généralité apparente des mots *citra Alpes,* ne s'étendait qu'aux provinces de Rome et de Naples. Il y avait un autre vicaire pour les deux provinces de Lombardie : c'était, en 1444, Frère Conrad d'Asti.

« Dans cette charge, dit Castiglione, il réforma

de nombreux couvents d'Italie, selon la règle de la véritable vie religieuse et de l'Observance; et il gouverna plusieurs années la province avec un grand zèle et une grande sévérité. » C'est en ce temps-là qu'il parcourait l'Italie, à pied d'abord; puis, lorsque les infirmités ne lui permirent plus de telles fatigues, à dos d'âne ou à cheval. Sa santé était mauvaise. Plusieurs graves maladies le menacèrent de mort. Il eut longtemps une hernie qui le fit beaucoup souffrir. Il énumérait volontiers à Castiglione les divers genres de fièvres qui l'avaient assailli : la quarte avait été la plus longue : « Mais de tout cela, disait-il, Dieu m'a délivré. » Et son fidèle secrétaire de commenter : « car il était réservé pour de plus grandes choses ».

Saint Antonin conservera ses fonctions de vicaire jusqu'au moment où Eugène IV le nommera archevêque de Florence. Mais, à partir du mois de janvier 1439, il la cumulera avec celle de prieur de San Marco, dont il ne se démettra qu'en 1444.

L'histoire du couvent, célèbre entre tous dans les fastes de l'art italien, a été l'objet de tant de beaux et solides travaux d'érudition qu'il n'y a point à la reprendre ici. Henry Cochin y a notamment consacré quelques-unes des plus belles pages, et des plus aimables, de son *Frà Angelico*, où s'affirment à la fois son goût délicat et cette profonde connaissance des choses d'Italie, que nos voisins d'au delà des Alpes apprécient au moins autant que nous. Il n'est que d'y renvoyer le lecteur curieux, en accep-

tant de ce renvoi toute la responsabilité, qui est infiniment légère[1].

Les Observants prirent possession de San Marco, dans les derniers jours de février 1436; il y eut une cérémonie magnifique, qui n'était pas prévue par les constitutions. Henry Cochin interprète fort justement cette solennité inattendue en disant qu' « on voulut en faire un événement politique, populaire et religieux ».

Mais le vieux San Marco, que les Dominicains avaient si fort désiré, était une ruine, et, ce qui est plus grave, une ruine malsaine. Cosme, qui avait des scrupules d'argent, dont nous avons tout lieu de penser qu'ils n'étaient pas imaginaires, intervint pour trouver à ses finances un emploi artistique et édifiant.

Il eut la main heureuse : lui, ou les religieux dont il était le Mécène. Il ne s'agissait plus de consolider le couvent, mais de construire neuf. Tout fut jeté à bas, sauf l'église et le réfectoire. Michelozzo Michelozzi, architecte de San Marco, édifia sur la place libre, une des œuvres les plus parfaites qui soient au monde, et des mieux adaptées aux besoins de quelques moines qui avaient fait vœu de pauvreté. Il sut réaliser la divine harmonie, par les plus simples moyens. Et comme les nécessités étaient pressantes, il travailla vite. Les grandes constructions ne furent guère commencées qu'en 1439, c'est-à-dire l'année même où saint Antonin devint prieur;

1. Livre cité, p. 190.

elles étaient terminées au début de 1443, sauf la bibliothèque dont il faudra reparler.

Michelozzo, Frà Angelico, Frà Benedetto, saint Antonin : l'architecte, le peintre, le miniaturiste, et le maître de la vie spirituelle, dont les besoins seuls commandent l'œuvre des trois premiers. Puis, le financier dont la bourse est lourdement remplie et largement ouverte, et qui s'appelle Cosme de Médicis. Voilà San Marco, et les hommes auxquels nous devons une vision de beauté et de foi qui, après cinq cents ans, nous jette encore dans une allégresse inexprimable : notre cœur bat un peu plus vite au seuil du cloître béni.

Le pinceau de Frà Giovanni suivait les ouvriers de Michelozzo. Sur la blanche pauvreté des cellules, il mettait son rayonnement céleste. Écoutons le chroniqueur de San Marco, ce Giuliano Lapaccini, ami de Vespasiano da Bisticci et disciple chéri de saint Antonin, à qui il succéda comme prieur en 1444 : « La cinquième chose remarquable est la gaieté même des lieux d'habitation, tant supérieurs qu'inférieurs : car ce couvent semble toujours sourire à tous ceux qui y viennent. » C'est le sourire de l'Angelico qui s'inspirait aux entretiens de son saint pireur [1]!

Quelle belle occasion Castiglione a perdue d'interroger son maître sur les heures de San Marco, où il voyait monter les colonnades légères du cloître

1. Cf. la très remarquable étude du R. P. G. Benelli, O. P., *S. Domenico negli affreschi dell' Angelico in San Marco di Firenze*, dans le *Rosario, Memorie domenicane*, août 1918.

et s'épanouir la divine histoire sur la chaux fraîche des cellules ! Que n'a-t-il demandé, à l'archevêque de Florence, ce que le prieur du couvent de Cosme disait au moine artiste ?...

Le 6 juillet 1439, les Florentins virent un beau spectacle, ce qui d'ailleurs n'était, pour eux, ni une chose nouvelle, ni même une chose rare. Ce jour-là, dans la cathédrale de Santa Maria del Fiore, se déroula l'un des actes les plus solennels de l'histoire de l'Église, dont les protagonistes n'étaient autres que le pape lui-même et l'empereur d'Orient, Jean Paléologue : à la suite des longues discussions du concile, ouvert à Ferrare en 1438 par le cardinal Niccolo Albergati, et transféré à Florence, pour des motifs tirés de la peste et de la volonté des Médicis, le décret d'union des Églises grecque et latine avait été solennellement proclamé. Saint Antonin assista-t-il aux séances du concile en simple spectateur, ou, comme le prétend le P. Marchese, fut-il un des théologiens dont le Pontife s'était entouré pour répondre victorieusement aux Grecs ? La première hypothèse paraît peut-être la plus vraisemblable, car l'historien dominicain ne cite, à l'appui de sa thèse, que le texte même des *Chroniques*, qui, sur ce point, n'est pas explicite[1].

Le 6 janvier 1443, en la fête de l'Épiphanie, Eugène IV était venu solennellement de Santa Maria Novella à San Marco et il avait présidé à la consécration de l'église, faite par un cardinal. Puis il

1. *San Marco di Firenze*, dans *Scritti vari*, I, p. 56.

avait accordé aux Observants l'honneur suprême de coucher dans leur couvent, et de dater une bulle *apud Sanctum Marcum : Splendor paternae gratiae*. La *Chronique* nous renseigne avec précision sur cette journée et cette nuit mémorables : « Le souverain Pontife dormait dans la première cellule qui touche au second cloître, qui est encore appelée la cellule de Cosme. Et cela se passa au temps du priorat de Frère Antonin de ser Niccolo, de Florence, qui fut ensuite élevé par le même Pontife au siège archiépiscopal de Florence, comme il le sera dit plus tard. »

« La cellule de Cosme » : une plaque de marbre rappelle aujourd'hui encore qu'il y venait souvent *ut Divi Antonini colloquiis frueretur*. Dans une lettre d'un certain Jacopo Becheti, adressée à Cosme lui-même, qui y est accablé de titres flatteurs, ce correspondant écrivait : « J'ai vu en effet, lorsque j'étais à Florence, que vous vous étiez fait construire une cellule, au monastère de San Marco, où vous aimiez aller vous reposer, de temps en temps, à l'abri des soucis du monde[1]. » Nous ne pouvons douter que le « Père de la Patrie », qui s'y connaissait en hommes, ait apprécié hautement et la charité du prieur, et sa piété, et encore plus peut-être le clair génie de cet administrateur et de ce juriste. Et nous sommes encore plus assurés qu'Antonin exerça une influence salutaire sur Cosme de Médicis, qui en avait bien besoin. On

1. *Ambrosii Traversarii, Generalis Camaldulensium,... latinae epistolae*, édition L. Mehus, I, p. 73; Florence, 1759. — Cf. Fabroni, *Magni Cosmae Medicei vita*, p. 174 ; Pise, 1789.

aimera la conclusion du P. Marchese : « Dans cette solitude, avec la liberté d'un ami et avec l'autorité d'une vie très sainte, Antonino Pierozzi rappelait à l'ambitieux vieillard ces vérités que l'adulation fait taire souvent devant les puissants; et si Cosme ne finit pas par devenir un vulgaire tyran, c'est au saint que nous en devons de la reconnaissance. »

Au début de l'année 1437, un célèbre amateur de livres, homme fort érudit et qui s'occupait d'histoire, Niccolo Niccoli, était mort, avec un grand sens de l'opportunité, pour que sa magnifique bibliothèque pût, après diverses péripéties, revenir, par l'intermédiaire de Cosme, au couvent de San Marco. Michelozzo y trouva l'occasion d'un nouveau chef-d'œuvre : car il fallait bâtir pour recevoir ces trésors.

Saint Antonin enregistre l'arrivée des livres de Niccolo Niccoli et la construction de la bibliothèque avec une évidente satisfaction. Le fait doit être retenu, car il y avait là beaucoup d'ouvrages profanes. Mais son « fils spirituel », comme l'appelle Vespasiano, Giuliano Lapaccini, ne se tient pas de joie. La *Chronique* de San Marco nous donne les détails les plus minutieux et les plus circonstanciés sur toute l'histoire des manuscrits.

L'amour des livres, voire l'amour moins louable de la propriété, faillit entraîner les religieux dans un procès. Les Sylvestrins, leurs prédécesseurs, avaient emporté certains manuscrits qui ne leur appartenaient point, ou du moins ne leur appartenaient plus. Saint Antonin, qui était prieur, inter-

vint, et témoigna, pratiquement, de son horreur des litiges, pour des affaires surtout où la sainte pauvreté n'avait absolument rien à gagner.

Mais ses charges de prieur de San Marco, qu'il conserva, comme on l'a vu, jusqu'en 1444, et de vicaire général de l'Observance, ne suffisaient point au zèle de saint Antonin. Le directeur de conscience, le confesseur et le consolateur, le théologien, soucieux de mettre à la portée de tous la science qu'il avait acquise par de longues années d'un travail jamais interrompu, nous les retrouverons bientôt en étudiant ses livres et sa correspondance. Il développait aussi, autour de lui, les œuvres d'éducation religieuse, les pieuses confréries, tout ce qui touche à la bienfaisance, spirituelle et matérielle. Sa création la plus originale dans ce dernier ordre d'idées est celle des *Buonomini di San Martino :* une sorte de conférence de saint Vincent de Paul pour pauvres honteux.

Cosme, après son retour d'exil, n'avait point établi, en 1434, son triomphe, sans écraser conformément à tous les usages ses ennemis politiques, et sans accumuler autour de lui ces ruines pitoyables, qui forment toujours un excellent marchepied pour escalader le pouvoir. Les Albizzi et leur faction en savaient quelque chose. La misère était grande parmi ceux qui ne veulent point tendre la main, et qui aiment mieux avoir faim plutôt que de subir ce qu'ils considèrent comme une honte.

La charité d'Antonin chercha le remède et le trouva. Mais il semble établi, par les beaux travaux

de Luigi Passerini[1], que le Saint s'opposa ici à Cosme et ne fut nullement aidé par lui.

Au mois de février 1442, dans la maison d'un brave chaussetier, Primerano di Jacopo, saint Antonin réunit douze citoyens de marque, connus par leur charité, et dont plusieurs appartenaient à la confrérie nocturne de Saint-Jérôme. Ils étaient tous du parti opposé aux Médicis. Ils se nommaient eux-mêmes : *governatori, dispensatori e provveditori dei poveri vergognosi.*

Leur succès fut immense et les aumônes affluèrent. Ils durent se choisir des aides et élurent six *ajutanti*, un pour chacune des sections de la ville, qui étaient San Giovanni, Santa Maria Novella, Santa Croce, Sant'Ambrogio, San Giorgio et Santo Spirito. Chacun des douze membres de la confrérie présidait, à son tour, pendant un mois, les assemblées qui, de l'hospitalière demeure de Primerano di Jacopo, passèrent plus tard dans une dépendance de l'église San Martino.

Le principe avait été solidement établi à l'origine, par le saint fondateur des *Buonomini*, qu'ils ne devaient point posséder de biens ayant un caractère de perpétuité, mais distribuer très rapidement les secours que la générosité des fidèles mettait à leur disposition. Il était même interdit de tenir compte de ce qui se distribuait chaque année. Ces

1. *Storia degli stabilimenti di beneficenza e d'istruzione elementare gratuita della città di Firenze*, p. 501 ; Florence, 1853 ; — cf. Marchese, livre cité, I, p. 60 ; Richa, *Notizie istoriche delle chiese fiorentine,* I, p. 207 ; Florence, 1757.

bienfaiteurs des pauvres voulaient que leur œuvre fût pauvre et échappât aux tentations qui sont toujours la rançon de la propriété. Les secours en argent, en vêtements, en nourriture, étaient portés à domicile ; les *Buonomini* fournissaient aux filles pauvres des dots pour leur permettre de se marier ou de rentrer au couvent ; ils pourvoyaient aussi à l'éducation des enfants. Mais ils gardaient sur leurs gestes le plus impénétrable secret. La Seigneurie, vers la fin du xve siècle, émit la fâcheuse prétention d'y aller voir ; et cette initiative gouvernementale eut des résultats désastreux : ce qui démontre, une fois de plus, qu'il y a de belles et bonnes choses de par le monde auxquelles l'État ne peut rendre qu'un seul service : qui est de ne pas s'en mêler. Mais la Seigneurie florentine, avec une sagesse qui ne saurait trop être donnée en exemple, comprit ce que sa manœuvre avait de téméraire, et capitula après un court essai. La compagnie des *Buonomini* a traversé les siècles, et la charité de Florence peut se couvrir encore aujourd'hui du nom de son saint archevêque.

Les deux couvents de l'Observance, San Domenico de Fiesole et San Marco, étaient réunis, depuis la fondation du dernier, sous un même prieur et n'avaient par suite qu'une seule organisation. Commme Giuliano Lapaccini avait, dans cette charge, succédé à saint Antonin, il surgit, entre la plaine et la colline, quelques différends qui menaçaient de s'envenimer et de tourner au scandale. Le vicaire général, toujours prudent et de bon conseil,

autorisa la séparation, et Lapaccini s'en alla à Rome chercher une bulle, qu'il semble avoir obtenue sans aucune difficulté. Antonin répartit les moines en deux groupes qui nommèrent chacun son prieur : Fra Benedetto à Fiesole, et à San Marco Fra Giovanni da Carmignano. Quant à Lapaccini il ne fut pas réélu ; et il nous reste l'impression, qui ne se transforme point d'ailleurs en certitude, que ce charmant religieux, si aimable, si sympathique, était beaucoup plus apte à collectionner des manuscrits qu'à diriger les hommes. La bulle *Sedis Apostolicae providentia* est datée du 29 septembre 1445. A cette époque, on savait à Florence, depuis déjà deux mois, que le siège archiépiscopal était vacant, par suite de la mort de Zabarella. C'était une situation dont tout le monde se préoccupait, évidemment, beaucoup. Elle n'intéressait cependant en rien saint Antonin qui, vers la fin de l'année, partit visiter les couvents réformés de la province de Naples : il n'acheva pas ce voyage. Il reçut, en route, une nouvelle qui l'atterra : il était nommé archevêque de Florence...

CHAPITRE V

L'ARCHEVÊQUE DE FLORENCE

Il y avait, à la mort de Zabarella, de nombreux candidats à l'archevêché de Florence. Il y avait le candidat de la Seigneurie, qui était évidemment, le même que le candidat des Médicis, et qui était un Médicis; il y avait le candidat des chanoines; et il y avait les candidats de tous ceux que cette affaire passionnait, pour des motifs où les intérêts spirituels ne jouaient pas uniformément le premier rôle. Tout ce monde de candidats et de patrons de candidats s'agitait frénétiquement et expédiait lettres sur lettres, au pape, aux cardinaux, aux gens influents et aux gens qui passaient pour influents. Eugène IV, comme nous en avons la preuve, se montrait fort ennuyé : les raisons ne lui manquaient point. Il attendit cinq mois avant de prendre une décision; mais il la prit bonne; il est vrai qu'on la lui souffla; le mérite lui reste cependant d'avoir su obéir à une heureuse suggestion.

Le deuil de Zabarella fut allègrement porté. L'essentiel était surtout de faire nommer un Florentin : ce à quoi il y avait d'ailleurs quelques diffi-

cultés, provenant de ce que Florence avait jadis décidé elle-même que son évêque serait un étranger. Mais cet ostracisme avait cessé de plaire : « Des étrangers, nous en avons assez... », disait, sans détours, la Seigneurie.

Il y eut une belle série d'intrigues, qui forment un puissant contraste à l'attitude de saint Antonin. L'élu, qui n'était point candidat, allait écarter, de toutes ses forces et de toute son énergie, le bâton pastoral, dont le redoutable symbolisme l'effrayait; les candidats, qui ne furent pas élus, n'en avaient aperçu que l'or et les pierres précieuses.

Saint Antonin juge Eugène IV, dans ses *Chroniques*, en louant son grand zèle pour tout ce qui touchait au culte divin et à la diffusion de la religion chrétienne. Jamais le pape ne mérita mieux cet éloge qu'en choisissant le successeur de Zabarella. D'ailleurs, si nous en croyons Vespasiano, il n'avait pas toujours la main aussi heureuse : il aurait avoué que, des élections qu'il avait faites pendant son pontificat, il n'y en avait que trois, y compris celle d'Antonin, qui ne lui eussent point laissé de remords.

Ce n'était pas seulement de fermer l'oreille à tous les importuns, qui l'assaillaient continuellement, qui semble avoir préoccupé le pape. Mais encore de faire un bon choix : favorable en même temps et aux intérêts sprirituels de l'Église, qui avaient besoin d'un prompt secours, parmi le relâchement général, et aux intérêts matériels du Saint-Siège, qui étaient gravement compromis

par les succès de Francesco Sforza au nord, par les affaires de Naples au sud, par des révoltes continuelles dans ses propres États. Renforcer le pouvoir des Médicis était dangereux; déplaire à Cosme ne l'était pas moins. Ce problème pouvait décidément passer pour épineux par tous les côtés. Eugène IV en perdait de sa tranquillité. Or, un jour que, pour se reposer de ses soucis, il allait goûter les joies pures et sereines de l'art, la solution, qu'il avait vainement cherchée pendant cinq mois, lui fut offerte brusquement : et elle était très simple. Ce fut un peintre qui la lui donna : ce qui démontre que les artistes peuvent servir à tout, même à nommer de saints archevêques... à la condition toutefois d'être des saints eux-mêmes; ceci est malheureusement rare.

Donc Eugène IV s'en alla dans une chapelle de son palais, la chapelle du Saint-Sacrement qui, par malheur, est aujourd'hui détruite. Il y avait là un Frère profès de San Domenico de Fiesole, peintre très célèbre, qui peignait, sur la demande du pape, le Christ déposé de la Croix et d'autres figures : Frà Angelico. Eugène IV aimait ce repos, d'aller voir travailler le moine et de deviser avec lui. Jules II en usait de même avec Michel-Ange : mais là, l'air était en général chargé de terribles orages, qui éclataient très fréquemment, et avec quel fracas! Ici, par contre, l'atmosphère toujours paraissait sereine, et les diapasons élevés étaient inconnus. Le peintre trouva que ce jour-là le pape, contre sa coutume, paraissait bien

soucieux; et comme c'était un homme de bien, très simple, et qui avait son franc parler, il lui demanda la cause de sa tristesse. Eugène IV, que cette histoire de l'archevêché de Florence exaspérait, fut heureux de s'épancher dans la bure joyeuse de ce bon et saint moine : « Ce n'est pas une petite affaire, s'écria-t-il, qui me donne tout ce souci. Car voilà déjà neuf mois[1] que je suis harcelé tous les jours de sollicitations; et je n'aurai point de tranquillité que je n'aie trouvé l'homme qu'il me faut, et par sa bonté, et par sa science, — m'en a-t-il passé cependant entre les mains! — pour que je le donne comme pasteur à ta patrie. » Le bon Frère répliqua tranquillement : « Il me paraît bien facile de se débarrasser de ce souci; car il ne nous manque point d'hommes savants et bons, que l'on peut charger de ce fardeau; et parmi eux notre Frère Antonin ne serait pas des derniers; Votre Sainteté en a d'ailleurs fait plusieurs fois la remarque, en l'admirant non seulement parmi ceux qui aujourd'hui dans notre ville sont une fleur de bonté et de talent, mais encore parmi tous les autres hommes de notre temps qui connaissent l'art de gouverner et sont versés en théologie. Précisément, vous l'avez tout près d'ici, car il va visiter le royaume de Naples. Lui donc, ou quelque autre semblable, de ces gens auxquels on ne songe point tout d'abord, parce que ce ne sont pas des ambitieux qui se poussent en avant, — comme ceux-là qui tout

1. *Neuf*, dit bien le texte. Erreur évidente : cinq.

le jour rompent la tête à Votre Sainteté et l'importunent de leurs sollicitations, — pourra vous tirer d'embarras à votre satisfaction, et vous serez hautement loué d'avoir distingué quelqu'un qui, comme eux, a du mérite. » Le Pontife répliqua immédiatement : « Ce n'est point toi qui as parlé, mais l'Esprit-Saint par ta bouche, qui, après une si longue délibération, m'a fait découvrir un homme vraiment digne et m'a montré que je cherchais de l'eau au milieu de la mer. » Eugène IV remercia alors Frà Angelico, lui imposa silence sur les propos qui venaient d'être tenus et mit la conversation sur un autre sujet. Puis il retourna dans ses appartements : sa décision était prise. Le lendemain il réunit le consistoire et nomma Antonin archevêque de Florence, alors que personne ne s'y attendait.

L'anecdote est charmante : à tel point qu'il nous vient aussitôt quelques scrupules. Est-ce bien vrai? Il faut reconnaître que les historiens ne s'entendent guère. Cependant la plupart d'entre eux admettent, avec Milanesi[1], que ce fut bien sur les conseils de Frà Angelico qu'Eugène IV choisit Antonin. C'est l'essentiel, et on doit s'y tenir[2].

1. Giorgio Vasari, *Le vite de' più eccellenti pittori, scultori ed architettori*, édition G. Milanesi, II, p. 517 et 530; Florence, 1878.

2. On trouvera toute la discussion de cette question, avec les textes et l'exposé des diverses opinions, dans Arnaldo della Torre, *Storia dell' Accademia platonica di Firenze*, p. 254 et suivantes; Florence, 1902. Cf. Henry Cochin, livre cité, p. 230; Alfred Pichon, *Frà Angelico*, p. 148; Paris, s. d.

Le récit de Vasari, confirmé et critiqué par celui de Lapini trouve une confirmation, au moins partielle, dans celui de Castiglione, qui dit que ce sont des religieux qui ont suggéré au pape le choix d'Antonin. Les détails du dialogue entre le pape et Frà Angelico sont peut-être un peu fantaisistes. L'authenticité du sens paraît bien établie.

Eugène IV avait le droit de se réjouir, et l'on comprend qu'il ait tenu, sur cet heureux choix, le propos que lui prête Vespasiano. Sans doute le pape s'attendait-il à la stupéfaction que provoqua cette nomination, et que Castiglione a enregistrée. Il n'en avait cure. Mais ce sur quoi Eugène IV ne pouvait vraiment pas compter, c'est sur la résistance opiniâtre qu'il allait rencontrer chez son propre élu. Saint Antonin devait apporter à fuir l'honneur reçu autant d'acharnement qu'un certain Giovanni di Nerone di Nisio et quelques autres avaient mis à le solliciter.

Nous ignorons où exactement et de quelle manière le vicaire général de l'Observance connut pour la première fois qu'il était archevêque de sa patrie, et désormais le véritable maître religieux de la plus puissante des républiques italiennes. Ce dont nous sommes bien assurés, c'est qu'il n'eut, près de Sienne ou près de Naples, qu'une seule idée : fuir au plus vite. Il décida de passer en Sardaigne. Mais, remarque Frosino Lapini, il ne put exécuter immédiatement ce projet qui l'aurait contraint à abandonner, avant de les avoir menées à bonne fin les affaires de son Ordre. Il attendit

quelques jours et fut rejoint par son neveu Pietro, le fils de sa sœur. Celui-ci, qui connaissait fort bien l'humilité de son oncle, se doutait de ce qui allait se passer. Il avait donc résolu d'intervenir au plus vite, pour des motifs que nous connaissons mal, mais parmi lesquels il nous est permis de soupçonner que figurait le désir d'être le neveu de l'archevêque de Florence. La fuite était coupée à saint Antonin : la résistance ne l'était pas encore.

C'est à ce moment, sans doute, qu'il reçut du pape les Lettres Apostoliques dont parle Castiglione. Elles contenaient l'ordre formel de rejoindre San Domenico de Fiesole. Il est vraisemblable que ces Lettres ne sont autre chose que le Bref dont Vespasiano da Bisticci va nous raconter l'histoire. Saint Antonin se dissimulait dans les bois sauvages de Corneto, lorsqu'il fut rejoint par le messager qui portait ce Bref. Celui-ci, qui n'ignorait point quelle était la nouvelle sensationnelle dont il était chargé, construisait déjà des châteaux en Espagne avec le magnifique pourboire qu'il allait recevoir. Il fit toute diligence et réussit à découvrir Antonin. Il remit ses Lettres et, dans une attitude respectueuse et intéressée, il attendit la manne. Antonin se troublait ; mais la manne ne venait pas. Le messager fit un effort et réclama. Le pauvre homme ! L'archevêque lui répondit : « Pour une si mauvaise nouvelle, et telle qu'on ne saurait en imaginer de pire, de l'argent, ni moi, ni mon compagnon, nous n'en avons. D'ailleurs nous n'avons

rien, excepté les manteaux que tu vois. » Le malheureux messager en fut pour ses frais. Nous pouvons supposer qu'il ne comprit pas du premier coup le véritable sens de cette aventure.

Vespasiano ajoute un détail qui n'est point sans importance, mais qui a rencontré chez les historiens quelque scepticisme : il prétend que le pape, qui connaissait l'humilité d'Antonin, lui aurait ordonné d'accepter sous peine d'excommunication. On fait remarquer que c'est bien invraisemblable : le fait acquis, toute résistance de la part de l'archevêque eût été impossible ; il ne lui restait qu'à s'incliner immédiatement. Cependant Vespasiano tient beaucoup à cette menace : il y revient. Après nous avoir conté l'histoire du messager, il rapporte que c'est la seule fois qu'Eugène IV eut besoin de brandir l'excommunication pour faire accepter un bénéfice à quelqu'un : il est en effet évident que contre un Nerone di Giovanni di Nisio de pareilles armes étaient inutiles. Quoi qu'il en soit, les historiettes du libraire nous sont un sûr garant de l'opiniâtreté du refus.

Les documents ne sont pas moins intéressants. Tout le monde s'en mêla : y compris le Bénédictin Aliotti[1], que cette affaire ne regardait pas,

1. L'abbé Morçay a tracé de Girolamo Aliotti une très amusante silhouette, livre cité, p. 110. Il a, me semble-t-il, un peu chargé le personnage. Le P. Benv. Bughetti, O. F. M., qui lui a aussi consacré une brève notice est plus indulgent ; cf. *Archivum franciscanum historicum*, XI, p. 563, Quaracchi, 1918. Il semble bien qu'Aliotti était, au temps de l'élection de Florence, abbé du monastère de Santa Maria in Mammi au

mais qui s'en occupait tout de même. Il chantait, avec tout le lyrisme dont il disposait, la joie du peuple de Florence à l'annonce de la promotion d'Antonin : cet archevêque venait du ciel. Mais quoi, il résistait ! Qu'il se souvienne de Jonas et médite les exemples des saints !

Aliotti ne dédaignait point l'hyperbole : sous une forme hyperbolique, il disait la vérité. Les Florentins, le premier étonnement vite passé, exultaient d'allégresse. Comme ils n'avaient pas eu à se louer de leurs précédents archevêques, — Zabarella, qui ne s'occupait point de son diocèse, était encore le meilleur, — ils se réjouissaient de voir à leur tête cet homme pieux, cet ascète aux mœurs austères, ce directeur de conscience dont on venait de loin demander les avis, ce savant dont les ouvrages étaient déjà répandus, leur compatriote au surplus, le « petit Antoine » que les vieillards se souvenaient avec émotion d'avoir vu longuement agenouillé à Or San Michele, le prieur de leur cher San Marco et de San Domenico de Fiesole, le Dominicain qui n'aimait point les moines relâchés... Oui, on disait ces choses, et beaucoup d'autres encore, aux rives de l'Arno, dans la cité de Cosme, qui se revêtait en ce temps de l'immor-

diocèse d'Arezzo. Il est vrai que ce monastère ne lui convenait peut-être pas : il réussit en effet à en changer en 1446. — *Hieronymi Aliotti Arretini Ordinis Sancti Benedicti, Abbatis monasterii S. S. Florae et Lucillae epistolae et opuscula,* édition G. M. Scarmagli, Arezzo, 1766 ; voir en particulier t. I, p. 123.

telle parure de ses œuvres d'art et où s'agitaient des pensers nouveaux échappés des vieux livres, mais qui avait conservé toute sa foi chrétienne et où le premier prestige demeurait encore celui d'une vie sainte.

Et on connaissait aussi à Florence les résistances d'Antonin; elles surprenaient, car les Aliotti n'y avaient habitué personne; mais elles exaspéraient encore plus le désir des fidèles. Nous devinons que ce désir ardent se manifestait par d'innombrables prières adressées au ciel. Et nous avons la preuve qu'il se manifestait aussi par des démarches officielles, dont les pièces de chancellerie nous ont conservé la trace.

Le 24 janvier, la Seigneurie écrivait à Antonin, pour le féliciter, et surtout pour combattre ses scrupules, en lui montrant le bien qu'il pouvait faire, en le suppliant d'éviter à son peuple une amère désillusion. Le 29, c'était au pape que s'adressait la République.

Trois semaines plus tard, les choses en étaient au même point. Antonin s'était réfugié à Fiesole, comme il en avait reçu l'ordre. Il y continuait sa tenace opposition. Les Florentins montaient vers l'aimable colline et le couvent austère, porteurs de félicitations et d'objurgations qu'ils jugeaient décisives. Ils n'obtenaient rien : sinon qu'il était nécessaire qu'ils écrivissent à Eugène IV pour le faire changer d'avis. Quelques-uns s'exécutaient : Cosme fut probablement du nombre. Mais, en bon politique, que les subtilités ne troublaient point, il est

vraisemblable qu'il écrivit deux lettres au pape : l'une sur l'ordre d'Antonin, pour demander un autre archevêque ; et l'autre, sur son goût particulier, pour demander Antonin[1].

Comme il n'y avait point de raisons que cette situation anormale ne se prolongeât pas indéfiniment, la Seigneurie chargea son ambassadeur d'une démarche auprès du pape. La réponse nous a été conservée par Frosino Lapini, qui raconte comment il en a vu une copie entre les mains du chanoine Francesco Diaceto, digne héritier des vertus de ses ancêtres, au nombre desquels était précisément l'ambassadeur, Paolo di Zanobi di Paolo da Diaceto. Eugène IV répondit donc qu'il avait déjà fait tout ce qui était en son pouvoir, et qu'il était tout disposé à continuer ; mais que la Seigneurie veuille bien essayer de savoir quelle pouvait être la cause d'un pareil refus ; qu'elle intervienne de nouveau. Lorsque le pape, ajoute Lapini, sut qu'il ne s'agissait que d'une question d'humilité, il donna à Antonin un ordre formel : et ceci pourrait bien être l'origine de l'histoire d'excommunication qui ravissait Vespasiano da Bisticci. Il se servit, pour transmettre l'expression de sa volonté inflexible, de divers prélats et en

1. C'est du moins ce que prétend Vincenzo Mainardi ; et cette version est d'autant plus probable que Castiglione rapporte que Cosme aurait écrit à Eugène IV pour appuyer le refus d'Antonin. Comme la Seigneurie, aux ordres de Cosme, faisait le contraire, l'hypothèse de la double lettre peut être tenue pour presque certaine. — Cf. *Acta Sanctorum*, mai I, éd. cit., p. 320 et 321.

particulier du saint cardinal Capranica, dont l'autorité était grande[1].

Cette fois, toutes les issues s'avéraient irrévocablement fermées : il n'était que d'obéir. Le 1er mars 1446, les Florentins virent monter vers la colline de Fiesole des prêtres, des abbés, des prélats, et quelques-uns des citoyens les plus éminents de la ville. Ils étaient convoqués par Antonin. Ils arrivaient, les uns après les autres, aux pauvres murs neufs du couvent de Dominici, berceau de la réforme florentine. Et nous soupçonnons à bon droit que lorsqu'ils se rencontraient, un seul thème de conversation passait sur toutes les lèvres : l'humilité du fils du notaire allait-elle enfin capituler et la ville, ce soir, aurait-elle son archevêque?

La scène fut toute chargée d'une émotion sainte. Antonin prit la parole et dit la volonté inébranlable du Pontife. Puis à chacun, individuellement, il demanda son avis. Les cœurs s'unirent dans une commune prière. A la réponse, il n'y eut qu'une voix. Antonin affirma solennellement que jamais il n'avait voulu cette charge : les assistants étaient fixés depuis longtemps; il prit à témoin Dieu et les

1. Cf. Scipione Ammirato : [*Antonio Pierozzo*] *era per professione Frate di S. Domenico huomo tanto lontano da ogni sorte d'ambizione, che havendo rifiutata la dignità profertagli, il Papa hebbe a mandargli le bolle spedite in fin al Convento di S. Domenico a Fiesole, richiedendolo sotto pena d'ubbidienza a voler ricevere il carico che gli era stato commesso, il che parve tanto più da commendare, quanto che alcuni de principali Cardinali della Corte haveano importunamente gravato il Papa per quella Chiesa. Istorie fiorentine*, t. VII, p. 355; Florence, 1826.

hommes que violence lui était faite. Il se jeta la face contre terre.

On voudrait ici s'arrêter un instant : Antonin prosterné immolait au Maître du ciel et de la terre ce que nous autres, hélas ! nous croyons avoir de plus cher au monde : la volonté propre. A cette minute sublime de sa vie, il se révélait, une fois de plus, le disciple lointain de celle qu'il n'avait point connue, mais dont il avait toujours mis en pratique les enseignements reçus de la bouche de Giovanni Dominici, sainte Catherine de Sienne.

Saint Antonin acceptait d'être archevêque de Florence. Tous les assistants pleuraient. Car ils venaient, rapporte Castiglione, de goûter un rare spectacle renouvelé de saint Ambroise, de saint Nicolas et de saint Martin.

Antonin fut consacré quelques jours plus tard par l'évêque d'Acaia, Lorenzo Giacomini, son frère dans l'Ordre de saint Dominique, assisté des évêques de Pistoia et de Fiesole. Le 13 mars, qui était le second dimanche de Carême, — Pâques tombait le 17 avril, — il fit son entrée dans sa ville épiscopale, selon un protocole ancien, mais qu'il modifia, toujours par humilité, en supprimant le cheval traditionnel et en écourtant sa *cappa*, dans des conditions telles que Vespasiano da Bisticci, extrêmement intéressé par cette dernière opération, a tenu à nous apporter à ce sujet les précisions les plus minutieuses.

On lui avait conseillé d'avoir une *cappa* à queue, ce vêtement passant pour plus majestueux et déco-

ratif. Il n'en voulut rien savoir et ordonna qu'elle ne tombât qu'à ras de terre et qu'elle fût de drap de Perpignan, qui, paraît-il, ne valait pas cher. Le tailleur, qui avait son idée, exécuta tout de même cette *cappa* archiépiscopale de deux doigts plus longue que le manteau des Frères : Antonin n'admit pas cette transaction et fit couper le supplément. D'ailleurs il y avait une autre raison : quand il lui advenait de rencontrer un pauvre Frère trop mal vêtu, il lui donnait son propre manteau et s'en commandait un autre. Ceci n'était évidemment possible que si l'archevêque de Florence et un simple Dominicain n'étaient point reconnaissables au vêtement.

Le 13 mars au matin, le cortège partit de Fiesole et descendit jusqu'à la petite église de San Gallo près de la porte du même nom : hors de la ville encore. Saint Antonin y célébra la messe. Puis, au milieu d'une foule considérable, étonnée de n'assister point à la splendide cavalcade à laquelle elle était habituée, il entra solennellement dans Florence ; il visita d'abord l'église San Pietro Maggiore et, pieds nus suivant la coutume, sa cathédrale Santa Maria del Fiore. La cérémonie fut fort longue. Cependant, avant de prendre son repas, il voulut encore recevoir, au palais épiscopal, de nombreux prélats et les *custodes*, c'est-à-dire les administrateurs des biens de son église.

Puis, comme si rien n'était changé, l'archevêque de Florence continua, dans la cité orgueilleuse de l'humanisme, où s'épanouissait en toute sa splen-

deur l'art de la Renaissance, à vivre sa vie : la vie d'un moine de l'Observance, fils de Dominici, qui doit, par l'exemple, enseigner toutes les vertus.

La plus difficile à mettre en pratique a toujours été la pauvreté. La manière dont Antonin comprenait, pour lui-même, cette vertu a plongé ses contemporains dans une admiration voisine de la stupeur. Ils n'en revenaient pas! Qu'un religieux fût pauvre, cela déjà était étonnant. Mais un archevêque! Et surtout l'archevêque de Florence : un bon archevêché, un bon bénéfice, et qui rapportait si bien! Vespasiano, qui était commerçant et qui en matière de chiffres s'y entendait, y est allé voir de très près et n'est pas resté dans les généralités.

Les revenus étaient de 1.500 florins : une belle somme et qui à un libraire donne à penser. Saint Antonin en faisait trois parts égales : une pour lui; les deux autres pour Dieu et les pauvres. Son lit et son mobilier valaient son vêtement : lit de frère; mobilier de frère. Pas de tapis; pas de tapisseries; des bancs : mais il tenait beaucoup à ce que ces bancs fussent propres, pour que ceux qui venaient lui demander audience ne s'y salissent point. Ni vases d'or, ni vases d'argent, ni chiens, ni chevaux; et pourtant les prélats aiment les belles écuries, ainsi que le constate avec une certaine indulgence Castiglione. Sa monture était le petit mulet que nous connaissons déjà; un animal qui a, lui aussi, vivement excité la curiosité de Vespasiano. Il n'était pas la propriété du Saint, qui l'avait tout simplement emprunté à l'hospice de Santa Maria

Nuova. Notre libraire en est tellement étonné qu'il fait de l'ironie : « Voilà ses beaux chevaux, voilà ses mules aux harnais dorés ! » Or, comme saint Antonin était à son lit de mort, la conscience sereine, car rien n'y pesait, voilà qu'il pensa à sa pauvre petite monture ; il se dit tranquillement qu'il n'aurait plus à enfourcher la bête, et qu'il n'y avait donc qu'à la rendre à son propriétaire. Il appela quelqu'un des siens et le chargea de la commission : qu'on restitue le petit mulet à l'administrateur de Santa Maria Nuova, en le remerciant vivement pour les services que l'animal avait rendus. Ce qui fut fait incontinent.

Sa bibliothèque particulière se composait d'un seul livre : son bréviaire. Quant aux ouvrages dont il avait besoin pour écrire la *Somme*, il les empruntait au jour le jour à San Marco ou à Fiesole. Ce qu'il possédait, c'était les manuscrits originaux de ses œuvres, du papier de coton que Vespasiano connaissait bien : il l'avait vendu. Messer Vespasiano était fournisseur de l'archevêché : ce qui était d'ailleurs, avec un pareil client, plus honorifique que vraiment profitable. Mais enfin saint Antonin avait en lui la plus grande confiance. Quand il faisait copier ses œuvres, Vespasiano taxait les honoraires des copistes [1].

Ce qui confirme cette pauvreté de l'archevêque, c'est l'inventaire dressé quelques jours après sa mort. Vespasiano, qui eut sans doute connais-

1. Livre des *Entrate e uscite,* à l'archevêché de Florence.

sance de l'acte, dressé par Baldovino Baldovini, y met aussitôt un prix : 120 *lire,* le tout! Et le brave libraire de s'exalter en termes érudits et charmants, où l'on sent vibrer toute son affection pour son cher pasteur, *il beato Antonino :* « Et l'on peut répéter ici ce que saint Jérôme dit de saint Antoine, dans la *Vie de saint Paul,* premier ermite, que saint Antoine préférait le vêtement en feuilles de palmier de saint Paul à toutes les richesses de Darius. Il ne voulait pas que ses parents, lesquels n'étaient pas dans le besoin, eussent quoi que ce soit des biens de l'archevêché : ces biens, leur disait-il, ne sont pas à vous, mais aux pauvres... »

Il avait aussitôt réduit à l'indispensable, compris dans sa plus étroite rigueur, le train de sa maison. Le moins possible de serviteurs : son personnel n'aurait point dépassé six personnes. Il avait d'abord deux vicaires, chargés de juger les causes. Mais ces deux vicaires avaient sans doute, du droit, des conceptions un peu divergentes; saint Antonin dut en supprimer un. Il voulait d'ailleurs que tous ceux qui étaient ses collaborateurs, à quelque titre que ce fût, soient convenablement payés de leurs travaux! Et il y veillait avec un soin minutieux où l'on se plaît à retrouver une trace indélébile de l'influence paternelle. Saint Antonin a toujours compté et compté fort exactement : dans l'intérêt des autres, le sien n'existant pas.

Ce modeste manteau de frère, cette humble maison, n'empêchaient point qu'il fût tenu en grande révérence : sur son passage, chacun se jetait

à genoux. « Et sans chevaux, dit Vespasiano, et sans vêtements de luxe, et sans domestiques, et dans une demeure vide de tout ornement, il était entouré de plus d'estime et de respect, que s'il était allé avec toutes les pompes dont les prélats sont accoutumés. »

La table était à l'avenant. Il ne s'inquiétait point de ce qu'il mangeait : il s'occupait exclusivement de la lecture qui était toujours faite pendant le repas; et il y était si attentif qu'il reprenait les moindres fautes. Toute nourriture un peu luxueuse lui faisait horreur. Comme il était malade, on lui apporta une perdrix : il la repoussa, disant qu'avec la seule valeur de ce gibier, on aurait pu faire vivre un jour la famille entière d'un pauvre. Il est probable que ses serviteurs profitèrent de cet échec : car une autre fois ils eurent l'idée ingénieuse de lui faire passer des perdrix pour des corneilles, bêtes à vil prix. Et cela réussit parfaitement.

Nous soupçonnons assez quelle était la rigueur des jeûnes de l'archevêque de Florence; il est inutile d'y insister. Ne donnant à son corps que la nourriture strictement indispensable, saint Antonin ne lui réservait pas un meilleur sommeil. Il se levait chaque nuit, et devançait la cloche des matines. Il récitait, en même temps que ses clercs, l'Office divin, avec une grande attention et une grande élévation d'esprit. Pendant les trois dernières années qui précédèrent sa mort, il se rendait même à la cathédrale; on lui avait en effet rapporté que les matines y étaient expédiées dans des conditions peu

édifiantes, où le souci de la rapidité l'emportait sur la dévotion. La présence de l'archevêque changea vite ces procédés sommaires de louer Dieu. Une nuit d'hiver, il faisait une effroyable tempête, qui bouleversait tout. Castiglione lui-même et le chapelain Marco voulurent s'opposer à la sortie de saint Antonin, âgé de près de soixante-dix ans. Ils n'eurent aucun succès, malgré leur description des vents et de leurs effets. L'archevêque invòqua l'autorité de l'Apôtre et répondit : *In fame et siti, in frigore et nuditate.* Puis il passa outre, après avoir, avec indulgence, engagé Castiglione à rester à la maison, à cause de la faiblesse de sa santé. Le brave secrétaire a oublié de nous dire ce qu'il fit de ce conseil.

Après l'Office, saint Antonin travaillait jusqu'à neuf heures. Il continuait, il terminait la composition de ses œuvres. La mort seule lui fit quitter la plume : l'inventaire de Baldovino Baldovini relève, comme on l'a vu, dans son cabinet de travail : « Un Dialogue de saint Grégoire, non achevé. » A neuf heures, il disait la messe. Commençait alors la vie de l'administrateur, du juge, du conseiller. La porte de l'archevêché était ouverte à tous, et tous en profitaient : « Le temps qu'avait l'archevêque, nous dit Vespasiano, il le dépensait d'une manière admirable, ou à dire l'Office, ou à donner audience à qui voulait. »

Le sommeil, nous le savons tous, est un dieu impérieux et cruel, dont nous sommes indistinctement les sujets, voire beaucoup plus que nous ne le désirerions. Quand nous essayons, d'un effort mé-

ritoire, de lui arracher sa proie, il se revanche sans pitié. Quel est le travailleur intellectuel qui n'a point senti ses yeux se clore, malgré lui, sur le livre ou la feuille qu'il noircit? S'il lutte à la première heure et triomphe, à la seconde voici qu'il succombe. Nous aimons voir saint Antonin soumis, lui aussi, à cette loi inéluctable. Leonardo di ser Uberti nous apporte un renseignement précieux : « Si parfois un sommeil irrésistible l'opprimait, il ne reposait pas sur son lit son maigre petit corps : mais demeurant au lieu où il priait, ou lisait, ou écrivait, il levait la tête vers le ciel, où son attention était toujours fixée, et il dormait un peu. Et cependant pendant que son corps prenait du repos, son âme demeurait à l'état de veille... »

Les lourdes occupations de sa charge, rendues plus lourdes encore par sa réputation de directeur de conscience, qui lui valait de nombreux clients, n'arrêtaient point, chez l'archevêque de Florence, l'élan de la prière. Il ne se contentait point de réciter l'Office obligatoire. Il y ajoutait tous les jours les Psaumes de la pénitence, les litanies et l'Office de la Vierge. Deux fois par semaine, il disait l'Office des Morts, avec les neuf leçons; enfin aux fêtes solennelles, et peut-être même d'après un autre témoignage trois fois par semaine, il récitait le Psautier tout entier, et de mémoire, sans le secours d'aucun livre. Ceux qui le disaient avec lui, et Castiglione était évidemment du nombre, ne dissimulaient point leur étonnement!

Mais plutôt sa vie n'était, comme d'ailleurs celle

de tous les saints, qu'une continuelle prière. Aucune affaire ne l'écartait de la méditation des choses divines. Il l'expliqua un jour fort nettement à Castiglione, qui fut tellement frappé de sa pensée qu'il nous déclare qu'il aurait fallu la transcrire en lettres d'or. Le brave secrétaire se plaignait précisément de tous les tracas qu'occasionne l'administration d'un diocèse. Saint Antonin lui répondit que, sauf de très rares exceptions, il n'était pas possible aux hommes de jouir de la paix de l'âme et de la tranquillité intérieure, à cause des soucis qu'occasionnent les affaires du siècle; mais que chacun devait se réserver, dans son cœur, un coin secret où rien ne serait admis à pénétrer des bruits, des préoccupations, des sollicitudes qui viennent des choses extérieures; l'âme s'y réfugierait, dépouillée de toute passion, comme dans une citadelle, comme dans le domaine propre de l'homme intérieur.

« La cellule de son cœur », voilà, disait et répétait sans cesse sainte Catherine de Sienne, le véritable refuge de chacun...

Cependant saint Antonin ne pouvait oublier, dans son humilité, la cellule matérielle, la cellule du moine, qui est une si puissante protection contre les soucis de la terre. L'archevêque de Florence avait conservé la clef de la cellule du Dominicain de San Marco. C'est Vespasiano qui nous le raconte à propos d'une affaire politique que l'on retrouvera plus loin. De puissants citoyens de Florence, dont l'opposition d'Antonin, basée sur le respect dû aux serments, gênait les projets, l'avaient menacé de le

priver de l'archevêché s'il ne cédait point. Mais ces politiciens étaient de mauvais psychologues, ce qui d'ailleurs est un défaut assez commun aux politiciens de tous les temps et de tous les pays. A ces mots, Antonin leur rit au nez, littéralement. Et il leur expliqua aussitôt que rien ne pouvait lui être plus agréable que l'exécution d'une telle menace; cela le déchargerait d'un lourd fardeau et lui rendrait la paix chérie de son couvent. Cette attitude décontenança les profonds politiciens, qui ne savaient plus quelle tête faire. Ils étaient d'autant plus inexcusables, que la réputation de sainteté d'Antonin était bien établie à Florence et que l'histoire de sa résistance acharnée, lors de sa nomination, ne pouvait être oubliée. La scène est d'un bon comique, et l'on sent que Vespasiano s'amuse à la rapporter.

Souvent d'ailleurs, comme y insiste Castiglione, Antonin exprimait, dans les conversations familières, ce désir dont son cœur ne savait point se défendre, cette intime aspiration de retourner à sa cellule. Aussi fut-il bien mal inspiré, le flatteur qui lui parla un jour de sa prochaine promotion au cardinalat : « C'est de la tombe et de la mort prochaine, lui répliqua vivement le Saint, qu'il me faut méditer, et non point de dignité plus haute, et d'élévation. » Mais le flatteur était bien excusable; car ce projet était réel; on le reprenait de temps en temps, et la Seigneurie s'en mêlait[1]. Tout

1. Cf. C. Guasti, *Due legazioni al Sommo Pontefice per il*

Florence voulait Antonin cardinal. Pourquoi, malgré la haute estime où l'archevêque était tenu à Rome, ne reçut-il point le chapeau? Vespasiano que ravit cette humilité, à laquelle les prélats qu'il fréquentait l'avaient fort peu habitué, va nous en donner la raison avec un grand luxe de détails. Il est d'ailleurs possible que cette raison ne fût pas la seule; mais après les démarches renouvelées de la Seigneurie, nous pouvons considérer comme certain qu'elle fût la principale : « Par la sûreté de sa doctrine, par la sainteté de sa vie, par la droiture de sa conscience, l'archevêque Antonin s'acquit une telle réputation, pendant le temps qu'il demeura à Rome, auprès du pape et de tout le collège des cardinaux, que, n'eût été la grande résistance qu'il leur fit, il n'aurait point évité d'être nommé cardinal : il démontra au Pontife et au Sacré Collège qu'il ne fallait point le nommer et qu'il ne pourrait monter à cette dignité sans un très grand péril pour le salut de son âme. Il fit de telle sorte qu'il s'en défendit, montrant qu'à accomplir son devoir d'archevêque, il avait connu qu'il lui était non seulement difficile, mais impossible, de supporter un tel fardeau; car de le supporter ce ne serait pas peu de chose; et que non seulement la dignité qu'il avait il ne la désirait pas, ni celle-là, ni une plus grande, mais la plus grande allégresse qu'il aurait pu avoir, eût été de redevenir simplement frère, comme il

comune di Firenze, presedute da S. Antonino Arcivescovo, Florence, 1857; et dans *Opere,* I, p. 85 et suivantes; Prato, 1894.

l'était avant de monter à cette dignité. Ces raisons et d'autres encore firent qu'ils le laissèrent dans sa paix... » Ce bonhomme de libraire sait vraiment trouver des formules d'une simplicité et d'une vérité qui ravissent.

Un autre fervent admirateur d'Antonin eut une fois l'imprudence de le traiter de saint. Il fut accueilli par cette brève réflexion : « Les saints habitent le paradis; nous, les pécheurs, la terre. » L'archevêque de Florence commençait par mettre lui-même en pratique les théories qu'il exposait dans sa *Somme théologique,* sur l'ambition de tous ceux qui aspirent aux dignités ecclésiastiques, et en particulier à la dignité épiscopale : « Que celui-là, disait-il avec un jeu de mots intraduisible en français, comprenne qu'il n'est point un véritable évêque, qui aime à commander et non point à servir, *qui praeesse dilexerit non prodesse.* »

La véritable humilité ne va point sans l'affabilité et la douceur. On peut même dire que ces qualités aimables en sont la véritable pierre de touche : nous nous méfierons d'un humble qui serait cassant; et ses protestations d'humilité nous resteraient suspectes. Le Poge, qu'il est difficile de soupçonner de partialité, a rendu à saint Antonin le même témoignage que tous ses biographes; et il n'a point séparé l'humilité de la douceur[1]. A son vêtement, nous savons qu'on pouvait le prendre pour un simple

1. *Poggii epistolae duae editae ab Augusto Wilmanns*, p. 8; Gotha, 1877.

Frère ; et la charmante bienveillance de son accueil ne modifiait en rien cette première impression : il ne savait pas ce que c'était que de poser au grand personnage. « Son humilité, remarque Leonardo di ser Uberti, le rendait dur et intransigeant pour lui-même; mais sa mansuétude le rendait, pour les autres, large, patient, affable. »

Son mérite y était d'autant plus grand, que l'accablaient les visiteurs et, en particulier, les plaideurs : lesquels sont, comme chacun sait, les gens du monde les plus odieux et les plus insupportables. Il recevait tout le monde; et jamais prélat ne fut d'un abord plus facile. Vespasiano, toujours curieux et qui allait de temps en temps se promener à l'archevêché pour voir ce qui s'y passait, prétend qu'il ne voulait pas qu'il y eût de portes dans sa demeure, pour que chacun pût venir plus commodément jusqu'à lui. Il écoutait les doléances, même les plus longues, avec une patience inlassable, et répondait avec une douceur que rien ne désarmait, même les injures. Un jour, raconte encore Vespasiano qui était présent à l'affaire et n'oublie point de noter ce détail, on vint, comme cela arrivait fréquemment, lui demander son avis sur certains contrats dont la légitimité ne paraissait pas à l'abri de toute critique. L'archevêque pria « qu'on lui en fît lecture ; et pendant qu'on les lisait, il tenait la tête baissée et semblait dormir. Celui qui lisait lui dit d'écouter. L'archevêque lui dit de continuer; et après qu'on les eut lus, il les reprit un à un et montra ceux qui étaient licites et ceux qui ne l'étaient

pas : ainsi montra-t-il qu'il ne dormait point ». Évidemment ! Mais ce qui nous étonne le plus dans cette anecdote, c'est la sérénité avec laquelle le lecteur se permet de réveiller son archevêque. Ce lecteur savait à quoi s'en tenir sur la proverbiale douceur de saint Antonin : il est évident qu'il ne se serait pas risqué à faire à n'importe quel prélat des interruptions de ce goût !

L'archevêque de Florence avait résolu le difficile problème de ne point séparer la douceur, de la sévérité indispensable à un chef. Il ne châtiait qu'à la dernière extrémité et quand la faute témoignait, non point d'un oubli passager ou d'une inévitable faiblesse, mais d'une impénitence sans remède. Son désir unique était de faire revenir les coupables à résipiscence. Là, plus que partout ailleurs, se marquait cette modération, qui est peut-être le trait le plus original de son caractère : dans un pays et à une époque où les passions exaspérées ne faisaient que trop souvent oublier le sens de la mesure.

Il ne goûtait point du tout cet abus de l'excommunication qui était alors si fréquent. Pour la plus légère des causes, pour un simple dommage temporel, certains clercs mettaient sans hésiter en action toutes les foudres dont ils disposaient, ainsi d'ailleurs que le fait remarquer expressément le sommaire du procès de canonisation. Antonin, pour frapper l'imagination de ces ecclésiastiques à la malédiction trop rapide, fit un miracle, dont l'allégorie est fort belle : il prit devant eux un pain

très blanc et prononça sur lui une sentence d'excommunication; le pain, à la stupéfaction générale, passa au noir de corbeau : *effectus fuit nigerrimus tanquam corvi nigredo;* l'archevêque bénit alors le pain, qui reprit sa couleur première. Les assistants comprirent tout de suite et reçurent une salutaire leçon.

Une autre fois, il connut qu'une femme très pauvre, qui avait trois filles, travaillait le dimanche : il y avait nécessité absolue. Saint Antonin ne jugea point cet acte coupable, mais promit à cette malheureuse des aumônes qui lui permettraient de se reposer les jours consacrés au Seigneur. Il tint parole, mais, pour une raison que nous ignorons, les aumônes furent mal calculées. Les quatre femmes reçurent tiop, cessèrent de travailler, cessèrent de prier et ne s'occupèrent plus que de leur toilette. L'archevêque leur démontra que cette seconde faute était infiniment plus grave que la première.

C'est cette modération qui, jointe à sa profonde connaissance du droit, donnait à ses sentences comme à ses conseils, cette valeur pour laquelle on les recherchait, bien en dehors même des limites de son diocèse. Un jugement arbitral d'Antonin était considéré par tous comme le plus sûr moyen d'échapper à d'inextricables difficultés. En 1449, par exemple, la défense du clergé de Pistoia, taxé par l'archevêque de Florence à 60.000 flroins, est confiée, par l'évêque de ce diocèse, au fameux chroniqueur Sozomène. Et l'affaire finit par être remise à saint Antonin lui-même.

Quand la justice était en cause, personne, pour lui, n'existait plus : il ne s'agissait point de savoir qui était le puissant, qui était le faible, ni quelles raisons d'opportunité pouvaient militer en tel ou tel sens, ni de quelles influences un plaideur pouvait se targuer ; de tout cela, Antonin ne s'inquiétait point : Vespasiano nous conte là-dessus un trait bien caractéristique : « L'autorité de qui que ce soit, près de lui, était sans valeur ; il rendait la justice au pauvre comme au riche ; et tous il les renvoyait égaux, sans faire aucune différence... Un jour, un de nos concitoyens alla trouver la plus puissante personne de notre cité qui, en ce temps-là, était Cosme de Médicis, pour lui demander d'appuyer de ses recommandations une cause qu'il avait pendante à l'archevêché ; Cosme répondit que c'était inutile ; que, s'il avait raison, justice lui serait rendue ; que le moindre Florentin qui avait raison était aussi puissant que lui-même. »

Inutile d'ajouter que lorsque saint Antonin avait pris une décision, les injures, les menaces, et même les coups, étaient impuissants à l'en faire changer. Un citoyen de Florence, homme important, avait une cause pendante devant l'archevêque ; et la cause était mauvaise. Le plaideur essaya de la rendre bonne, par tous les arguments qui sont de jeu en pareil cas. Puis, des paroles injurieuses, qu'Antonin écoutait avec une patience inaltérable, il en vint aux voies de fait : sans plus de succès. Et l'obstination de ce plaideur irascible, qui semblait avoir le diable au corps, n'eut d'autre résultat que

de lui attirer le châtiment de la Justice divine. D'ailleurs, combien n'y a-t-il pas de gens à Florence qui, justement frappés par l'archevêque, se sont rebellés contre lui? Et mal leur en est venu : « Et si la bienséance le permettait, conclut Vespasiano, je saurais bien dire leurs noms; mais pour n'offenser personne, je me tais. »

La réputation de justice de saint Antonin était telle que Nicolas V, lors de son élection au Souverain Pontificat, aurait voulu le retenir à la Curie. C'est du moins ce que raconte Roberto Ubaldini. Et le fait est confirmé par Vespasiano, avec une erreur cependant : car le brave libraire prétend que Nicolas V fit venir Antonin à Rome, dès qu'il fut élu. Il oublie que l'archevêque y était déjà à la mort d'Eugène IV, à qui il avait administré les derniers sacrements.

Debet justitiam temperare moderatio ; toute la vie de saint Antonin ne semble avoir été que l'application de ce précepte énoncé par l'auteur de la *Somme*, précisément, et on ne saurait trop le remarquer, au chapitre qu'il consacre aux devoirs des évêques. C'est que toute sa vie s'informait à la vertu suprême, qui seule permet de concilier la miséricorde et la justice, et sans laquelle il n'est point de saints : la charité. Charité envers les corps, charité envers les âmes : « en telle manière, dit Vespasiano, qu'à son époque il semblait que toute chose prospérât et au temporel et au spirituel ». Et un frère convers de San Marco qui l'avait bien connu et qui venait, quatre ans après sa mort,

en 1463, lui demander, à son tombeau, de le guérir, lui rappelait en priant cette charité qui subvenait à tous les besoins : « Père saint, souviens-toi que, pendant que tu vivais, jamais tu ne m'as refusé une aumône pour ma mère, vieille et pauvrette ; jamais, lorsque je recourais à toi dans une nécessité quelconque, ta miséricorde ne m'a laissé partir sans m'avoir réconforté... »

Se pencher avec amour sur toutes les souffrances, apparentes et cachées, et se sacrifier lui-même pour y porter remède : tel est le geste inlassable, sous lequel vient se fixer à nos yeux l'image d' « Antonin des conseils », archevêque de Florence. D'autres travaillaient à mettre de la beauté dans la ville de Cosme ; lui, se contentait d'y apporter de la bonté et de faire se tourner le regard de tous les misérables vers sa robe blanche de Dominicain.

Sur les 1.500 florins qui formaient le revenu de l'archevêché, on a vu qu'Antonin n'en réservait qu'un tiers pour les dépenses de sa maison : « Restaient 1.000, compte Vespasiano ; ceux-ci il les donnait tous pour l'amour de Dieu à des personnes misérables. » Le livre des *Entrate e uscite*, tenu régulièrement de 1451 à 1457 par Messer Ruggieri d'Antonio, chanoine de Fiesole et prieur de Sant'Agata, commissaire général de l'archevêque de Florence, nous permet aujourd'hui encore de vérifier sur des chiffres les dires de Vespasiano, et de compter ce que recevaient du Saint les *Poveri di Cristo*, connus ou anonymes.

Les dépositions des témoins au procès de cano-

nisation, les récits des biographes d'Antonin, sont remplis de traits, parmi lesquels un choix est aussi nécessaire que difficile. Il aimait, par exemple, d'une manière toute particulière à doter les jeunes filles pauvres. Et il lui arriva, une fois, de faire même cette charité, sans qu'il en coûtât rien à son trésor particulier de bonnes œuvres. Évidemment, l'aventure est exceptionnelle ; mais elle nous montre le Saint trouvant une solution ingénieuse et pittoresque, et qui établissait des rapports inattendus de justice entre les malheureux en apparence et les malheureux en réalité. Un digne Florentin, noble d'ailleurs, avait pléthore de filles à marier, mais, hélas! bourse vide. Sur le conseil de l'archevêque, il allait prier la Vierge, à l'église des Servites, le sanctuaire célèbre de l'Annuntiata. Un matin qu'il s'y rendait comme de coutume, il surprit, dans le vestibule qui n'était pas encore orné des fresques fameuses d'Andrea del Sarto, une conversation édifiante. Deux aveugles, mendiants, se vantaient que la place était lucrative et se confiaient qu'ils avaient, dans leur bonnet, une petite fortune dûment cachée. Le pèlerin enleva les bonnets et fila... à l'archevêché. Il conta l'affaire à saint Antonin, qui cita ces gueux trop riches : il leur fit honte de leurs mensonges; car c'est mentir que de tendre la main quand on n'a pas besoin de secours. Les aveugles furent convaincus et ils acceptèrent, *in salutem animarum suarum,* que l'excédent de leurs recettes passât à doter les filles.

Mais la générosité de saint Antonin vidait, d'ha-

bitude, sa propre bourse. Et quand sa bourse était vide, ses mains ne l'étaient point pour si peu. Il donnait tout ce qu'il trouvait, sa tunique, son manteau, ses chaussures, et dans les cas extrêmes le matériel de l'archevêché. Il lui arriva de donner ses lunettes. Nous supposons que, dans ce dernier cas, le pauvre allait les revendre au plus vite. Il laissait dévaster son jardin par les malheureux ; mais il réfléchit bientôt qu'un bon champ serait d'un meilleur secours, et d'une terre d'agrément, il fit une terre à blé.

La charité d'Antonin trouva, dans les calamités publiques qui désolèrent la Toscane pendant son pontificat, l'occasion de se multiplier, de prendre un caractère héroïque qui la rendit plus apparente aux yeux de tous. La peste ravagea Florence en 1448 et en 1449. Ce fut un tremblement de terre en 1453, un cyclone, en 1456, que suivit une famine, puis de nouveau la peste. L'archevêque de Florence montra alors que, selon l'expression employée au procès de canonisation, il était « prêt à mourir pour le troupeau de Dieu qui lui avait été confié ». Un des témoins nous rapporte qu' « on le voyait, au temps de la peste, aller au chevet des pestiférés, leur apporter ce qui était nécessaire au salut de leur âme et de leur corps, leur administrer les derniers sacrements et les exhorter à une mort chrétienne ; il conduisait avec lui un petit âne, chargé de provisions et de médicaments, pour que rien ne lui manquât dans l'exercice de son ministère ».

La terreur était folle à Florence, pendant l'épidémie de 1448 et de 1449 : à tel point que du 14 juin au 10 septembre 1449, les Conseils de la République ne siégèrent même pas [1]. Saint Antonin constate, dans ses *Chroniques*, cette peur de la contagion et la fuite éperdue de ses compatriotes : les parents abandonnaient leurs enfants atteints du terrible mal; les enfants, leurs parents; on ne s'occupait point de soigner les malades, de leur procurer les sacrements, de leur faire avoir une sépulture religieuse. Il juge sévèrement cette attitude, mais fidèle à son esprit de mesure, il tient d'abord à marquer une distinction : s'en aller pour échapper à la peste est en soi un acte licite; mais l'abandon des contagieux vis-à-vis desquels on a des devoirs est un acte coupable, un acte contraire « à toute charité, à toute humanité, à toute piété chrétienne ».

Le gouvernement de la République fit remettre à Antonin un secours de 3.000 florins pour venir en aide aux pestiférés : l'archevêque était le mandataire tout désigné de la charité publique. Et puis le gouvernement, qui avait filé pendant trois mois, ne devait pas être fâché d'avoir trouvé un remplaçant. Saint Antonin avait autour de lui stimulé des zèles; et dans ses *Chroniques*, après avoir signalé, sur un ton absolument détaché et comme si cela ne le concernait en rien, la remise des fonds

1. D'après un document des Archives d'Etat de Florence, publié pour la première fois par l'abbé R. Morçay, dans son édition citée des fragments des *Chroniques*, p. 82, n. 2.

à « l'archevêque de la cité », il loue les « excellents jeunes gens » qui se dévouaient aux soins des pestiférés.

L'année suivante, en 1450, ce fut le Jubilé de Nicolas V qui, conduisant vers les sanctuaires de Rome des foules immenses, fit que de nombreux malades tombèrent en route, dans l'impossibilité d'aller plus loin. Le célèbre hôpital florentin de Santa Maria Nuova vint généreusement à leur secours ; on sait que cet hôpital avait été fondé en 1287 par Folco Portinari, que cette fondation avait illustré, — moins cependant que ne l'illustra sa fille : la Béatrice de Dante ; — saint Antonin y adressait de larges aumônes ; en 1450, les administrateurs de l'hôpital envoyaient leurs hommes avec des mulets sur les routes qui convergeaient vers Florence, et ceux qui défaillaient au bord du chemin pouvaient être immédiatement transportés dans la charitable maison. Ici encore l'archevêque intervenait sans cesse pour les soigner et les assister, et il est curieux de constater que c'est précisément à cette occasion que Scipione Ammirato note que « son zèle très ardent mérita qu'après sa mort il fût inscrit au catalogue des Saints ».

La famine de 1456 et de 1457 fut accompagnée d'une crise économique qui augmenta l'effroyable misère. Les ateliers se fermaient et « ceux qui étaient habitués à vivre du travail de leurs mains », ne trouvaient plus d'embauche. Une des causes de la crise, — qui est bien curieuse à noter, — était la crainte de nouveaux impôts. Les magistrats

durent prendre des mesures pour éviter des troubles; ils firent venir du blé du dehors pour empêcher la hausse ; ils créèrent des « fonctionnaires de l'abondance » ; et ils remirent, pendant quatre mois, un subside de 500 florins à l'archevêque. C'est à cette époque de la vie de saint Antonin qu'il faut certainement rapporter ces mots de Vespasiano da Bisticci, que les questions de date n'intéressent pas du tout : « Il faisait faire une grande quantité de pain... »

L'archevêque de Florence vint apporter, pendant treize ans, à son troupeau, le pain du corps, pain dont on peut dire, suivant une expression vulgaire mais énergique, que souvent il se l'arrachait de la bouche. Comment, à ce troupeau qu'il chérissait et pour lui-même, et pour l'amour de Dieu, il apportait aussi le pain de l'âme, c'est ce que va montrer maintenant une rapide étude de son œuvre de réformateur.

Le devoir des évêques est triple, écrivait saint Antonin : « Ils doivent mener une vie sainte ; exercer l'autorité qui leur est confiée ; être utiles à l'Église. » Il nous reste à examiner comment l'archevêque de Florence a rempli les deux dernières parties de ce programme qu'il s'était tracé lui-même.

CHAPITRE VI

LE RÉFORMATEUR

Antonin, l'humble Frère dominicain, avait été, par son exemple, quand il ne détenait aucune autorité, par ses actes, quand il était devenu un chef, un des plus énergiques pionniers de la réforme. Jusqu'à l'heure où, malgré sa résistance inouïe, il était entré solennellement dans sa cathédrale de Santa Maria del Fiore, c'est comme un réformateur qu'il nous est apparu ; c'est comme un réformateur encore que nous apparaîtra l'archevêque de Florence. Mais au lieu de réformer des moines, il réformera des prêtres séculiers et des laïcs. Il n'y a pas d'autre différence.

Le travail était immense et il ne manquait qu'un bon ouvrier.

Baldovino Baldovini raconte que, très peu de temps après son élévation à l'épiscopat, saint Antonin convoqua son clergé et lui fit un discours sur ce thème : l'heure était venue d'abandonner les vieilles routes et de se renouveler. Le premier geste de l'archevêque était un geste d'énergie.

Le clergé vivait dans un désordre dont nous

avons, par bonheur, quelque peine à nous faire aujourd'hui une idée. Il suffisait de voir certains prêtres, comme ils étaient vêtus et pommadés, pour être par ce spectacle renseigné sur leur moralité. Les chevelures longues, soignées, parfumées étaient à la mode. Antonin les fit couper, comme nous le rapporte Vespasiano; et un jeune prêtre de noble famille, qui sans doute était particulièrement scandaleux, il le tondit lui-même. Il prit des règlements somptuaires minutieux, et exigea qu'ils fussent observés.

Ce n'était que l'extérieur, mais qui annonçait bien l'intérieur : « un clergé déshonnête et de mœurs perdues », dit en termes vifs le bon chanoine Castiglione, qui préfère ne pas insister. Vespasiano lui fait écho : « Beaucoup de prélats dissolus furent corrigés et châtiés. » Nous pouvons nous aussi passer rapidement sur ces sentines : les femmes, la taverne et les dés, comme disait un poète siennois un peu plus ancien[1].

Quant à la prière, il n'en était naturellement pas question. De nombreux prêtres ne possédaient même pas un bréviaire ; ou lorsqu'ils en avaient un, ils le vendaient à la première occasion pour se procurer quelque argent. Saint Antonin donna ses ordres, et prit ses précautions pour qu'ils ne fussent pas tournés. Notons ce trait qui caractérise bien cet esprit méthodique, minutieux, que nous lui connaissons : sur le bréviaire de chaque prêtre, il

1. Cecco Angiolieri, une franche canaille d'ailleurs.

mettait une inscription, un numéro, de sa propre main, puis ce numéro il le faisait reporter sur une liste, qu'il conservait. Et, à chaque visite, il exigeait que le bréviaire lui fût présenté. Aprement encore, il poursuivait la simonie, et tout ce qui, même de loin, pouvait y ressembler. Pas de présents pour remercier, par exemple, de la collation d'un bénéfice : il voulait avoir les mains absolument pures; il voulait que ceux qui dépendaient de lui ne puissent encourir aucun blâme.

Il contrôlait tout par lui-même. Il visitait une à une toutes les églises, non seulement de son diocèse, mais encore des évêchés suffragants de Fiesole et de Pistoia. Il ne voulait point que ces réceptions fussent une cause de dépenses; aussi arrivait-il à l'improviste : « Et il ne s'occupait, dit Vespasiano, ni de sa nourriture, ni de quoi que ce soit, pourvu qu'il puisse satisfaire aux besoins des âmes. » Il ne s'agissait point de recevoir fastueusement l'archevêque; il s'agissait de lui rendre des comptes : ce n'était pas coûteux; mais souvent c'était pénible.

Indulgent pour une première faute, sa sévérité augmentait à chaque récidive. Bientôt il devenait impitoyable : *Mitissime,... durius,... durissime,...* note justement Roberto Ubaldini, qui ajoute qu'il savait si bien « tempérer la justice par la charité, qu'il semblait exercer non point la rigueur, mais la charité, en telle sorte qu'il amenât de très nombreux clercs à s'amender volontairement ».

Une affaire sensationnelle, sur laquelle la re-

marquable étude de l'abbé Raoul Morçay a jeté une vive lumière [1], va nous renseigner, avec beaucoup de précision, sur les maux et sur les remèdes. Il s'agit de l'inspection, par Antonin, du diocèse de Pistoia, l'un des deux diocèses suffragants, dont l'évêque était précisément ce Donato de' Medici, qui avait été le candidat de premier rang de la Seigneurie à l'archevêché de Florence.

Les pouvoirs des archevêques étaient, au xve siècle, tout autres qu'aujourd'hui, où le *pallium* n'est plus guère que le signe d'une préséance purement honorifique. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire dans la *Somme*, le *Sermo de archiepiscopis*.

Au mois de janvier 1451, Antonin écrivait à Donato de' Medici une lettre par laquelle il lui faisait connaître qu'il convoquait, pour le mois suivant, un synode provincial. Cette lettre n'était pas la première. Mais la première n'avait eu aucun succès. L'évêque de Pistoia n'y mettait pas d'empressement. Il s'était couvert, pour ne pas répondre, de négociations complexes, *ardua negotia,* où tout son temps était engagé. C'était évidemment une fin de non-recevoir. Mais Donato, de la noble famille des Medici, connaissait mal Antonino, de la modeste famille des Pierozzi. Cet Antonino était son chef, et allait le lui montrer, d'ailleurs pour le plus grand bien des âmes.

Le 4 mars, que le synode ait ou n'ait pas eu lieu en février, ce sur quoi nous ne sommes pas très

1. Abbé R. Morçay, livre cité, p. 154-159, et pièces justificatives, p. 443-450.

exactement fixés, Donato de' Medici reçut de son archevêque une nouvelle lettre, où Antonin lui signifiait son intention de visiter le diocèse de Pistoia. C'était son devoir et son droit, aux termes mêmes du droit canon. Devant un devoir, l'archevêque de Florence ne capitulait jamais; et cet humble de cœur jugeait qu'il ne lui était pas permis d'abandonner un seul de ses droits : « D'après une loi, écrivait-il à son suffragant, qui nous est imposée par les saints canons, il nous est enjoint d'avoir à visiter chaque année notre diocèse, et nous y sommes obligés; et il est encore ordonné par les mêmes textes que nous ne négligions point de visiter de temps en temps la province; et comme cela ne servirait qu'à peu de chose d'établir des droits, s'il n'y avait pas là quelqu'un pour les appliquer, nous avons décidé de visiter la province pendant l'octave de Pâques, pour satisfaire à notre conscience et pour que le droit ait une sanction. Mais les canons ont encore établi que l'avis des suffragants devait être demandé, c'est pourquoi je sollicite celui de Votre Fraternité. Comme vous le savez, nous n'avons pas encore visité votre diocèse, les villes de Pistoia et de Prato exceptées. Nous avons déjà pressenti de la même manière l'évêque de Fiesole, qui nous a donné un avis favorable. C'est pourquoi nous vous prions de nous faire connaître votre réponse par le porteur des présentes, vous informant d'ailleurs que, comme le droit l'exige, nous avons déjà fait la visite de notre chapitre et de notre diocèse... »

Cette lettre nous renseigne, d'une manière curieuse, sur l'esprit et la méthode d'Antonin. On y devine, à chaque ligne, le juriste, qui peut invoquer un texte précis pour justifier chacune de ses démarches; mais on y sent aussi le maître de vie spirituelle, pour qui les lois de l'Église sont saintes et ne doivent jamais tomber en désuétude. La précaution finale est intéressante : Antonin qui connaissait, par l'affaire du synode, l'enthousiasme fort modéré de Donato pour les initiatives de son archevêque, répond à une objection qu'il prévoit, sur les lèvres ou tout au moins dans le cœur de l'évêque de Pistoia : que l'archevêque s'occupe d'abord de ses propres affaires. Rassurez-vous, lui souffle doucement Antonin, c'est réglé.

Nous n'avons point la réponse de Donato de' Medici qui devait être donnée par retour du courrier. C'est fâcheux. Mais nous avons de bonnes raisons de penser que, cette fois encore, des négociations importantes et ardues, nécessitant tout son temps, tous ses soins, devaient l'occuper.

La visite annoncée n'eut lieu qu'en septembre. Le 7 octobre, Antonin écrivait à Donato, pour porter à sa connaissance les ignominies découvertes, l'inviter à sévir, et le prévenir que s'il ne sévissait pas, l'archevêque de Florence, conformément au droit, le ferait à sa place : la lettre paraît distraite des archives d'un greffe criminel : « Vous savez que nous avons visité votre diocèse de Pistoia, ainsi que nous y sommes tenus, comme métropo-

litain, par le devoir de notre charge pastorale, et que nous y avons découvert de nombreux crimes, excès et faits délictueux, commis par des prêtres et des clercs de votre dit diocèse; vous trouverez dans le rapport ci-joint leurs noms et l'énumération de leurs délits; c'est à Votre Fraternité qu'il appartient de punir ces prêtres et ces clercs, car leurs fautes ne sont pas assez publiques pour que nous puissions les punir nous-même, en raison de notre visite. Pour ces motifs, comme il est de l'intérêt de tous que les crimes ne demeurent pas impunis, et qu'il est du devoir d'un bon chef de purger la province de ces hommes scandaleux, pour que personne ne puisse se faire gloire de sa malice, mais qu'au contraire son châtiment serve aux autres d'exemple, nous exhortons Votre Paternité, nous la prions, nous la requérons, et au besoin nous lui ordonnons qu'elle punisse de la peine due, qu'elle frappe, qu'elle corrige, selon le droit, et qu'elle châtie ceux dont les noms sont joints, avec la liste de leurs crimes, en même temps que ceux dont nous vous avons déjà donné les noms à Pistoia, noms que nous vous adressons d'ailleurs de nouveau par les présentes : et ce dans un délai de soixante jours que nous assignons à Votre Paternité, vingt pour premier terme, vingt pour second terme, et les vingt derniers pour terme suprême et péremptoire. Si Votre Paternité le fait, ce sera un acte agréable à Dieu, approuvé par nous et conforme au droit. Si vous ne le faites pas, nous nous en chargerons; et nous vous informons par les présentes, comme les lois

canoniques l'exigent, que, passé le délai indiqué, nous punirons nous-même ceux que nous vous avons signalés de la peine qui leur est due. Nous faisons notifier tout cela à Votre Paternité par notre familier Baldassare di Giovanni, porteur des présentes, que nous avons choisi et député pour notre envoyé spécial, et qui nous attestera vous en avoir fait la remise. Et nous avons fait rédiger et publier cet acte par notre notaire, afin que nul de ceux qu'il concerne ne puisse arguer de son ignorance. Nous prions et requérons Votre Paternité, de nous accuser réception par écrit des présentes et de tout ce qu'elles contiennent. »

Le rapport était annexé à la lettre. Il était entièrement écrit de la main d'Antonin. L'autographe est conservé aux archives de l'évêché de Pistoia, où l'a étudié l'abbé Raoul Morçay : « Rongé aux angles et très taché, écrit l'éminent historien de saint Antonin, on ne saurait en donner un texte satisfaisant. Il a été utilisé au cours de l'ouvrage. » Un texte, même peu satisfaisant, eût été bien accueilli. Mais il résulte d'une phrase incidente de l'abbé R. Morçay, — « personne ne sera surpris qu'on hésite à communiquer ce rapport », — que la publication intégrale n'a pas été autorisée, du « plus terrible réquisitoire qui ait jamais été dressé contre le clergé d'une époque ». Et l'on songe aux vers terribles que Dante met dans la bouche de son vieux maître Brunetto Latini, qui expie sous la pluie du feu, au cercle le plus infâme de son enfer :

tutti fur cherci
E letterati grandi, e di gran fama
D'un peccato medesmo al mondo lérci[1].

Des églises en ruines et qui manquent du plus indispensable mobilier religieux; une d'elles transformée en étable; des prêtres qui ne résident pas; des fidèles qui meurent sans sacrements; aucune discipline; partout des moines en rupture de ban; les membres du clergé, qu'il soit régulier ou séculier, affichaient leurs désordres; mais il y a des crimes plus graves; une effroyable ignorance; quant aux moniales, beaucoup poussent jusqu'à la licence l'oubli des lois monastiques. Et saint Antonin a apporté, à sa visite, beaucoup de bienveillance. Nous nous demandons, avec angoisse, ce qu'il aurait découvert, s'il avait fait son inspection dans des dispositions hostiles...

Comme d'ailleurs nous n'avons aucune raison de penser que le diocèse de Pistoia fût pire que celui de Prato ou celui de Florence, le bref résumé de cette affaire nous fait comprendre toute la portée de cet éloge de Castiglione : Antonin « laissa son clergé honnête et amendé ».

Une volonté qui, au service du bon droit, ne sait point capituler, telle est la qualité essentielle qu'exige une pareille œuvre de salubrité publique; ce fut la qualité maîtresse de l'archevêque Antonin. Prendre une décision, tous motifs pesés; s'y tenir, sans

1. *Enfer,* XV, 106-108.

entêtement en cas d'erreur bien constatée, mais avec une fermeté qui en imposait; ne point fléchir, quelles que soient les puissances mises en jeu contre lui; faire exécuter enfin cette décision, en abordant de front les obstacles et en les brisant; voilà l'ordinaire attitude de saint Antonin : les corps frêles sont bien trompeurs...

Qu'il s'agisse de gérer les biens de la mense, de nommer à un bénéfice, de châtier un clerc qui fait scandale en le livrant au bras séculier, ou de défendre, contre les magistrats même de Florence, les privilèges de la justice ecclésiastique, la ligne de conduite de l'archevêque ne déviera jamais. Il n'a accepté qu'à son cœur défaillant la dignité que lui a imposée le pape : mais la dignité reçue, ce n'est point l'honneur qui lui importe, ni les avantages matériels ; il n'y voit qu'une charge; des devoirs à remplir; des droits qu'il ne faut point laisser périmer, car ils sont nécessaires.

Est-il besoin d'entrer en lutte contre le pouvoir civil, pour maintenir ses privilèges et ceux de son clergé? Nulle hésitation dans son âme. Vincenzo Mainardi raconte que les Huit avaient fait arrêter deux prêtres, trouvés de nuit dans un lieu louche. Et ils les avaient conduits, sous escorte bruyante, trompettes embouchées, au palais épiscopal : ce qui était déjà un châtiment avant sentence. Antonin ne l'entendait point ainsi. Il avait fait irruption au palais des Huit; leur avait, en termes vifs, reproché leur attitude, et les avait prévenus que l'excommunication qu'ils venaient d'encourir ne pouvait

être levée que par le Souverain Pontife. Les Huit, à cette intervention énergique, avaient capitulé. D'aucuns seront peut-être tentés aujourd'hui de blâmer une telle intransigeance : mais à tort. Les deux prêtres ne relevaient que de la juridiction ecclésiastique; les Huit n'avaient point compétence pour les punir; ils pouvaient les arrêter en flagrant délit, mais non point les exhiber, avec chaînes, et musique, et escorte de police, dans les rues de Florence.

L'affaire de Francesco Legnamine, trésorier d'Eugène IV, arrêté par la Seigneurie, sous couleur de représailles contre le pape, — de représailles d'ailleurs qui n'étaient pas complètement injustifiées, — fut aussi l'occasion d'une pareille intervention d'Antonin. L'archevêque était, à ce moment, en visite pastorale. Il rentra immédiatement à Florence, et protesta énergiquement auprès des magistrats, en les menaçant, s'ils ne revenaient point à résipiscence, de les excommunier.

Sur les laïcs son action de réformateur s'exercera, comme sur les clercs. Sans doute, son autorité bienfaisante ne se fait-elle point sentir de la même manière; sauf en certains cas spéciaux, comme celui des usuriers, il ne pourra intervenir publiquement que s'il y a scandale; mais il le fera alors, avec une si originale vigueur, que les esprits en resteront frappés, et que les gens les plus écervelés ne pourront écarter quelques salutaires réflexions.

Dans sa lutte contre les mauvaises mœurs, Antonin se révèle par des coups d'éclat. L'amour

du jeu pouvait passer pour une véritable plaie sociale. Les prédicateurs et les nouvellistes sont d'accord là-dessus. Du jeu on en venait aux blasphèmes, des blasphèmes aux coups, coups de poings ou coups de dagues indifféremment. Les pouvoirs publics essayaient d'endiguer le mal, en organisant les tripots et en ne permettant le jeu que dans certaines conditions et en certains lieux. Mais ces règlements, constamment modifiés, étaient constamment violés ou tournés. L'archevêque de Florence prit un autre biais. Un jour, c'était le lendemain de Noël, en la fête de saint Étienne, Antonin passait en procession dans les rues de sa ville épiscopale; il arriva au Borgo Sant' Apostolo, devant la loggia des Buondelmonti : les dés et les cartes y faisaient rage; il s'y précipita brusquement, saisit les cartes, saisit les dés, renversa les tables de jeu, et mit les assistants en déroute : car ils n'avaient point prévu ce coup, et « si grande était la révérence qu'ils avaient pour ce saint homme qu'ils partirent couverts de honte ».

Quelques années plus tard, c'était le loto qui triomphait, une nouveauté sur laquelle tout le monde se précipitait : *ludus novus, per quem sortes fiebant*, le définit Castiglione, qui nous donne d'intéressantes précisions sur les ravages que causait cet engouement : la population entière s'en mêlait à tel point que l'exercice des arts en était paralysé; on jouait son argent, on jouait son bien. Le fléau avait apparu brusquement; mais sa durée fut brève : Antonin prit des mesures énergiques,

peut-être même en demandant le concours de la Seigneurie; il triompha vite. Comme le loto connaissait à Rome un pareil et aussi détestable succès, le pape imita l'archevêque de Florence. Castiglione note à ce propos qu'à quelque chose malheur est bon et que les pauvres, au moins, tirèrent profit de cette triste aventure : le clergé florentin, tel que nous le connaissons, ne pouvait manquer de s'adonner avec passion à cette distraction nouvelle; un prêtre y gagna une fortune; par malheur pour lui, Antonin l'apprit; il confisqua purement et simplement les fonds qu'il distribua à ceux qui avaient faim. Ce trait doit être rapproché de celui des deux aveugles de l'Annunziata conté plus haut. Il n'est probablement pas téméraire d'y deviner un système : saint Antonin faisait profiter les pauvres de tout l'argent mal acquis que ses fonctions lui permettaient de saisir.

D'autres exécutions, analogues à celle de la loggia des Buondelmonti, l'archevêque les entreprit contre les jeunes gens à la mode, oisifs et écervelés, fiers de leur nom, de leur beauté, de leur toilette, qui venaient à l'église pour regarder les jolies femmes : usage courant un peu partout et qui fut élevé en Italie surtout à la hauteur d'une institution. Un jour, à l'heure des vêpres, une aimable épousée, qui se montrait pour la première fois, remportait à Santa Maria del Fiore un de ces succès de curiosité, dont une femme conserve le souvenir pour toute sa vie; celle-ci conserva, en surplus, le souvenir d'une scène émouvante : saint Antonin, armé

d'un fouet, jeta violemment à la porte la foule tumultueuse de ses admirateurs. Le fait n'est pas isolé; il résulte du procès de canonisation qu'il se produisit plusieurs fois, et que la noblesse ou la puissance des expulsés n'y faisaient rien. Un des témoins rapporte qu'Antonin répétait dans ces circonstances : « Ma maison est une maison de prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs. » La comparaison avec une des scènes les plus célèbres de l'Évangile était sur toutes les lèvres. D'ailleurs, à en croire Vespasiano, il semble bien que les coups de fouet ne furent pas longtemps nécessaires; les coups d'œil suffirent vite. Quand Antonin arrivait dans sa cathédrale et qu'il jetait un regard sévère sur « ces jeunes gens oisifs et vains » qui se pavanaient « autour des bancs des femmes », ceux-ci n'attendaient pas la suite : ils filaient, « par la révérence et crainte que chacun avait de lui ».

Contre les usuriers aussi, l'archevêque de Florence eut à intervenir énergiquement. Il avait d'ailleurs pour ces affaires des pouvoirs spéciaux qui lui avaient été confiés par le pape; il avait été nommé « Juge délégué et Commissaire apostolique, spécialement député par le Saint-Siège pour connaître de tous les cas d'usure commis en territoire florentin ». Nous le voyons rappeler ce privilège à Donato de'Medici, qu'il subdélègue pour juger une affaire particulière. Mais ce qu'il voulait surtout, c'était faire revenir les coupables à résipiscence, et Castiglione nous assure qu'il y réussissait souvent.

Les pratiques superstitieuses de toutes sortes, la

magie et les incantations, étaient fort en honneur à son époque. Et là encore Antonin mettait tout en œuvre pour extirper de son diocèse ces habitudes néfastes. Un trait curieux, raconté par un des témoins de l'enquête de canonisation, nous donne une singulière idée de l'art des guérisseurs contemporains. L'archevêque avait un jour recours aux bons offices de son barbier, un certain Maestro Pietro, qui cumulait, selon l'usage, cette profession et celle de chirurgien. Antonin semble avoir beaucoup aimé ce brave homme; car nous le voyons dans une autre circonstance l'inviter sans cérémonie à dîner. Toutefois il n'était pas sans avoir quelque inquiétude sur les connaissances médicales de son barbier. La question à ses yeux était grave : car il fait remarquer, dans le *Confessionale*, que c'est un péché mortel de se mêler de médecine, si l'on n'a pas suffisamment étudié et, à plus forte raison, si on n'a pas étudié du tout : « parce qu'alors on se met en danger de tuer les hommes [1] ». Remarquons, en passant, que c'est tout simplement le délit d'exercice illégal de la médecine, envisagé sous un angle particulier. Antonin s'était vite aperçu que son barbier ne savait pas un mot de latin, et il se demandait comment cet estimable chirurgien avait fait pour acquérir quelques notions sommaires, mais à peu près indispensables. Maestro Pietro ne fit aucun mystère de sa science : il possédait un livre, reçu d'un moine, où il puisait sa

1. *Defecerunt*, texte italien, chap. CCXXVIII.

science au jour le jour : le succès était parfait, ce qui est l'essentiel. L'archevêque pria le barbier de lui apporter un ouvrage aussi précieux ; l'autre obéit avec empressement : il était évidemment de parfaite bonne foi. Or saint Antonin découvrit aussitôt que le soi-disant livre de médecine n'était qu'un livre de magie, et que Maestro Pietro traitait ses clients par les incantations. Ce damnable ouvrage fut solennellement brûlé. Et l'archevêque prévint son barbier qu'il eût désormais à guérir ses malades par d'autres procédés ; celui-ci obéit, mais nous regrettons vivement de ne pas savoir comment. Cette histoire d'un chirurgien, qui fait de la magie sans s'en douter, a toute la saveur d'une bonne comédie.

Aux superstitions des magiciens et des nécromants, l'hérésie s'ajoutait souvent, ce qui fut le cas d'un certain Giovanni Cani, médecin, dont le procès et le supplice soulevèrent, en 1450, une vive agitation à Florence. Le notaire Baldovino Baldovini nous a laissé sur cette affaire des détails très circonstanciés. Giovanni Cani professait, sur la papauté notamment, d'étranges théories : pour lui Nicolas V n'était pas le vrai pape ; car on n'aurait point de peine à trouver quelqu'un qui fût plus digne que lui du suprême pontificat et c'est celui-là qui était le pape véritable. Ce système, dont l'apparence même n'était pas séduisante, visait à ruiner toute autorité. Cani ajoutait que les chances pour que Nicolas V fût le pape des fraticelles étaient égales à celles qu'il y avait qu'il fût le pontife légitime, que

les deux opinions se valaient et qu'il n'y avait aucun motif sérieux d'admettre l'une plutôt que l'autre. Le pouvoir d'Antonin n'était pas de meilleur aloi que celui du pape, et les prêtres qu'il consacrait n'étaient pas de vrais prêtres. Giovanni Cani maintint, avec une farouche énergie, ces doctrines et beaucoup d'autres de même portée. Toutes les tentatives pour le faire revenir à de plus saines conceptions furent vaines. Le podestat Niccolo Vitelli, à qui le livra Antonin, le fit brûler. Ce procès suscita contre l'archevêque une opposition extrêmement vive, dont nous retrouvons l'écho dans la vie même écrite par Castiglione. Il n'est que plus curieux de constater que Scipione Ammirato enregistre cette exécution sans aucun commentaire, aussitôt après avoir fait un vif éloge des vertus du Saint, et en se bornant simplement à dire qu'à « aucune époque il ne manque de bons, ni de mauvais exemples ».

Comme l'a fort bien remarqué récemment un protestant anglais, A. S. Turberville, dans un ouvrage excellent sur l'hérésie au Moyen Age, il n'y a, à cette époque, qu'une société, et non deux sociétés parallèles, formées respectivement par l'Église et l'État, et « toutes les circonstances qui tendaient à briser l'unité de la *Civitas Dei* médiévale, soit dans la sphère de la théorie, soit dans la sphère de l'action, étaient productrices de l'hérésie : pour l'homme du Moyen Age, — et saint Antonin était bien demeuré un homme du Moyen Age dans la Florence de la Renaissance, — le caractère

exécrable de l'hérésie se trouvait essentiellement dans son défi à l'essentielle unité sociale, ecclésiastique, doctrinale de la chrétienté [1] ».

D'une scrupuleuse attention pour tout ce qui touchait à la foi ou aux mœurs, l'archevêque de Florence n'avait point coutume d'intervenir dans les affaires politiques. Il ne s'en inquiétait que très exceptionnellement et seulement lorsque les détestables usages, qui s'étaient introduits dans le gouvernement de Florence, lui paraissaient inconciliables avec le droit et la justice : alors, sans plus s'inquiéter des personnes en cause et de leur puissance, il rappelait, inaccessible à la crainte, qu'il n'est permis à qui que ce soit, ni pour aucun motif, de violer les serments prêtés à Dieu.

Cosme de Médicis, ce bourgeois qui avait le pouvoir d'un prince, mais qui dédaignait d'en porter le titre, avait, après sa triomphale rentrée d'exil, en 1434, réussi à s'emparer du gouvernement de Florence. En apparence, il n'était qu'un riche citoyen; en réalité, il était le maître. Tous les rouages si compliqués de la Constitution semblaient fonctionner librement, mais tous étaient faussés : à la villa de Careggi aboutissaient les fils qui les faisaient mouvoir. Seuls les amis de Cosme pouvaient accéder aux fonctions publiques, parce que les bourses où étaient renfermés les noms des éligibles, ne contenaient que des noms soigneusement triés [2].

1. A. S. Turberville, *Mediæval Heresy and the Inquisition*, p. 12; Londres, 1920.

2. Voir surtout, sur l'histoire politique de Florence à cette

D'autre part, le secret des votes était en fait supprimé.

En 1458, l'archevêque de Florence montra, dans des circonstances critiques, que les jugements sévères qu'il avait portés en théologien, contre les procédés déloyaux de la faction dominante, n'étaient point dans son esprit lettre morte, pure théorie destinée à demeurer enfouie parmi les feuillets de la *Somme morale*. Quelques années plus tôt, l'opposition avait réussi à faire rétablir d'abord la liberté des votes, puis le tirage au sort. Elle avait profité de cette double victoire ; et l'aristocratie perdait du terrain : il s'agissait de le reprendre et, pour y parvenir, de rétablir les anciens errements. Luca Pitti, que ne troublaient point les scrupules politiques, se chargea de préparer cette opération, lorsque, tout à coup, le 26 juillet 1458, les Florentins virent affichée sur la porte de leur cathédrale, et de leurs principales églises, cette lettre inattendue, que nous a conservée Baldovino Baldovini :

« Nous avons appris, avec grande tristesse d'âme, de beaucoup de gens, qu'aujourd'hui dans les Conseils presque tous remettent les fèves à découvert : cela est contraire au serment que vous avez prêté de remettre les fèves cachées et en secret ; c'est contraire aussi au droit naturel qui dit bien qu'on doit les remettre cachées, pour que chacun soit

époque, Gino Capponi, *Storia della Repubblica di Firenze*, chap. I, II et III du livre V, tome II ; Florence, 1875.

libre dans son vote et qu'il ne remette pas sa fève contre sa conscience, soit pour plaire à un ami, soit pour ne pas lui déplaire, soit par crainte. C'est pour moi un profond étonnement de voir que mes concitoyens aient si peu de crainte de Dieu et ne s'inquiètent pas de leur salut; chaque jour ils tombent plusieurs fois dans le très grave péché mortel de parjure, et ils s'inquiètent moins d'un serment que les païens, qui préfèrent mourir de mort violente plutôt que de manquer à ce qu'ils ont juré. Puis qu'il est donc de notre devoir de pasteur de rappeler souvent à nos fidèles les choses nécessaires à leur salut et, autant qu'il est en nous, de parer aux dangers que courent leurs âmes, nous ordonnons, à tous et à chacun de ceux qui siègent dans les Conseils, quels que soient ces Conseils, ou de la commune, ou du peuple, et ce sous peine d'excommunication et de malédiction éternelle, qu'ils remettent les fèves couvertes et en secret, et qu'ils ne les montrent à personne : qui passera outre, ne pourra être par personne absout de ses péchés. Agir ainsi, ce n'est pas apaiser la colère de Dieu, mais c'est le provoquer à envoyer la peste et tous les autres maux sur notre pays. Quiconque arrachera cet écrit des portes de l'église sera, par le fait même, excommunié, et condamné à une amende dont nous arbitrerons le chiffre. Le 26 juillet 1458. *Frater Antonius, archiepiscopus florentinus, scripsit manu propria.* »

Ce *manu propria,* qui termine l'édit de saint Antonin, ne saurait être trop remarqué : il souligne

toute la portée de l'acte de l'archevêque; dans une circonstance extrêmement grave, où les pires passions, les passions politiques, étaient exacerbées, saint Antonin entendait prendre pour lui, et pour lui seul, la pleine responsablité d'une mesure, qui pouvait amener de terribles représailles. L'eût-il fait transcrire, comme il était d'usage, par quelqu'un de ses serviteurs ou de ses notaires, les colères se seraient assouvies sur le modeste instrument qu'il eût employé. Baldovino Baldovini nous le dit expressément; et ce notaire était ici particulièrement bien placé pour nous renseigner.

Saint Antonin ne se trompait pas. Il y eut un déchaînement de rage. On connaissait l'opinion de l'archevêque sur la question de la liberté des votes, car il avait déjà fait des démarches près de la Seigneurie pour obtenir que les fèves fussent remises cachées, il en avait parlé à de nombreux citoyens et il avait même blâmé du haut de la chaire une pratique qui favorisait toutes les corruptions. Les honnêtes gens se plaignaient à lui. Et l'édit du 26 juillet 1458 n'était en somme que la manifestation, sous une forme impérative, d'une opinion connue, mais dont jusque-là la Seigneurie n'avait pas jugé à propos de tenir compte ; cette fois c'était catégorique : ou le vote secret, ou l'excommunication.

Le gouvernement fit montre de la plus vive indignation et proposa une solution radicale : mettre la main sur l'archevêque. On ne s'y tint pas. Il est vraisemblable que les esprits pondérés firent remar-

quer que l'opération n'irait pas sans de graves inconvénients. On prit un autre biais : essayer de la menace et de l'intimidation. Et c'est ici que se manifesta cette joie d'Antonin à quitter sa charge dont il a déjà été question. Vespasiano, qui comme tout bon citoyen s'intéressait beaucoup à la politique, nous a laissé des événements une relation très circonstanciée. Il avait lu, à la porte des églises, l'édit de l'archevêque; il avait été témoin de la stupeur produite; il avait connu le projet d'arrêter Antonin. Après avoir relaté ces faits, il continue :

« Ceux qui gouvernaient l'État en ce temps décidèrent d'envoyer à l'archevêque quelques-uns des chefs pour le menacer, croyant que cela serait le remède. Ils y furent donc à cinq, des principaux du parti. Arrivés près de l'archevêque, ils commencèrent à le menacer au sujet de ce qu'il avait fait; il leur répondit sans cesse qu'il avait fait son devoir de bon pasteur, pour sauver leurs âmes et les empêcher de se damner par le parjure. Alors ils s'emportèrent de plus en plus contre lui, et employèrent même des paroles très déplacées. L'archevêque continuait à leur répondre avec une très grande douceur. Après avoir en vain essayé de tous les moyens, ils finirent par lui dire qu'ils le priveraient de l'archevêché. A ces mots, il se mit à rire et répliqua : « Ah! par Dieu, faites-le, je vous en prie; et si vous le faites je vous en demeurerai extrêmement obligé; car vous m'enlèverez un grand poids de dessus les épaules; je m'en irai à San Marco dans une mienne cellule dont j'ai toujours la clef

sur moi, et j'y demeurerai dans la sainte paix. Je ne saurais certes imaginer un plaisir plus grand que celui-là et que je priserais plus fort. » A ces pauvres citoyens, il leur parut d'être bien empêtrés; car ils s'étaient imaginés que c'était le remède et c'était tout le contraire. En présence de la fermeté d'âme de l'archevêque, sur laquelle ils voyaient bien que les prières comme les menaces étaient impuissantes, ils le quittèrent tout confus, et s'en allèrent au palais public rendre compte à la Seigneurie de ce qu'ils avaient fait. Sa réputation de bonté et son autorité étaient si grandes dans la ville, qu'ils n'auraient pas eu l'audace de porter la main sur lui.

« Le soir même, un de ses meilleurs amis alla le voir, et il lui raconta en riant ce qui s'était passé et les paroles dont on s'était servi à son égard; il se tenait redressé, mais il ne pouvait s'empêcher de rire. »

Le surlendemain de l'affichage de l'édit de saint Antonin, c'est-à-dire le 28 juillet 1458, le gonfalonier de justice, Luca Pitti, constatait avec amertume, à une réunion de l'un des Conseils, que l'intervention de l'archevêque avait fait échouer ses projets, qui pourtant étaient en bonne voie d'exécution, et il obtenait, contre ledit archevêque, le vote d'un blâme que suivait un ordre du jour, nuageux et confus, tel qu'en votent, éternellement, les assemblées politiques désorientées.

Saint Antonin fut, selon le mot de Gino Capponi, « sévère aux puissants », et aucune force humaine n'était capable de le contraindre à plier.

La lourde charge de l'archevêché de Florence lui avait été imposée. Mais dès qu'il en avait été revêtu, malgré lui, il n'avait eu qu'un but : continuer, sur le terrain plus large qui lui était désormais ouvert, l'œuvre nécessaire de réforme à laquelle il avait consacré sa vie.

CHAPITRE VII

LES ŒUVRES DE SAINT ANTONIN

On a vu que, selon le récit de Vespasiano, saint Antonin écrivit pendant son séjour à Naples un petit livre sur la confession. Castiglione, d'autre part, s'interrompt au milieu du récit de la maladie finale de son maître pour nous dire que, « peu de temps auparavant, il avait mis la dernière main à un grand livre, d'une ampleur considérable, qu'il avait appelé la *Somme* ».

Nous avons la preuve matérielle que beaucoup d'œuvres de saint Antonin ont été écrites pour répondre à ces consultations que chacun voulait obtenir de sa sagesse et de sa science ; mais encore nous avons la certitude morale que toutes ont été sollicitées, les unes par des laïques, les autres par des religieux ou des prêtres. C'est leur premier caractère commun.

Et voici le second, qui nous est indiqué par Castiglione à propos de la *Somme,* mais qui est d'une application générale : saint Antonin avait écrit cet ouvrage « pour distribuer et enseigner la

science du salut ». Fournir des matériaux aux prédicateurs ; un guide aux confesseurs ; aux fidèles la règle de vie qu'exigeait leur situation, ou dans le siècle, ou dans le cloître : telle est la triple forme du but unique qu'il a poursuivi. La pure spéculation ne lui est point étrangère ; mais c'est la morale chrétienne, dans ses applications pratiques, nuancées et diverses, qui est le thème infiniment varié de son œuvre. Directeur de conscience, le maître de la réforme dominicaine, le réformateur du diocèse de Florence, sait que, de toutes les réformes, la première, la seule vraiment indispensable, celle qui conditionne les autres, c'est la réforme de l'homme intérieur : entre les livres et les actes de saint Antonin, il y a une merveilleuse unité.

Son œuvre écrite, telle qu'elle nous est parvenue, commence chronologiquement par un petit traité de la confession destiné aux fidèles. Cet ouvrage fut suivi, à des dates que nous ne connaissons pas exactement, de plusieurs autres se rapportant au même sacrement, mais composés pour les prêtres. Tout cet ensemble est indiqué en ces termes par Castiglione : « Il rédigea encore d'autres petits livres fort brefs, les uns en latin, les autres en italien, pour donner des conseils aux prêtres peu instruits et aux autres personnes ignorantes ; il y laissa de côté la discussion des preuves, et, pour être court, il y donna seulement des conclusions toutes nues. »

Les extraordinaires modifications qu'ont subies les titres de ces ouvrages n'en facilitent point le

classement. Mais les savants travaux du R. P. Mandonnet nous aident, par bonheur, à nous reconnaître dans ce chaos [1].

Le *Confessionale volgare* le plus ancien est celui des fidèles.

Le *Curam illius habe*, en langue italienne aussi, « lequel est intitulé *Medicina de la anima* », a été écrit surtout pour ceux qui ont charge d'âmes : aux prêtres ignorants et qui ne savent pas la grammaire, il est de toute nécessité; aux autres aussi d'ailleurs, car la grammaire, la poésie, les arts libéraux, n'enseignent point ce qui est nécessaire au salut, ni le moyen de gouverner les âmes et d'administrer les sacrements. L'ouvrage est divisé en cinq parties, qui traitent successivement : des dix commandements ; des sept péchés mortels ; des sacrements de l'Église; des vertus qui ornent l'âme ; des excommunications.

La troisième forme enfin du *Confessionale* est le *Defecerunt*, qui existe à la fois en latin et en italien, avec d'ailleurs des différences assez considérables entre les deux versions.

D'un livre à l'autre, il est certain que l'autorité du Dominicain de l'Observance ou de l'archevêque, dont la profonde érudition théologique était connue de tous, rassurait les lecteurs, et ce d'autant mieux qu'ils étaient eux-mêmes plus ignorants... D'autre part, et ce qui aujourd'hui nous intéresse le plus, la manière, soit de faire l'examen de cons-

1. Article cité, col. 1452.

cience dans le traité destiné aux fidèles, soit d'interroger le pénitent dans les deux *Defecerunt* et dans le *Curam illius habe*, est exposée avec un soin méticuleux, en un style volontairement sec, dépouillé, terre à terre, mais d'une très grande clarté ; on comprend que le prêtre le plus ignorant, le fidèle le moins versé dans les controverses théologiques, pourra faire une application directe, immédiate, de règles formulées aussi simplement. Les distinctions abondent, et l'examen est scrupuleux des circonstances qui peuvent modifier la nature du péché ou même le faire disparaître tout à fait. Ce n'est point seulement les principes généraux de la théologie morale que saint Antonin expose ici, mais leur application aux mœurs de son époque. A lire ces petits livres d'un certain point de vue, — et l'étude serait bien curieuse, — on en tirerait un tableau de la vie privée à Florence au xve siècle, vue évidemment sous un angle un peu fâcheux. Ainsi on y apprendrait, par exemple, que beaucoup de gens, — comme notre vieille connaissance le barbier Pietro, — se mêlaient de médecine, qui n'y entendaient rien ; que les *speziali*, pharmaciens de l'époque, se permettaient de ne point verser dans leurs drogues tout ce que le médecin avait ordonné, etc.

La *Somme*, dont on va voir que les *Chroniques* ne sont pas indépendantes, est l'œuvre capitale de saint Antonin. La matière des différents traités, auxquels on donne le nom de *Confessionale*, y a passé presque entièrement. Il en est de même de

certains opuscules que l'on trouve édités à part[1].

Le R. P. P. Mandonnet confirme l'opinion du R. P. H. Hurter[2], que la *Summa theologica* de saint Antonin est le premier ouvrage qui ait embrassé l'étude de la théologie morale sur un plan aussi étendu.

« La *Somme* d'Antonin s'inspire fréquemment des parties correspondantes de celles de Thomas d'Aquin. Mais elle n'a rien de la précision, de l'ordre et de l'équilibre des parties de cette dernière, ce qui s'explique par le but poursuivi par l'archevêque de Florence, qui voulait offrir au clergé une œuvre abordable à tous. Par contre, elle est d'une grande richesse de matériaux, et offre des ressources considérables aux historiens de l'Église et de la civilisation au xv° siècle. Les éléments juridiques sont très développés dans cette *Somme*, et l'on a pu en donner sans trop d'invraisemblance, des éditions sous le titre de *Juris pontificii et caesarei Summa.* »

C'est en effet dans les discussions de droit et dans l'exposé des théories économiques, dans l'examen attentif des mœurs contemporaines, que se trouve aujourd'hui, pour ceux qui ne sont point des spécialistes des études théologiques, tout l'intérêt de la *Somme*.

1. Voir Quétif et Echart, *Scriptores Ordinis Praedicatorum*, t. I, p. 817; Paris, 1719; — Gianmaria Mazzuchelli, *Gli scrittori d' Italia*, I, II, p. 868; Brescia, 1753; — l'abbé Raoul Morçay a prouvé que deux de ces opuscules séparés, le *De ornatu mulierum* et le *De excommunicationibus et censuris* avaient été composés avant la *Somme*; livre cité, p. 407.

2. *Nomenclator literarius theologiae catholicae...*, 3° éd., t. II, col. 957 et 959; Inspruck, 1906.

Plus encore que dans le *Confessionale*, abondent ces notations précises qui nous permettraient de reconstituer trait par trait un tableau de la civilisation florentine au Quattrocento. Pour citer un exemple curieux, le chapitre sur le luxe des femmes, — éternel tourment des moralistes et des anciens fabricants des lois somptuaires, qui y perdaient leur latin, — pourrait être accroché, comme un véritable commentaire technique à ces fresques de Ghirlandajo, à Santa Maria Novella, où l'on voit passer de si beaux cortèges : tous les ingrédients de la toilette et du costume y sont nommés et décrits avec soin. Saint Antonin n'ignore point comment on rend les cheveux blonds, comment on utilise une fausse perruque, et comment servent les peignes à dresser un savant édifice ; il connaît même les inconvénients des longues traînes qui sont de soulever de la poussière, et leurs avantages qui sont de servir à nettoyer les rues ! Il y a regardé bien attentivement et il ne demeure point dans les généralités. Mais ce ne sont pas, de toute évidence, ces descriptions qui l'intéressent : elles servent seulement de base à son jugement ; elles sont les motifs de la sentence.

Au chapitre *de la Conscience,* lorsqu'il en vient à examiner la question des scrupules et des scrupuleux, saint Antonin nous expose la théorie générale, dont ses considérations particulières à l'occasion de tel ou tel péché, ne sont ordinairement que l'application. Lorsqu'il y a doute sur la valeur morale d'un acte, quelle attitude pratique doit-on

adopter? Est-on obligé de choisir la solution la plus rigoureuse? « Non, répond-il, car choisir la voie la plus sûre, ce n'est qu'un conseil, ce n'est pas un précepte. S'il en était autrement, la plupart des hommes devraient entrer en religion, car cette voie est plus sûre que celle de vivre dans le siècle. » Et il admet qu'en présence de deux opinions, dont l'une est plus rigoureuse, mais dont l'autre a pour elle l'autorité de quelque docteur, n'est pas manifestement contraire au témoignage de l'Écriture ou aux enseignements de l'Église, et paraît mieux fondée, on peut, en toute sécurité de conscience, adopter cette dernière.

Sa bienveillance dans la pratique était extrême. Ce théologien n'oubliait pas que, dans tout cas de conscience, il y a d'abord une question de droit à résoudre; et ses qualités essentielles sont celles d'un juriste, qui certes ne transige jamais avec les principes, mais qui n'ignore point que leur application pratique est parfois bien délicate, et qu'avant de rendre un jugement, il est du devoir d'un magistrat de tenir compte de la complexité des circonstances de la cause qui lui est soumise. C'est ainsi que, pour ne citer qu'un seul exemple, il est impossible de trouver une étude juridique plus scrupuleuse que celle à laquelle se livre saint Antonin, à propos des divers contrats par lesquels ses contemporains appliquaient toute leur ingéniosité à tourner la législation prohibitive de l'Église sur le prêt à intérêts. Vespasiano, que de telles questions ne pouvaient manquer d'intéresser vivement en raison

de sa qualité même de marchand, avait bien raison de conclure : « Saint Bernardin était, sur ces contrats, beaucoup moins large que l'archevêque Antonin. »

La *Somme théologique*, d'après Castiglione, se compose de cinq parties : « Et dans la cinquième [l'auteur] renferma l'histoire du monde depuis la création jusqu'à son époque. » Ce point mérite d'abord d'être retenu. Il nous montre que saint Antonin ne voyait point de différence profonde entre la théologie morale et l'histoire ; celle-ci n'était pour lui que l'illustration de celle-là. Il s'explique d'ailleurs à ce sujet en termes formels dans le prologue de cette dernière partie, c'est-à-dire des *Chroniques* : « Voici le but de cette œuvre : que les hommes apprennent, de ces choses qui sont racontées dans les histoires, à se bien conduire dans la vie ; qu'ils y trouvent un sujet d'espoir en Dieu et un moyen de parvenir au bonheur. » Et au dernier chapitre de la *Somme* proprement dite, Antonin rattache expressément les *Chroniques* à l'étude du « don de science ».

Les *Chroniques* se divisent en trois parties et en vingt-quatre titres, dont les deux derniers sont entièrement consacrés à des études hagiographiques.

« Sur les choses de son temps, écrit Molinier, Antonin nous fournit des renseignements très utiles que l'on chercherait en vain dans les autres chroniqueurs[1]. »

1. *Les sources de l'histoire de France,* t. VI, n. 4086 ; Paris, 1904.

Ce qui en somme nous intéresse le plus aujourd'hui dans l'œuvre d'histoire de saint Antonin, ce sont les jugements qu'il porte sur les personnages de premier plan, appartenant en général à l'Église, parmi lesquels il a vécu. Là il retrouve ses qualités essentielles, sa pondération, sa perspicacité, son sens des nuances, son indépendance de jugement, voire parfois une certaine ironie d'allure assez mordante.

De son œuvre d'orateur, il nous reste assez peu de chose, et sans grand intérêt : les plans du Carême *Convertimini*, qui est un vaste exposé de théologie morale, et de quelques autres sermons séparés. Saint Antonin, comme prédicateur, semble n'avoir connu aucun succès. Castiglione l'avoue nettement : au début de son pontificat, l'archevêque allait tous les dimanches prêcher dans les diverses églises de Florence ; mais il s'aperçut bientôt que ses sermons ne pouvaient soutenir la comparaison, avec ceux d'autres orateurs célèbres ; « il résolut d'employer désormais son temps d'une manière plus utile ».

Le directeur de conscience a une tout autre originalité. Voici saint Antonin sur le terrain qui lui est familier.

Il réforma des moniales, qui en avaient besoin : comme les religieux, comme les prêtres, comme tout le monde. Nous le voyons s'occuper tout particulièrement des Tertiaires de Saint-Dominique, et des Bénédictines que l'on appelait les *Murate*, dont il fait dans ses *Chroniques* un magnifique éloge. Le monastère du *Paradiso*, construit dans des jar-

dins célèbres, et où vivaient des religieux et des religieuses soumis à la règle de sainte Brigitte, lui était spécialement cher; et nous savons qu'il a adressé à ces moniales, à une date malheureusement inconnue, mais alors qu'il était archevêque de Florence, une longue lettre de conseils, qui est un véritable traité de vie religieuse.

« Servir le Seigneur dans la joie », était évidemment un de ses conseils de prédilection; car nous le retrouvons dans une lettre bien antérieure, la première qui nous soit parvenue de saint Antonin, et qu'il adressa à la belle-sœur de Cosme de Médicis, Ginevra de' Cavalcanti, à l'occasion de la mort de son mari, survenue en 1440 [1].

Mais c'est surtout par les lettres à Dada degli Adimari et par l'*Opera a ben vivere* que l'œuvre de direction de saint Antonin nous est intimement connue.

Monna Diodata était fille d'un notaire, Paolo di ser Lando, et elle était entrée par son mariage dans la noble famille des Adimari. Il semble bien qu'elle avait eu une jeunesse au moins frivole; mais revenue à une conception plus sérieuse, et surtout plus chrétienne de la vie, elle était restée très agitée. Elle devait accabler saint Antonin de lettres et de demandes de conseils, voire l'importuner. On sent parfois un léger mouvement d'impatience de la part de l'archevêque. Puis, il souriait, s'arrêtait parmi des occupations tout de même plus im-

1. C'est la lettre que Mazzuchelli et Quétif et Echart, *loc. cit.*, désignent sous le nom de *Tractatus de viduitate*.

portantes, prenait la plume et écrivait : « à sa dévouée Dada ; à sa chère Dada dans le Christ ». Quelques lettres sont encore de vrais traités ; mais d'autres, et ce sont pour nous les plus précieuses, sont de simples billets, vivement jetés sur le papier, avec le désir d'une part de ne point faire de peine à la jeune femme, et d'autre part de se débarrasser de cette aimable importune. Dada voulait s'élever à la vie contemplative ; mais ses questions paraissaient souvent dictées par la curiosité. Et saint Antonin de lui rappeler qu'elle avait des enfants et que les devoirs d'état ne sont pas un vain mot : « Il me semble que tu voudrais être Marie : et je crois que le Seigneur veut que pour le moment tu sois Marthe, laquelle dans sa maison se troublait à propos de beaucoup de choses. Occupe-toi des soins matériels et spirituels de tes fils, et non moins de combattre virilement contre les tentations de l'adversaire... » Dada avait entrepris de réciter le Bréviaire, et demandait le livre : c'est difficile à trouver actuellement, lui répond saint Antonin ; celui dont je me sers est écrit en fort petits caractères et a beaucoup d'abréviations ; tu serais fatiguée à le lire ; mais c'est la dévotion plus que la nature de la prière qui est agréable à Dieu. Dada voudrait se donner la discipline : « Je n'en use pas, lui écrit l'archevêque, sauf de celle qu'envoie le Seigneur... et celle-là est variée et commune à sous : ce sont les infirmités, la pauvreté, les nécessités de la vie, les calomnies, la persécution, les soins de la famille, la tentation. » Ce n'est pas que

la discipline manuelle soit à déconseiller; non; mais il ne faut la prendre que sur les conseils de son confesseur. Ainsi les règles de la vie chrétienne que saint Antonin trace à Monna Diodata ont en général un caractère très pratique, voire parfois un peu terre à terre; nous croyons deviner que l'archevêque connaissait fort bien cette jeune femme, qu'il avait quelque méfiance de son exaltation, et qu'il craignait qu'elle n'oubliât ses devoirs essentiels de mère de famille; il lui rappelle que la discrétion, qui s'appelle encore la prudence, est la mère de toutes les vertus, et que si elle manque, beaucoup d'œuvres qui paraissent remplies de charité, ne sont pourtant pas la voie qui conduit à Dieu.

Quant à l'*Opera a ben vivere,* son histoire est curieuse. Ce traité demeura complètement ignoré jusqu'au milieu du XIXe siècle, où un érudit italien, Francesco Palermo, le découvrit, en deux exemplaires manuscrits, adressés comme l'indiquent quelques variantes, à deux dames différentes. L'*Opera a ben vivere* a-t-elle incontestablement saint Antonin pour auteur? La belle démonstration de Palermo autorise une réponse à peu près catégorique et ne laisse au doute qu'une place infiniment légère [1].

L'auteur développe une aimable allégorie, sous laquelle il esquisse tout un plan de vie.

1. *Opera a ben vivere,* éd. Palermo, p. XVII-XLIV; cf. abbé R. Morçay, livre cité, p. 410.

Cet exposé est suivi d'une règle de vie en dix-huit articles, qui avait été expressément demandée à saint Antonin. Dianora Tornabuoni et sa compagne inconnue devront jeûner chaque vendredi, aux vigiles et la veille des jours où elles communieront ; se confesser une fois par mois, et plus souvent en cas de faute grave ; communier douze fois par an, si elles le peuvent sans trop attirer l'attention, et, au cas contraire, communier aussi souvent que les dames d'Annalena[1] ; se donner la discipline les vendredis de Carême et de l'Avent, les vigiles et la veille des jours où elles jeûneront, si elles le veulent tous les vendredis, mais jamais sans autorisation en dehors de ces jours-là[2] ; faire l'aumône, à la condition d'y être autorisées par leurs maris ; réciter chaque jour l'Office de la Vierge, les Psaumes de la pénitence et les litanies, le petit Office de la Croix, seize *Pater* et une partie de l'Office des Morts ; entremêler les prières de lectures pieuses ; mais il faut se rappeler que bien prier ne consiste pas surtout à dire une infinité de Psaumes, d'Offices et de *Pater*, mais à avoir un sentiment constant de dévotion et d'amour, qui

1. La noble et malheureuse Anna Elena, plus connue sous le nom de Annalena, veuve du condottiere Baldaccio d'Anghiari, avait fondé un monastère du Tiers-Ordre dominicain, que saint Antonin protégea avec beaucoup de dévouement; cf. *Opera..*, p. XXXI ; abbé R. Morçay, livre cité, p. 184 et suiv.

2. On remarquera la différence, plus apparente que réelle, avec la lettre précédemment citée à Monna Dada. Saint Antonin exige que cette question soit soumise, dans chaque cas particulier, au directeur de conscience ou au confesseur.

fait qu'on prie même sans prononcer de mots; méditer chaque jour sur la Passion du Christ; assister les jours fériés à tout l'office et à la prédication, à la condition qu'elles le puissent commodément et sans que cela nuise en rien à la bonne conduite de leur maison; s'abstenir des bals, des fêtes, des tournois, sauf au cas où l'abstention serait préjudiciable à leurs maris et à leurs familles; dire un *Ave Maria* avant et après le repas, mais en telle manière que personne ne s'en aperçoive; éviter les conversations oiseuses; donner chaque soir les ordres aux servantes pour que ces préoccupations nécessaires de ménage n'empêchent point, le matin, la récitation des prières et de l'Office; faire chaque jour un peu de travail manuel pour éviter l'ennui et l'oisiveté, car l'esprit n'est point toujours disposé à prier, aussi faut-il le soutenir avec mesure; enfin le soir, après avoir récité certaines prières et l'Évangile selon saint Jean, s'efforcer de s'endormir en ayant sur les lèvres quelques paroles de dévotion.

Saint Antonin reconnaît aussitôt que cette règle paraîtra un peu dure; mais, d'une part, il est tout disposé à la modifier, si ses filles spirituelles n'ont pas assez de temps pour l'appliquer, et, d'autre part, il est évident que cette règle avait été demandée au Saint avec instance : c'est pour ne point contrister la charité et la dévotion de ces pieuses femmes qu'il avait seulement accepté de l'écrire. « D'être pratique et simple, voilà, comme l'a fort bien fait remarquer le R. P. Lodovico Ferretti,

les caractères de la doctrine spirituelle de saint Antonin », et pour arriver au but qu'il poursuit, il s'adresse, parlant à des femmes, « au sentiment et à l'imagination bien plus qu'au raisonnement [1] ».

C'est encore de cet esprit de mesure, que l'on retrouve au fond de toutes les œuvres de saint Antonin, que s'inspirent ses rapports avec l'humanisme. Que l'on se rappelle seulement la fine et profonde remarque de l'abbé Henri Bremond : « La mesure n'était pas la qualité maîtresse des humanistes pris dans leur ensemble. Ils jettent leur gourme, ils montrent les qualités et les défauts, l'enthousiasme, l'ardeur, l'indiscrétion, l'impatience, les bizarreries et les folies de leur âge. Car ce sont des hommes nouveaux ou qui se croient tels et cela revient au même : magnifiques parvenus, mais qui ont brûlé l'étape, et chez qui s'étale parfois la naïve outrecuidance, commune aux primaires de tous les temps ; enfants drus et nourris qui battent leur nourrice, le Moyen Age [2]. » Mais la mesure était la qualité maîtresse de saint Antonin : et il allait précisément le montrer dans cette affaire.

Comme, chronologiquement, un ralentissement dans le mouvement de la Renaissance s'est manifesté à Florence à une époque qui coïncide exactement avec celle de l'épiscopat de saint Antonin, plusieurs historiens récents ont admis que cet arrêt

1. *Opera a ben vivere,* éd. L. Ferretti, p. VII et IX.
2. *Histoire littéraire du sentiment religieux en France,* I, p. 3; Paris, 1916.

était son œuvre. Arnaldo della Torre a résumé leurs arguments en ces termes : « Et ainsi, tandis que, avec la présence de la Cour pontificale à Florence, clerc était synonyme de protecteur libéral des études humanistes ou même indiquait qu'on les cultivait avec zèle, à partir de l'élection de saint Antonin comme archevêque de Florence, qui eut lieu peu de temps après le départ de cette Cour, homme d'église veut dire rigidité dans les mœurs, dans la pensée, dans les écrits, et exclusion presque absolue des *studia humanitatis*[1]. »

Raccourci brillant certes, mais qu'il est impossible d'accepter sans de sérieuses réserves. L'abbé R. Morçay a soumis toutes les pièces du procès, et en particulier les passages d'ailleurs peu nombreux de la *Somme théologique* où saint Antonin examine la question de l'étude des auteurs anciens, à un contrôle minutieux et impartial[2]. Et les conclusions auxquelles il est parvenu ont été reprises et acceptées par l'un des savants français qui connaissent le mieux le mouvement de la Renaissance en Italie, Henry Cochin.

« Ce que l'on ne peut établir, c'est que saint Antonin ait institué une grande lutte contre le courant antique, à la façon de Dominici, et telle que l'avaient connue les âges précédents. On a beau le lire et le relire, on ne peut le trouver animé d'au-

1. Arnaldo della Torre, *Storia dell' Accademia platonica di Firenze*, p. 253.
2. Livre cité, p. 296-319.

cune passion dans cette vieille bataille. S'il intervient, c'est pour donner la mesure.

« Nous en avons un exemple mémorable, la seule preuve directe peut-être de l'intervention d'Antonin dans le mouvement intellectuel de son temps. C'est l'histoire de ses relations avec Marsile Ficin, une belle histoire assurément — et si simple — et qui paraît bien assise sur des preuves de fait [1].

« Marsile était un être exquis, au visage fin, à la santé délicate, âme toscane subtile et mystique. Son rôle est immense dans le mouvement platonicien. Il s'y croyait prédestiné dès l'enfance. Il se revoyait à la cour de Cosme, un jour où — d'une ardente parole — l'étrange Pléthon, prophétisant la résurrection des Jardins d'Académus, l'avait marqué, pour accomplir le grand œuvre, lui, enfant débile qui n'avait que six ans !

« Ce rêve enfantin s'était développé dans une incroyable précocité de science et d'enthousiasme hyperbolique. Sur ses vingt ans, Marsile débordait en éloquence et en rêves, mêlant la foi chrétienne avec l'antiquité, découvrant dans Platon la Sainte Trinité, s'enivrant de la philosophie, qui rend l'homme semblable aux dieux.

« Devenu plus tard le grand prêtre platonicien,

1. La base de ce récit est un passage de la dédicace, par Fra Zanobi Acciaiuoli, à Léon X, de sa traduction d'un livre de Théodoret, évêque de Cyr : *Theodoreti Cyrensis episcopi Graecarum affectionum curatio, seu evangelicae veritatis ex Graeca philosophia agnitio* ; Heidelberg, 1592.

comme on a dit, audacieux, imprudent, il lui est arrivé de se laisser égarer. Mais il est revenu au port; il y a des limites qu'il n'a pas dépassées. L'âge mûr l'a vu bon et dévot prêtre. On le compte parmi les humanistes chrétiens.

« L'élan de sa jeunesse avait été limité, le débordement canalisé. A un certain moment, on l'avait vu quitter le *Studio* florentin où avaient retenti ses premiers discours, et Florence même, pour s'en retourner dans sa petite ville natale du haut Arno.

« Que s'était-il donc passé ?

« Nous pouvons le savoir. Antonin n'avait pas interdit à son jeune clerc de se lancer dans l'ardente étude de Platon. Mais il lui avait imposé, avant de s'embarquer, un viatique nécessaire : la lecture bien méditée des quatre livres de saint Thomas d'Aquin *Contre les gentils*.

« C'est bien là le rôle de « régulateur et de modérateur », que le dernier historien de saint Antonin lui attribue : *Pastor dignus, pastor bonus*[1]. »

On ne saurait que souscrire à ce jugement admirablement pondéré. Mais saint Antonin a-t-il vraiment compris toute la portée du mouvement intellectuel qui se déroulait sous ses yeux ? Sans rentrer ici dans l'examen d'un tel problème, il semble que l'on doive répondre négativement à cette question.

1. *Saint Antonin et l'histoire de son temps*, dans la *Revue des Jeunes*, 25 décembre 1919, p. 644.

CHAPITRE VIII

LES MISSIONS ET LA MORT DE SAINT ANTONIN.

Au témoignage de Castiglione, Nicolas V aurait dit un jour : « L'archevêque de Florence, encore vivant, me paraît aussi digne que Bernardin mort d'être inscrit au Martyrologe des Saints. » Et le bon chanoine de commenter : « Parole profonde assurément, et témoignage d'une sainteté inouïe : car il est évident qu'elle fut prononcée non point pour abaisser Bernardin, mais pour exalter Antonin. »

Parole dont toute l'histoire de saint Antonin, depuis sa nomination à l'archevêché de Florence jusqu'à sa mort, va être seulement la confirmation éclatante. Devant la sainteté de ce moine, qui avait voulu conserver sur le trône archiépiscopal sa pauvre robe de Dominicain, éloquent témoignage de son absolu détachement des biens de la terre, devant l'austérité de sa vie et l'intégrité de ses mœurs, devant la profondeur et l'étendue de sa science théologique, devant la prudence de ses conseils que l'on venait solliciter de toutes parts, devant son

ardente charité enfin, par laquelle il se dépouillait constamment lui-même pour venir en aide à ceux qui souffraient, nous allons voir s'incliner les pontifes eux-mêmes, et les princes de l'Église, les grands de la terre et le petit peuple de Florence qui jetait à ses pieds les plus touchants témoignages de vénération et d'amour.

Ceux-là seuls dont la conscience n'était point en repos et qui supportaient d'un esprit chagrin la sévérité nécessaire de l'archevêque, se répandaient contre lui en paroles malsonnantes : « contre toute justice », ainsi que le fait remarquer Vespasiano, qui nous assure en même temps que ces gens finissaient mal.

Moins d'un an après son sacre, au mois de décembre 1446, saint Antonin était appelé à Rome par Eugène IV, qui avait besoin de son appui, dans une circonstance particulièrement solennelle de la vie de l'Église : les évêques et les princes allemands qui, depuis 1439, gardaient la neutralité entre le Saint-Siège et le concile schismatique de Bâle, électeur de l'antipape Félix V, venaient faire, par ambassadeurs, leur soumission.

Quelques jours plus tard, le « concordat des princes » était signé; mais, c'est de son lit de mourant qu'Eugène IV recevait les serments de soumission. Antonin l'assista pendant sa maladie, et le pape voulut que ce fût l'archevêque de Florence qui lui administrât les derniers Sacrements. Pendant que le pontife agonisait, saint Antonin l'encourageait, en lui parlant longuement des joies de

la patrie céleste que bientôt il allait goûter. Quelle meilleure preuve pourrait-on apporter de la réputation de sainteté de l'archevêque que ce désir d'un pape à l'agonie, que des cardinaux pourtant entouraient?

Au conclave qui s'ouvrit le 4 mars à la Minerve, le nom d'Antonin recueillit quelques suffrages. Mais, très rapidement, le choix des électeurs se porta sur Tommaso Parentucelli de Sarzana, qui prit le nom de Nicolas V : un humble prêtre, un pauvre « sonneur de cloches », comme il se nommait lui-même en souriant, qui avait d'abord gagné sa vie comme précepteur dans les grandes familles florentines, puis qui avait été rapidement promu aux plus hautes dignités de l'Église. C'était un savant, un lettré, un ami des livres, un protecteur des arts, qui montait sur le trône de saint Pierre. Et la joie fut grande parmi les humanistes. Vespasiano qui le connaissait fort bien, — c'était un ancien client et un des habitués de sa boutique, — exulta, et pensa qu'il ne trouverait jamais une aussi belle occasion de faire le voyage de Rome : il partit donc et fut reçu en audience privée par le pape, qui le retint à sa table et le fit coucher dans son palais. Notre homme était enchanté et ne nous laisse rien ignorer de cette réception qui marqua dans sa vie; vers la fin, cependant, de son récit, il s'arrête : « pour ne point avoir l'air de trop parler de moi, ayant à parler du pape Nicolas[1] ».

1. Voir la vie de Nicolas V par Vespasiano, livre cité, en particulier page 44.

Le sympathique libraire fut témoin de la vénération où Antonin était tenu à Rome. Et il nous raconte toutes les marques qu'il en a vues.

« L'archevêque Antonin fut traité avec grand honneur par le pape et par toute la cour de Rome. Ceux qui disent que les prélats usent de pompes pour être tenus en estime ont bien tort : il arriva à Rome avec une cape de simple frère, avec un méchant petit mulet, avec peu de serviteurs ; mais sa réputation était telle qu'il n'y avait pas à Rome un seul lieu où il passât par les rues sans que chacun s'agenouillât pour l'honorer ; et on lui faisait bien plus d'honneur qu'aux prélats qui avaient de belles mules, des chevaux bien harnachés et une suite imposante. Il n'allait jamais visiter un cardinal sans recevoir les plus grandes marques de respect. Quant au pape je n'en dirai rien, car il ne pouvait pas l'honorer plus qu'il ne l'honora, tout édifié par la sainteté de sa vie irréprochable et surtout par ce qu'il avait entendu de son prédécesseur, qui était le pape Eugène. Il advint à l'archevêque Antonin le contraire de ce qui d'habitude arrive aux autres : il avait, pendant son séjour à Rome, une telle autorité, qu'on s'estimait heureux de pouvoir le voir et l'honorer. Et il n'y passait ni cardinal, ni qui que ce soit, qui fût si honoré que l'archevêque Antonin. Ce qui démontre quelle puissance ont la vertu et une vie intègre. Il arriva, en ce temps, pendant qu'il était à Rome, que beaucoup de cardinaux et de prélats étaient embarrassés par des cas de conscience ; tous venaient trouver l'archevêque Antonin

et tous s'en retournaient satisfaits... » Et Vespasiano en arrive à l'épisode, déjà conté, de la résistance du saint archevêque au cardinalat.

Castiglione, qui suivit, de plus près que Vespasiano, les pas de saint Antonin, marque lui aussi, et en des termes presque identiques, la dévotion dont son maître était entouré.

Nicolas V, on l'a vu, voulait le retenir à la Curie; et, s'il est exagéré de prétendre, avec Castiglione, que ce pape avait interdit d'une manière générale d'en appeler à Rome des jugements d'Antonin, il est exact que dans des cas particuliers, le privilège des sentences en dernier ressort avait été accordé à l'archevêque de Florence, pour que ne soient point paralysées ses énergiques tentatives de réforme.

Lorsqu'en 1455, à la mort de Nicolas, le vieux Calixte III, âgé de soixante-dix-huit ans, fut élu par le conclave, c'est à leur archevêque que les Florentins confièrent la direction de l'ambassade traditionnelle qu'ils envoyèrent au nouveau pontife. Ils avaient déjà voulu, dans une autre circonstance, lui faire un pareil honneur. Frédéric III étant descendu, en 1453, en Italie, ceindre la couronne impériale et en même temps se rencontrer avec sa fiancée Éléonore de Portugal, Florence avait envoyé à Ferrare une députation à sa rencontre : Antonin devait la présider, mais son état de santé l'avait empêché d'exécuter ce projet, car « il était, dit Castiglione, brisé par l'âge et par la faiblesse ».

A l'élection de Calixte, il put au contraire descendre à Rome. Cet honneur, comme tous les

honneurs, lui était une charge. Mais il voyait dans cette ambassade un devoir à accomplir. Les circonstances étaient tragiques pour la chrétienté : le 28 mai 1453, les Turcs étaient entrés dans Constantinople ; et ce projet de la Croisade contre les Infidèles, qui avait dominé toute la politique de sainte Catherine de Sienne, Antonin allait à son tour le reprendre et s'en faire, sous les ordres du Saint-Siège, l'auxiliaire le plus actif : en vain d'ailleurs; la veille de la fête de l'Assomption de l'an 1464, le dernier des chevaliers de la Croisade, le pape Pie II, mourait à Ancône, où étaient ancrés ses navires.

Une lettre d'Antonin à un de ses neveux, datée du 24 avril 1455, nous indique bien dans quels sentiments il avait accepté cette ambassade et quelles étaient ses espérances : « J'ai été choisi et député, avec plusieurs autres orateurs, pour aller rendre hommage au Saint-Père. Ce sera pour moi une grande fatigue, et la longueur de la route ne me permettra point de prendre ce repos dont ont besoin les vieillards. Pour cela et pour d'autres raisons, j'aurais été bien content que d'autres eussent cet honneur qui pour moi n'est qu'un ennui; cela m'eût été bien agréable. Néanmoins, puisqu'il en a plu ainsi à la magnifique Seigneurie et aux autres qui ont pris part à la délibération, sachant bien qu'il est de mon devoir de me fatiguer jusqu'à la mort pour la consolation du troupeau qui m'a été confié, et pour son salut spirituel et temporel, j'ai incliné la tête. »

Les ambassadeurs florentins furent reçus en consistoire public, ainsi que l'avait déjà ordonné Nicolas V, et Vespasiano raconte que beaucoup de gens vinrent à la cérémonie uniquement pour « voir et entendre l'archevêque de Florence dont la réputation était si grande. Il prononça un discours extrêmement remarquable, qui fut très loué et approuvé par le Pontife et par tous ceux qui étaient là : en sorte qu'il fit un très grand honneur à lui-même et à la cité qui l'avait envoyé ».

Castiglione, qui avait suivi son maître comme secrétaire, ajoute qu'Antonin, dans cette circonstance, « sembla, aux assistants étonnés, être un ange descendu du ciel, plus qu'un théologien ou un orateur ». Cette formule, un peu hyperbolique, témoigne bien de l'impression produite par ce discours, solidement construit, où un éloge presque lyrique de Florence venait tempérer heureusement une certaine rigidité de la forme et de l'argumentation théologique, et où discrètement se mêlaient aux louanges nécessaires des conseils d'un caractère pratique : que le pape s'efforce de maintenir la paix parmi les peuples italiens et qu'il châtie le roi des Turcs, *illum scelestissimum nefandissimumque regem Turcorum*,... cette Bête de l'Apocalypse, toujours en quête de sa proie.

Saint Antonin n'était point homme à se payer de mots; il n'exhortait Calixte III à la Croisade qu'avec l'intention bien arrêtée de lui venir matériellement en aide par tous les moyens qui seraient en son pouvoir. Mais ces moyens étaient faibles, pour ne

pas dire nuls. La Seigneurie de Florence accumulait les belles paroles et se répandait en protestations de dévouement : ce n'était qu'une façade.

Il s'agissait de ménager, et le Pape, et le Turc, — avec qui rien n'empêcherait de faire du commerce, — et de ne pas débourser un sou. Ce programme fut fidèlement exécuté par la Seigneurie. Et moins de deux ans plus tard, au mois de juin 1457, le cri de détresse du vieux Pontife, abandonné, s'élevait avec un accent inexprimable de douleur. Il écrivait à Antonin : « C'est à peine s'il nous reste les choses nécessaires à la vie : nos joyaux même, nous le rappelons avec tristesse, et bien d'autres objets ont été vendus. Celui-là n'est pas fidèle à Dieu, qui ne vient pas au secours du vieux pape dans une affaire aussi sainte. Nous, en effet, seul, s'il est permis de le dire, abandonné par les chefs des gouvernements, aidé par Dieu cependant, nous résistons au Turc cruel et à toute la secte de Mahomet, pour que le peuple chrétien et l'Italie ne soient point déchirés et brisés par leur rage et par l'effroyable tourbillon des guerres. Venez à notre secours, très cher Frère, venez à notre secours, et faites que de toute manière on nous aide, pour que la dîme levée pour la croisade nous soit fidèlement transmise... »

Près de l'archevêque de Florence, cet appel désespéré était superflu. Car Antonin avait, dès la première heure, consacré toutes ses forces à faire aboutir ce projet de croisade, qui lui tenait à cœur autant qu'au pape lui-même. Dès le mois d'octobre

1455, un Dominicain, envoyé par Calixte III, était venu prêcher la Croisade à Florence et y organiser, avec saint Antonin, de grandes manifestations religieuses, dont un chroniqueur contemporain nous a conservé le souvenir [1]. Mais ce n'avait été qu'un feu sans durée. La Seigneurie demeurait dans son indifférence, indifférence fardée de phrases élégantes et de protestations de dévouement, aussi vaines que chaleureuses. Antonin s'efforçait de faire lever la dîme spéciale de la Croisade, mais cette opération même était traversée par des difficultés inattendues. Quand mourut Calixte, le 6 août 1458, aucun résultat vraiment sérieux n'avait été obtenu, et les Turcs continuaient leur marche triomphale.

Pour la seconde fois, l'archevêque était choisi par la Seigneurie pour prendre la parole en son nom, à la tête de l'ambassade envoyée au nouveau pape, Æneas Sylvius Piccolomini, l'aimable lettré et le diplomate aux subtiles ressources, qui venait de prendre le nom de Pie II. Le matin de l'audience, au consistoire public, qui eut lieu le 10 octobre, saint Antonin, nous raconte Vespasiano, se trouva mal, par la vieillesse et la fatigue; il pouvait à peine se tenir debout; on le fit entrer dans une chambre où on le réconforta « avec de la malvasie et autres choses »; il se remit très bien et prononça son discours : « Sa réputation, ce qui n'arrive à personne, croissait de plus en plus, et jamais il

1. D. Boninsegni, *Storia della città di Firenze dall' anno 1410 al 1460*, p. 114; Florence, 1637.

n'advint qu'elle n'augmentât pas d'un jour à l'autre. »

Le véritable sujet de son discours fut encore la Croisade : la Croisade contre les ennemis du dehors, — *ea quae foris,* — et la réforme de l'Église, contre les ennemis du dedans, — *ea quae domi.* Les saintes ambitions de Catherine de Sienne, qu'allait s'efforcer de réaliser le pape siennois, qui devait avoir l'honneur d'élever sur les autels sa géniale compatriote! Antonin, aux dernières heures de sa vie qui finissait de se consumer dans le travail et la prière, demeurait fidèle aux leçons du maître que jamais il n'avait oubliées, et dont tous ses actes n'avaient été qu'une austère application : il continuait l'œuvre de Giovanni Dominici.

Pie II allait montrer, par une décision solennelle, que cette œuvre lui était chère et donner à la vie de l'archevêque de Florence le couronnement le plus digne et le mieux adapté, celui qui pouvait avoir la plus belle signification : il appela Antonin à prendre place dans le collège des réformateurs qu'il venait de créer aux premiers jours de son pontificat, pour porter le feu qui purifie parmi les abus de l'Église Romaine, à commencer par la Curie. « Il est fâcheux, écrit le plus célèbre des historiens contemporains des papes de la Renaissance, que l'application de ces grands projets de réforme n'ait pas été poursuivie jusqu'au bout; mais il n'en est pas moins certain que Pie II y pensait sérieusement; sans quoi il n'eût pas appelé dans la commission chargée de les étudier un homme du carac-

tère de saint Antonin, ni fait préparer une bulle dans laquelle il s'élevait en termes sévères contre les abus régnants [1]. »

Castiglione a raison de dire que ce choix de Pie II constitue le plus bel hommage qui pouvait être rendu à saint Antonin : aux cardinaux, d'une vie édifiante, qui allaient composer le nouveau collège, le pape adjoignait l'archevêque de Florence, « en raison de sa haute valeur morale et de sa très grande sagesse ».

Et si ces projets n'aboutirent pas et durent être renvoyés à des temps moins troublés, nous avons le droit d'affirmer, sans erreur possible, que la maladie et la mort du saint archevêque ne sont pas étrangères à cet échec. Antonin, dans la plénitude de ses forces physiques et de cette énergie indomptable, dont le récit de sa vie nous a donné tant de preuves, Antonin, placé par la confiance du pape à la tête de cette œuvre qu'il avait faite sienne, depuis le jour où les prédications de Dominici avaient à jamais fixé sa vocation, Antonin, n'aurait pas su capituler, devant les obstacles en apparence les plus insurmontables.

Mais le corps chétif, qu'il avait mené, sans pitié pour ses défaillances, dans l'austère combat de plus d'un demi-siècle, avait achevé son service et exigeait le suprême repos. Depuis longtemps, ses forces étaint minées par une fièvre lente, que les

1. L. Pastor, *Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age*, traduction Farcy-Raynaud, t. III, p. 262; Paris, 1892.

médecins de l'époque appelaient « phlegmatique », pour se consoler de ne pas pouvoir la combattre efficacement. Au mois d'avril 1459, son état empira, et il se fit transporter à la maison de campagne de Sant' Antonio del Vescovo. Castiglione essayait de l'encourager et, « comme on fait aux malades », de lui parler de convalescence : *Fiat voluntas tua,* répondit-il seulement, et il rappela qu'il avait accompli les soixante-dix années du Psalmiste.

Le 30 avril, il fit son testament. La pièce est d'une émouvante nudité. Le testament est un mode de transmission du patrimoine : mais de patrimoine, l'archevêque n'en avait pas; les pauvres savaient pourquoi. Antonin se contenta de régler la question des dettes que ses neveux avaient contractées vis-à-vis de la mense. Puis, cet administrateur minutieux se rappela qu'il n'avait pas réglé les salaires d'un collecteur de dîme; il en fixa le chiffre. C'était fini. Restaient l'âme et le corps du testateur : « Le susdit Frère Antonin, archevêque, sain d'esprit et d'intelligence, quoique malade de corps, voulant déclarer et faire connaître sa volonté dernière, recommande, d'abord et avant toutes choses, son âme au Dieu Tout Puissant et à toute la cour céleste du paradis. S'il vient à quitter la vie présente, il veut être enseveli dans l'église San Marco de Florence, dans le chœur de ladite église, et il a ordonné d'y faire son tombeau, ainsi qu'il le paraîtra bon au Révérendissime évêque de Spolète, qu'il choisit pour l'exécuteur de ses dernières volontés; il confie à l'évêque susdit de Spolète, son

exécuteur testamentaire, de vêtir ses serviteurs et de les pourvoir. »

Le lendemain, 1er mai, en la fête des Apôtres Philippe et Jacques, il reçut l'Extrême-Onction. Les Dominicains entouraient son lit : il était juste que le réformateur de l'Ordre de Saint-Dominique expirât parmi les frères à qui il avait montré la voie : c'est un devoir imposé aux enfants, selon la chair, d'entourer le lit de mort de leur père. Antonin n'avait que des fils selon l'esprit.

Les Dominicains récitèrent l'office des Matines. Ils arrivaient à Laudes. Le moribond fit un effort et commença : *Deus in adjutorium meum intende.* Puis il répéta, à plusieurs reprises : *Servire Deo regnare est.* Et encore : *Sancta et immaculata virginitas, quibus te laudibus efferam nescio.* Au mouvement de ses lèvres et à quelques paroles entendues, on comprit qu'il récitait les Psaumes. Il dit, d'une manière plus distincte : *Oculi mei semper ad Dominum*... et *Laudate Dominum de cœlis*... Ces versets résumaient sa vie, qui avait été une continuelle louange du Seigneur : ses yeux n'avaient jamais été fixés sur les choses de la terre, que pour les faire servir à la gloire de Dieu.

A l'aube du mercredi 2 mai 1459, qui était la vigile de l'Ascension, il expira, après une longue agonie, pendant laquelle il baisait le Crucifix avec tant d'amour que ce geste éperdu de confiance faisait jaillir les larmes de tous les yeux.

Florence, sa ville archiépiscopale, dormait à ce moment, se reposant encore des fêtes brillantes

par lesquelles elle venait de célébrer, la veille, la présence dans ses murs de Sa Sainteté le pape Pie II. Florence ne fut pas ingrate : elle lui fit un office funèbre, où il n'y avait point de pompe, mais seulement de l'affection. Vespasiano en est témoin : il vit la foule immense des hommes et des femmes de Florence, et des paysans du *contado* qui descendaient des collines, venir baiser pieusement le corps de l'archevêque : c'était déjà une relique.

Et Vespasiano, à qui les mots venaient tout naturellement du cœur, trouva une merveilleuse parole pour caractériser les obsèques de l'archevêque de Florence : « On lui fit à San Marco l'office, comme il le méritait, tout en esprit... »

La Seigneurie se chargea des frais de ces funérailles, de ces funérailles « tout en esprit ». Cela ne dut pas coûter bien cher; mais la reconnaissance, dont témoignait ce geste public, n'en était point diminuée. « Le peuple de Florence pensa qu'il était entré aussitôt dans la béatitude éternelle : et ce n'est point là une vaine opinion. » Ainsi Pie II préparait déjà, par ces paroles des *Commentaires*, la canonisation que devait prononcer Adrien VI, le 31 mai 1523, et que la mort empêcha ce pontife de promulguer solennellement; cette formalité suprême fut accomplie par son successeur Clément VII, le 26 novembre de la même année.

Baldovino Baldovini, le notaire, qui était un familier d'Antonin, au moment d'écrire la vie de l'archevêque de Florence, se sent bouleversé

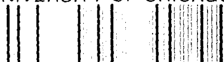
d'émotion et ne peut retenir ses larmes, « me voyant, dit-il, moi et toute notre cité, voire le monde tout entier, privé de ce père si saint ... ». C'était l'expression, d'une naïve sincérité, du sentiment général : Antonin, cet administrateur si minutieux, ce théologien si savant, ce sévère réformateur, avait su encore se faire aimer de son peuple.

Telle était la royauté de ce moine dans la Florence superbe de la Renaissance. Et cette royauté, il l'avait acquise par l'abnégation et par la charité, en servant Dieu... Les paroles de son agonie résumaient la vie du Saint : *Servire Deo regnare est.*

TABLE DES MATIÈRES

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure). — 1926.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris. — 1926.


UNIVERSITY OF CHICAGO
44 889 192